COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2025

Gestion communale 2024

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2024\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2024_projet-en-cours.docx

Savigny, le 20 mars 2025

Rte de Mollie-Margot 4 - CH-1073 SAVIGNY

TABLE DES MATIERES

1. ADMINISTRATION GENERALE 13

1.1 Organisation des autorités 13

1.1.1 Législature 13

1.1.2 Systèmes électoraux 13

1.1.2.1 Conseil communal 13

1.1.2.2 Municipalité 13

1.2 Conseil communal 14

1.2.1 Composition *(10.01.07)* 14

1.2.2 Bureau du Conseil communal *(10.01.04)* 15

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2024 *(10.01.08)* 16

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2024 *(10.01.08)* 16

1.2.5 Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement au 31 décembre 2024 *(42.02)* 16

1.2.6 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2024 *(10.01.08)* 17

1.2.7 Séances du Conseil communal *(10.01.02-06)* 17

1.2.7.1 Préavis et rapports municipaux 17

1.2.7.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux 18

1.2.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal 18

1.3 Municipalité 20

1.3.1 Dicastères de la Municipalité *(10.03.10)* 20

1.3.2 Séances de la Municipalité *(10.03.02)* 21

1.3.3 Activités de la Municipalité 21

1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 *(10.03.09)* 23

1.3.5 SuisseVote *(10.02.02)* 23

1.4 Personnel communal 24

1.4.1 Postes de travail *(13.08.01)* 24

1.4.2 Personnel temporaire *(13.08.02)* 24

1.4.3 Stages divers *(13.08.02)* 25

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail *(13.02/10)* 25

1.5 Promotion de la commune 25

1.5.1 Service au public 25

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration *(14.01.07)* 26

1.5.3 Information au public *(14.01.04-07)* 27

1.6 Administration 28
1.6.1 Statistique de la population *(14.06.04)* 28
1.6.2 Naturalisations *(11.05)* 29
1.6.2.1 Réglementation 29
1.6.2.2 Naturalisations ordinaires 29
1.6.3 Gestion des documents et des archives *(11.07)* 29
1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal 29
1.6.3.2 Archivage 29
1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation 30
1.6.4 Conventions de collaboration *(62.01)* 30
1.6.5 Inspection de la préfecture *(10.06.03)* 30
1.7 Manifestations locales et relations extérieures 30
1.7.1 Nonagénaires *(14.02.02)* 30
1.7.2 Centenaires *(14.02.02)* 30
1.7.3 Course des aînés *(14.02.02)* 30
1.7.4 Marché communal *(14.02.02)* 31
1.7.5 Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny *(14.02.02)* 31
1.7.6 Sociétés locales *(14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05)* 31
1.7.7 Bicentenaire de la commune en 2025 *(14.02.02)* 32
1.7.8 Lausanne Région *(10.05)* 33
1.7.9 Centre sportif de Malley *(14.04.05)* 33
1.7.10 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) *(16.03)* 33
1.7.11 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) *(14.04.03)* 34
1.7.12 Groupement de défense contre la grêle à Lavaux *(10.05)* 34
1.8 Transports publics 35
1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé *(18.02.04)* 35
1.8.2 CarPostal Suisse SA *(18.04)* 35
1.8.3 Cartes journalières CFF *(18.02.05)* 36
1.8.3.1 Cartes journalières CFF 36
1.8.3.2 Cartes journalières dégriffées Commune 36
1.9 Economat, informatique, télécommunications 36
1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers *(12.02/03)* 36
1.9.2 Informatique *(19.02.03 – 19.03.02)* 36
1.9.2.1 Matériel 36
1.9.2.2 Logiciels 37

1.9.3 Cybersécurité *(19.04)* 37
1.9.4 Télécommunications *(19.06)* 38
2. FINANCES 39
2.1 Communales 39
2.1.1 Rapport des comptes *(20.04)* 39
2.1.2 Arrêté d'imposition *(21.01)* 39
2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 *(22.04)* 39
2.1.4 Nouveau modèle comptable harmonisé de 2ème génération (MCH2) *(20.04)* 39
2.2 Relations Etat / communes – Péréquations 40
2.2.1 Décompte final 2023 *(22.06)* 40
2.2.2 Eléments du décompte 2023 40
3. DOMAINES ET BATIMENTS 42
3.1 Forêts 42
3.1.1 Généralités *(32.01.02/05)* 42
3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 *(32.01.04)* 42
3.2 Vignes 42
3.3 Bâtiments et gérances 43
3.3.1 Agora *(35.01)* 43
3.3.2 Ancien central *(35.01)* 43
3.3.3 Ancien collège *(35.01)* 43
3.3.4 Ancienne gendarmerie *(35.01)* 45
3.3.5 Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour *(35.01)* 45
3.3.6 Collège du Jorat *(34.01 – 35.01)* 45
3.3.7 Complexe scolaire et salle de sport *(34.01 – 35.01)* 45
3.3.8 Cure *(58.01)* 46
3.3.9 Eglise *(35.01 – 82.05)* 46
3.3.10 Etude énergétique *(86.01)* 47
3.3.11 Forum *(35.01)* 48
3.3.12 PPE Savigny-Forum *(35.01)* 48
3.3.13 Garage des Gavardes *(35.01)* 49
3.3.14 Hangar des Gavardes *(35.01)* 49
3.3.15 Maison de commune *(34.01 – 35.01)* 49
3.3.16 Pavillon *(35.01)* 49
3.3.17 Refuge de la Planie *(35.01)* 49
3.3.18 Rural *(35.01)* 50

3.3.19 Villa des maîtres *(35.01)* 50
3.3.20 Vidéosurveillance *(35.01)* 51
3.3.21 Contrôle des citernes des bâtiments communaux *(42.07.02)* 51
3.3.22 Contrôle des installations électriques *(35.01 – 46.02 – 81.04.02)* 52
3.3.23 Déprédations aux bâtiments *(35.01 – 36.01 – 45.04)* 52
3.3.24 Equipements et matériel du service de la conciergerie *(41.05.02)* 52
3.4 Installations sportives 52
3.4.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire *(36.01)* 52
3.4.2 Skate-park *(36.01)* 53
3.4.2.1 Préavis n° 02/2024 53
3.4.2.2 Construction 53
3.4.2.3 Inauguration....53
3.4.3 Terrain de football de Saint-Amour *(36.01)*....54
3.4.3.1 Entretien 54
3.4.3.2 Remplacement de l'éclairage sportif 54
3.4.4 Stand de tir de la Bedaulaz *(68.05)* 54
4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME....55
4.1 Urbanisme, architecture, environnement 55
4.1.1 Révision du Plan directeur cantonal (PDCn) *(42.03)*....55
4.1.1.1 Présentation 55
4.1.1.2 Plan directeur cantonal 2050....55
4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) *(42.03)*....56
4.1.2.1 Rappels 56
4.1.2.2 Examen préalable des services de l'Etat 56
4.1.2.3 Suite de la procédure 58
4.1.3 Plans d'aménagement communaux *(42.04.01)* 59
4.1.3.1 Révision du plan directeur communal *(42.04.01)*....59
4.1.3.2 Réaménagement de la zone du centre de Savigny *(43.03)*....61
4.1.3.3 Etude du stationnement au centre de Savigny *(43.05)* 62
4.1.4 Police des constructions *(42.05.01/02)*....63
4.1.4.1 Statistique des permis de construire délivrés....63
4.1.4.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation 64
4.1.5 Crise énergétique *(42.07.00)* 64
4.1.6 Plan énergie et climat communal *(42.07.00)* 65
4.1.7 Gestion du patrimoine arboré *(42.08.01/02)* 67
4.1.7.1 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 67

4.1.7.2 Abattage et élagage des arbres 67
4.1.8 Ancienne décharge de la Vuagire *(45.08)* 68
4.1.8.1 Préambule 68
4.1.8.2 Investigations et résultats 68
4.1.8.3 Nécessité d'un assainissement 68
4.1.8.4 Prochaines étapes et responsabilités financières 68
4.2 Routes – Voirie 69
4.2.1 Réseau routier et places *(43.03/08)* 69
4.2.1.1 Entretien 2024 69
4.2.1.2 Marquage et signalisation 70
4.2.1.3 Mobilier urbain 70
4.2.1.4 Grilles, regards et couvercles de routes 71
4.2.1.5 Déneigement 71
4.2.2 Eclairage public *(82.05)* 71
4.2.2.1 Assainissement de l'éclairage public 71
4.2.2.2 Entretien 74
4.2.2.3 Eclairages supplémentaires 74
4.2.3 Accidents de la circulation *(61.09)* 74
4.2.4 Véhicules et machines du service de la voirie *(41.05.01/02)* 74
4.2.5 Aménagements routiers *(43.02/03)* 75
4.2.5.1 Carrefour de la Claie-aux-Moines 75
4.2.5.2 Route du Jorat 76
4.2.5.3 Route des Miguettes 76
4.2.5.4 Chemin de la Verne 77
4.2.6 Route de Pierre-Ozaire *(43.04)* 79
4.2.6.1 Rappel 79
4.2.6.2 Reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune 79
4.2.7 Zones 30 *(43.03)* 80
4.3 Parcs et promenades / cimetière 80
4.3.1 Entretien des espaces verts *(44.01)* 80
4.3.2 Places de jeux *(44.01)* 81
4.3.3 Cimetière *(44.02)* 81
4.4 Gestion des déchets 81
4.4.1 Ramassage et collecte *(45.02.01)* 81
4.4.2 Quantités de déchets collectés *(45.01/03 – 45.02.02)* 82
4.4.3 Déchetterie des Gavardes *(45.04)* 82

4.4.3.1 Exploitation 82
4.4.3.2 Travaux 83
4.4.3.3 Locations 83
4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets *(21.08.05 – 45.01)* 83
4.4.4.1 Taxes 83
4.4.4.2 Contrôle 84
4.5 Assainissement 85
4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon *(46.01 – 46.03)* 85
4.5.1.1 Généralités 85
4.5.1.2 Bassins 85
4.5.1.3 Centrifugeuse 85
4.5.1.4 Ouvrages d'entrée 85
4.5.1.5 Autres travaux d'entretien 86
4.5.1.6 Optimisation énergétique 87
4.5.1.7 Crise énergétique *(42.07.00)* 87
4.5.2 Etat et entretien du réseau *(46.02)* 88
4.5.2.1 Canalisations, stations de relevage et chambres 88
4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures *(46.02)* 90
4.5.3.1 Route des Miguettes 90
4.5.3.2 Route de Pierre-Ozaire 90
4.5.3.3 Chemin de la Taborne 90
4.5.4 Extension du réseau *(46.02)* 90
4.5.5 Installations particulières d'épuration *(46.04.01)* 90
4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines 91
4.6.1 Ruisseau Le Carrouge *(47.02)* 91
4.6.2 Ruisseau du Grenet *(47.02)* 91
4.6.3 Ruisseau du Creux *(47.02)* 92
4.6.4 Fontaines *(47.02)* 93
5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES 94
5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) 94
5.1.1 Organes 2024 de l'ASIJ *(52.04)* 94
5.1.1.1 Conseil intercommunal 94
5.1.1.2 Comité de direction 95
5.1.2 Activités 2024 du Conseil intercommunal 95
5.1.2.1 Séances 95

5.1.2.2 Objets traités 95
5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement 96
5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel *(56.04)* 97
5.3 Association du passeport vacances Oron-Jorat *(57.05)* 97
5.4 Cultes 97
5.4.1 Statistiques *(14.06.05)* 97
5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) *(58.02)* 98
6. POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE 99
6.1 Police 99
6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) *(61.01)* 99
6.1.1.1 Conseil intercommunal 99
6.1.1.2 Comité de direction 100
6.1.1.3 Divers 100
6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois *(61.08-10)* 101
6.1.2.1 Interventions à Savigny 101
6.1.2.2 Opération « Sapin » 101
6.1.2.3 Contrôles de vitesse à Savigny 101
6.1.2.4 Prévention 102
6.1.3 Défenses publiques *(61.10)* 102
6.1.4 Police des chiens *(62.03.12)* 102
6.1.5 Police du commerce et des manifestations 103
6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2024 *(14.03 - 67.04)* 103
6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06) 103
6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux 104
6.2.1 Collaboration *(65.01/02)* 104
6.2.2 Missions et organigramme 104
6.2.3 Locaux 105
6.2.4 Activités et interventions *(65.07)* 105
6.2.5 Coûts 105
6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron 105
6.3.1 Organes 2024 de l'ORPC *(66.02)* 105
6.3.1.1 Conseil intercommunal 105
6.3.1.2 Comité de direction 106
6.3.2 Activités 2024 106

6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal 106
6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal 106
6.3.3 Coûts *(66.01)* 107
6.3.4 Abris de protection civile *(35.01)* 107
7. AFFAIRES SOCIALES 108
7.1 Action sociale / Aide sociale 108
7.1.1 Participation à la cohésion sociale (PCS) *(70.02)* 108
7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) *(71.05)* 109
7.1.2.1 Communes membres 109
7.1.3 Organes et entités 109
7.1.3.1 Conseil intercommunal 109
7.1.3.2 Comité de direction 109
7.1.4 Centre social régional (CSR) 110
7.1.4.1 Missions et activités 2023 110
7.1.4.2 Budget et comptes 110
7.1.5 Agences d'assurances sociales (AAS) 110
7.1.5.1 Déménagement de l'agence d'assurances sociales de Pully 110
7.1.5.2 Missions et activités 2023 111
7.1.5.3 Budget et comptes 111
7.1.6 Activités 2024 111
7.1.7 Avenir des régions d'action sociale (RAS) 112
7.1.8 ELDERLI, la colocation intergénérationnelle accompagnée 112
7.2 Santé publique 112
7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) *(73.03)* 112
7.2.2 Aide et soins à domicile *(73.03)* 113
7.2.3 Plan canicule *(73.04)* 113
7.3 Exécution forcée d'expulsion *(74.03)* 113
7.4 Registre des entreprises *(75.03)* 114
7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) 115
7.5.1 Communes membres *(76.02)* 115
7.5.2 Organes 115
7.5.2.1 Assemblée générale 115
7.5.2.2 Comité directeur 115
7.5.3 Activités 2024 115
7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement 116

8. SERVICE DES EAUX 117
8.1.1 Approvisionnement en eau potable *(81.04.01/02 – 81.06.01)* 117
8.1.1.1 Production d'eau 117
8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2024 118
8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson 119
8.1.2 Qualité de l'eau *(81.07.01/02)* 119
8.1.2.1 Résultats 119
8.1.2.2 Récolte d'échantillons 120
8.1.2.3 Analyses 120
8.1.3 Autocontrôle de l'eau *(81.07.02)* 120
8.1.4 Etat et entretien du réseau *(81.04.02 – 81.05.01/04)* 121
8.1.4.1 Fuites 121
8.1.4.2 Compteurs 122
8.1.4.3 Bornes hydrantes 123
8.1.4.4 Captages 123
8.1.4.5 Pompages 124
8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures *(81.05.01)* 125
8.1.5.1 Croisée routes de Pré la Pierre et de Nialin 125
8.1.5.2 Quartier de Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23 à 39a) 125
8.1.5.3 Chemins de la Tantérine et de Bellevue 126
8.1.6 Réservoirs *(81.05.03)* 126
8.1.6.1 Réservoir de l'Erbenaz 126
8.1.6.2 Station de pompage (ancien réservoir) des Planches 126
8.1.7 Extension du réseau *(81.05.02)* 127
8.1.8 Matériel, machines et véhicule du service des eaux *(41.05.02)* 127
9. CONCLUSION 128

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2024
2. Rapport d’activités 2024 du garde forestier
3. Rapport d’activités 2024 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
4. Tableau des comptages d'eau de 2019 à 2024
5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2024
6. Tableau récapitulatif des fuites d’eau 2024

Savigny, le 20 mars 2025

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
GESTION COMMUNALE 2024

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1er février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2024.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1er janvier 2019.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organisation des autorités

1.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars 2021.

1.1.2 Systèmes électoraux

1.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

1.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

1.2 Conseil communal

1.2.1 Composition *(10.01.07)*

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 60 conseillers suivants au 31 décembre 2024, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert·e·s	Jean-Daniel Bonjour
Les Vert·e·s	Karine Gautschi Hälg
Les Vert·e·s	Daniel Guggisberg
Les Vert·e·s	Bertrand Hochet
Les Vert·e·s	Robin Jaccard
Les Vert·e·s	Josée Martin
Les Vert·e·s	Antoine Michel
Les Vert·e·s	Violaine Rallu
Les Vert·e·s	Anne Catherine Rollandin
Les Vert·e·s	Daphnée Schäppi
Les Vert·e·s	Viviane Socquet-Juglard
Les Vert·e·s	Nikola Tomic
Les Vert·e·s	Lucie Hedwige Weber
Les Vert·e·s	Peter Weier
Les Vert·e·s	Alain Zellweger
PS	Madeleine Caboche Niclass
PS	David Chassot
PS	Maria del Carmen Décombaz
PS	Katia de la Baume
PS	Vincent-Eric Fracheboud
PS	Roselyne Hervé
PS	Stéphane Kay
PS	Alain Perreten
PS	Fabrice Portmann
PS	Mireille Roquigny
PS	Vincent Schneider
PS	Pierre-Dominique Schupp
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller

Groupe	Nom et prénom
UDC	Müller Isabelle
UDC	Maud Müller
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Alain Bovard
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Aneta Diserens
PLR	Eric Diserens
PLR	Christian Feusi
PLR	Marylin Gaille Burri
PLR	Carole Genoud
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Brian Hick
PLR	Catherine Keller
PLR	Michal Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Ludivine Pina
PLR	Bernard Pouly
PLR	Jean-Philippe Rast
PLR	Aurélie Regamey
PLR	Luc Richard
PLR	Daniel Rossier
PLR	Yves Roulin
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Viesturs Simanis
PLR	Jonathan Spivey
PLR	Jean-Pierre Zumofen

1.2.2 Bureau du Conseil communal *(10.01.04)*

- **Jusqu'au 30 juin 2024**

Président	Christian Feusi	PLR
1ère Vice-présidente	Maud Müller	UDC
2ème Vice-présidente	Katia de la Baume	PS
Scrutateurs	Carole Genoud	PLR
	Alain Zellweger	Les Vert·e·s
Scrutateurs suppléants	Fabrice Portmann	PS
	Ludivine Pina	PLR
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

- **Dès le 1er juillet 2024**

Présidente	Maud Müller	UDC
1ère Vice-présidente	Katia de la Baume	PS
2ème Vice-présidente	Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
Scrutateurs	Roselyne Hervé	PS
	Ludivine Pina	PLR
Scrutateurs suppléants	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
	Viesturs Simanis	PLR
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2024 *(10.01.08)*

Président	Jean-Daniel Bonjour	Les Vert·e·s
Membres	Catherine Keller	PLR
	Michal Libal	PLR
	Boris Müller	UDC
	Anne Catherine Rollandin	Les Vert·e·s
	Daniel Rossier	PLR
	Pierre-Dominique Schupp	PS
Suppléants	Vincent Schneider	PS
	Peter Weier	Les Vert·e·s

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2024 *(10.01.08)*

Président	Jean-Pierre Zumofen	PLR
Membres	Brian Hick	PLR
	Antoine Michel	Les Vert·e·s
	Alain Perreten	PS
	Fabrice Portmann	PS
	Aurélie Regamey	PLR
	Yves Roulin	PLR

1.2.5 Commission d’urbanisme, d’aménagement du territoire et d’environnement au 31 décembre 2024 *(42.02)*

Président	Jean-Jacques Schumacher	PLR
Membres	Ralph Brühlmann	PLR
	Stéphane Kay	PS
	André Mennet	UDC
	Jean-Philippe Rast	PLR
	Nikola Tomic	Les Vert·e·s
	Lucie Hedwige Weber	Les Vert·e·s

1.2.6 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2024 *(10.01.08)*

Président	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
Membres	Katia de la Baume	PS
	Boris Müller	UDC
Suppléante	Catherine Keller	PLR

1.2.7 Séances du Conseil communal *(10.01.02-06)*

1.2.7.1 Préavis et rapports municipaux

M. Christian Feusi, Président, puis Mme Maud Müller, Présidente dès le 1er juillet 2024 ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
2024/01	Demande de crédit pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants de la route des Miguettes n° 2 à 10	04.03.2024
2024/02	Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives du Complexe scolaire	04.03.2024
2024/03	Rapport de gestion 2023	24.06.2024
2024/04	Rapport des comptes 2023	24.06.2024
2024/05	Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour par des LED	24.06.2024
2024/06	Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de 2 bornes hydrantes dans le quartier de Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23 à 39a)	24.06.2024
2024/07	Demande de crédit pour la réfection de la chaussée de la route des Miguettes n° 10 à 20, comprenant la création d'un trottoir, ainsi que le remplacement des collecteurs d'eaux claires et des conduites d'eau potable	18.11.2024
2024/08	Demande de crédit pour le déplacement d'une conduite d'eau potable entravant l'exploitation de la parcelle RF n° 1367	18.11.2024
2024/09	Demande de crédit pour la mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage	18.11.2024
2024/10	Budget 2025	02.12.2024
2024/11	Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024	02.12.2024

1.2.7.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux

DATE	OBJET	DECISION
2024	Aucune initiative déposée en 2024	

1.2.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2024, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Projet d'implantation d'un cabinet médical (initiative privée) et de création de logements adaptés ou protégés sur la parcelle RF n° 5.
- Mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2 pour le budget 2025.
- Importantes déprédations commises dans les WC publics du Forum durant le mois de décembre 2023, dont la réparation est à la charge de la commune.
- Remplacement de la conduite d'eau potable du quartier Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23 à 39a), qui doit être effectué rapidement avec l'aval de la Commission des finances et le crédit validé par le Conseil communal à sa prochaine séance.
- Etat d'avancement du projet de recherche en eau de boisson.
- Limitation du trafic aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sur certaines routes communales, non adaptées à ce type de véhicules.
- Etat d'avancement des travaux de remplacement des têtes des luminaires d'éclairage public par des LED et les réglages de l'intensité lumineuse.
- Conférences organisées pour les seniors avec Pro Senectute en 2024.
- Projet de révision du Plan directeur communal (PDCom) du 9 décembre 1998 par un plan d'affectation communal (PACom).
- Projet de réhabilitation du Rural, en lien avec celui du cabinet médical et du besoin d'une cantine scolaire pour les élèves 7-8 P.
- Etat d'avancement de l'étude sur la gestion du stationnement au centre du village.
- Etat d'avancement des travaux de construction du skate-park.
- Bicentenaire de la commune en 2025 : informations sur les manifestations prévues.
- Mise en service de l'installation photovoltaïque de la STEP de Pra Charbon.
- Mise en œuvre et état d'avancement des travaux de la route des Miguettes n° 2 à 10.
- Projet de déplacement d'une conduite communale d'eau potable, entravant l'exploitation du site de la Gravière de la Claie-aux-Moines (parcelle RF n° 1367).
- Abattage des arbres : entrée en vigueur au 1er juillet 2024 du Règlement du 29 mai 2024 d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP).

- Etat d’avancement de l’étude d’aménagement d’un trottoir à la route des Miguettes n° 10 à 20.
- Etat d’avancement de l’étude relative à la mise en place de zones 30.
- Information sur les travaux de réfection du giratoire provisoire de la Claie-aux-Moines.
- Election de Mme Moira Simanis, Conseillère communale, au Conseil consultatif des seniors (Cocos).
- Acquisition et exploitation de deux parcelles de vignes acquises sur le territoire de Bourg-en-Lavaux.
- Etat d’avancement des projets de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré d’une part et de recensement des arbres remarquables d’autre part.
- Route de l’Ancienne Poste : création de trois places d’évitement en relation avec la circulation déviée par cet axe.
- Information sur le remplacement de l’éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour par des LED.
- Mutations de personnel.

1.3 Municipalité

1.3.1 Dicastères de la Municipalité *(10.03.10)*

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Christian Aeschlimann
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Finances	Suppléant : Daniel Métraux
Urbanisme, environnement	
Bibliothèque	
Eglises	
Bâtiments	Daniel Métraux
Domaines	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Défense incendie (SDIS)	
Protection civile	
Sports	
Epuration, assainissement	Jean-Claude Rochat
Eaux claires	Suppléant : Christian Aeschlimann
Eau potable	
Services industriels	
Police	
Police des constructions	Christian Aeschlimann
Forêts et arbres	Suppléante : Nicole Félix
Cours d'eau	
Ecoles	
Accueil de la petite enfance, jeunesse	
Travaux, voirie	Nicole Félix
Routes	Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Parcs, promenades, espaces verts	
Déchets	
Cimetière, inhumations	
Affaires sociales	
Secrétaire municipale	Isabelle Schori
Boursier communal	Bertrand Pasche

1.3.2 Séances de la Municipalité *(10.03.02)*

Le lundi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 46 reprises en 2024.

1.3.3 Activités de la Municipalité

En 2024, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par (selon n° de classement des dossiers) :

Dossiers	**Objets**
14.02.02	Bicentenaire de la commune en 2025
19.04	Campagne de sensibilisation informatique
20.04	Mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2 pour le budget 2025
35.01 43.11	Bâtiments et abribus communaux : réparations des nombreuses déprédations commises
35.01 82.05	Eglise : traitement des façades extérieures, entretien de l'orgue et rénovation de la mise en lumière extérieure
35.01	Rural : projet de réhabilitation du bâtiment en lien avec celui du cabinet médical et du besoin d'une cantine scolaire pour les élèves 7-8 P
35.01	Vidéosurveillance : finalisation des dossiers d'autorisation et mise en place des caméras
36.01	Etude et travaux d'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives
36.01	Etude et remplacement de l'éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour
42.04.01	Révision du Plan directeur communal (PDCom) par un plan d'affectation communal (PACom)
42.04.01	Centre médical : collaboration au projet d'implantation d'une maison de santé au village par des privés
42.05.02	Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions, en cours et nouvelles
42.08.01	Projets de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré d'une part et de recensement des arbres remarquables d'autre part
42.08.02	Abattage des arbres : entrée en vigueur au 1er juillet 2024 du Règlement du 29 mai 2024 d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) et mise à jour des processus communaux

Dossiers	Objets
43.02	Carrefour de la Claie-aux-Moines et débouché de la route de la Séresse : poursuite de l'étude
43.03	Coop, construction d'un centre commercial avec parking souterrain et deux bâtiments d'habitation : coordination du chantier et de l'usage des infrastructures communales
43.03	Route des Miguettes n° 2-10 : étude et travaux de pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, de remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que de réfection de la chaussée et des trottoirs existants
43.03	Route des Miguettes n° 10-20 : étude de réalisation, à la suite de l'examen préalable favorable du canton et rédaction d'un préavis
43.03	Chemin de la Verne : à la suite de nombreuses inondations par les eaux claires, étude d'assainissement et de réfection de la chaussée
43.03	Zones 30 : poursuite de l'étude
43.05	Poursuite de l'étude sur la gestion du stationnement au centre du village
43.11	Abribus : analyse de leur conformité à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées et des travaux à prévoir
45.08	Décharge de la Vuagire : instruction sur les mesures nécessaires d'assainissement
47.02	Ruisseau Le Carrouge : renforcement d'un mur et enrochements
47.02	Ruisseau du Grenet : renforcement et rallongement de la diguette en rive gauche
81.04.02	Etude de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage
81.05.01	Remplacement de la conduite d'eau potable du quartier Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23-39a), devant être effectué en urgence
81.05.01	Etude du déplacement d'une conduite d'eau potable, entravant l'exploitation du site de la Gravière de la Claie-aux-Moines (parcelle RF n° 1367)
81.07.02	Autocontrôle de la distribution de l'eau : poursuite des mises à jour et compléments selon les demandes de l'Office de la consommation (OFCO)
82.05	Remplacement de l'éclairage public : suivi des travaux, corrections et réglages
86.01	Etude de la stratégie de planification des travaux d'assainissement énergétique et de transformation du patrimoine immobilier communal

1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 *(10.03.09)*

Référence est faite au préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026.

En 2024, nous avons usé des autorisations générales accordées par le Conseil communal comme suit :

- Acquérir et aliéner en matière immobilière
  - Acquisition de deux parcelles de vignes à Bourg-en-Lavaux.

    Signature de l'acte de vente.
  - Réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et remplacement de la conduite d'eau potable.

    Signature de la constitution d'une servitude d'usage d'un abribus public sur la parcelle RF n° 669.
  - Nouveau raccordement de l'abri PC du chemin des Fours Dérochy 3-5 à l'eau potable.

    Signature de la constitution d'une servitude de droit de passage d'une conduite d'eau potable sur la parcelle RF n° 675.
- Acquérir des participations dans des sociétés commerciales et adhérer à des associations et des fondations
  - Adhésion à l'Union suisse des Services des parcs et promenades (USSP), en qualité de membre.
- Plaider
  - Recours contre la décision de la Municipalité du 30 avril 2024, délivrant le permis de construire une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) avec mât, système technique et nouvelles antennes pour le compte de Swisscom (Suisse) SA sur la parcelle RF n° 777.
- Accepter des legs, des donations et des successions

  Pas de cas en 2024.
- Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
  - Préavis n° 11/2024 – Crédits complémentaires au budget 2024.

1.3.5 SuisseVote *(10.02.02)*

Référence est faite aux rapports de gestion 2022, chiffre 1.3.5 et 2023, chiffre 1.3.5.

Le système donne pleinement satisfaction au Bureau du Conseil communal, qui trouve ainsi sa tâche allégée.

Chaque commune utilisatrice de SuisseVote est tenue d'avoir une commune partenaire, en cas de défectuosité du scanner ou de l'imprimante. Notre commune partenaire est Epalinges et vice-versa.

1.4 Personnel communal

1.4.1 Postes de travail *(13.08.01)*

La liste des postes de travail au 31 décembre 2024 est jointe en annexe[1].

Les mutations et recrutements 2024 ont été les suivants (dans l'ordre chronologique) :

- Greffe municipal
  - 30 juin 2024 : Mme Isabelle Goyi a quitté sa fonction pour orienter sa carrière différemment.
  - 1er mai 2024 : Mme Martine Aubry Morin a pris ses fonctions, en remplacement de Mme Isabelle Goyi.
- Bibliothèque
  - 31 juillet 2024 : Mme Sylvie Perreten, assistante bibliothécaire, a définitivement fait valoir son droit à la retraite.
  - 15 août 2024 : Mme Mallory Larcinese a pris ses fonctions, en remplacement de Mme Sylvie Perreten.

1.4.2 Personnel temporaire *(13.08.02)*

- Bibliothèque
  - Mlle Tiana Lazic, apprentie, poursuit son activité d'environ 1 heure/semaine, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.
- Bureau technique
  - Depuis le mois d'avril 2022, nous louons les services de M. Michel Wirz, collaborateur du bureau Gemetris SA, en renfort pour la police des constructions, à raison d'environ 2 jours par semaine, pour une durée indéterminée.
- Greffe municipal
  - Mlle Laura Morin a effectué une mission temporaire à 20-30% du 8 janvier au 13 mai 2024, en remplacement partiel d'une collaboratrice malade.
- Service des eaux
  - M. Christian Feusi a effectué 2 missions temporaires d'appui pour le relevé des compteurs.

[1] Liste des postes de travail au 31 décembre 2024

1.4.3 Stages divers *(13.08.02)*

- Conciergerie
  - M. Leonardo Paulo Pereira Almeida Rodrigues a effectué un stage d'agent d'exploitation du 8 avril au 8 mai 2024, organisé par la Fondation Intégration pour Tous (IPT).
  - M. Jean-Marc Huggler a effectué un stage de reconversion du 1er au 31 octobre 2024, organisé par la Fondation Intégration pour Tous (IPT).
- Service de la voirie et déchetterie
  - Mme Peggy Dahmani a effectué une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion) du 4 décembre 2023 au 15 avril 2024, organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI), interrompue prématurément, au motif que la participante a retrouvé un emploi fixe.
  - M. Fabio De Oliveira a effectué une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion) du 22 mai au 21 novembre 2024, organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI).
- Déchetterie
  - M. Manuel Coehlo Vitorino effectue une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion) du 26 novembre 2024 au 28 février 2025, organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI).

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail *(13.02/10)*

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

Certaines formations sont signalées au chapitre du domaine concerné.

1.5 Promotion de la commune

1.5.1 Service au public

L'administration générale comprend les services suivants (par ordre alphabétique) :

- Bourse communale
- Bureau technique
- Greffe municipal
- Location des salles
- Office de la population
- Réception générale
- Registre civique
- Secrétariat municipal

En 2020-2021, nous avons créé une réception générale, qui était auparavant assurée par le greffe municipal, ceci afin d'optimiser la qualité de nos services.

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les services restent à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration *(14.01.07)*

- Le site internet de la commune est intensément consulté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.

  Cela étant, sa conception est datée et manque d'interactivité ; nous envisageons de remplacer ce site par une version actualisée en 2025.

- Les services en ligne, actuellement disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
  - Annonce d'arrivée dans la commune
  - Annonce de départ de la commune
  - Changement d'adresse
  - Offre de cartes journalières dégriffées Commune dès le 1er février 2024, réservées aux habitant·e·s de la commune
  - Calendrier d'occupation du Forum
  - Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
  - Formulaire de demande de dérogation pour l'abattage ou l'entretien du patrimoine arboré
  - Inscription des chiens
  - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
  - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles
- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Affectation des zones
- Cadastre souterrain
- Classification des routes

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

1.5.3 Information au public *(14.01.04-07)*

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
  - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
  - Site internet communal
  - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
  - Piliers publics
- Journal communal Le Savignolan

  Fin 2023, l’équipe du Savignolan a mis un terme à son activité, après un engagement de 13 ans.

  Nous remercions ici chaleureusement tous les participants qui ont collaboré sans faille à cette belle aventure (2010-2023), ainsi que les lecteurs, les abonnés et les annonceurs.

- Journal Le Courrier :

  Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.

  Depuis l'année 2021, la commune finance à nouveau l'abonnement de tous les ménages au journal, à un tarif préférentiel.

1.6 Administration

1.6.1 Statistique de la population *(14.06.04)*

Au 31 décembre 2024, la population de notre commune comptait 3'506 habitants, soit une augmentation de 158 habitants par rapport à 2023.

Vous trouverez ci-dessous des répartitions de la composition de notre population :

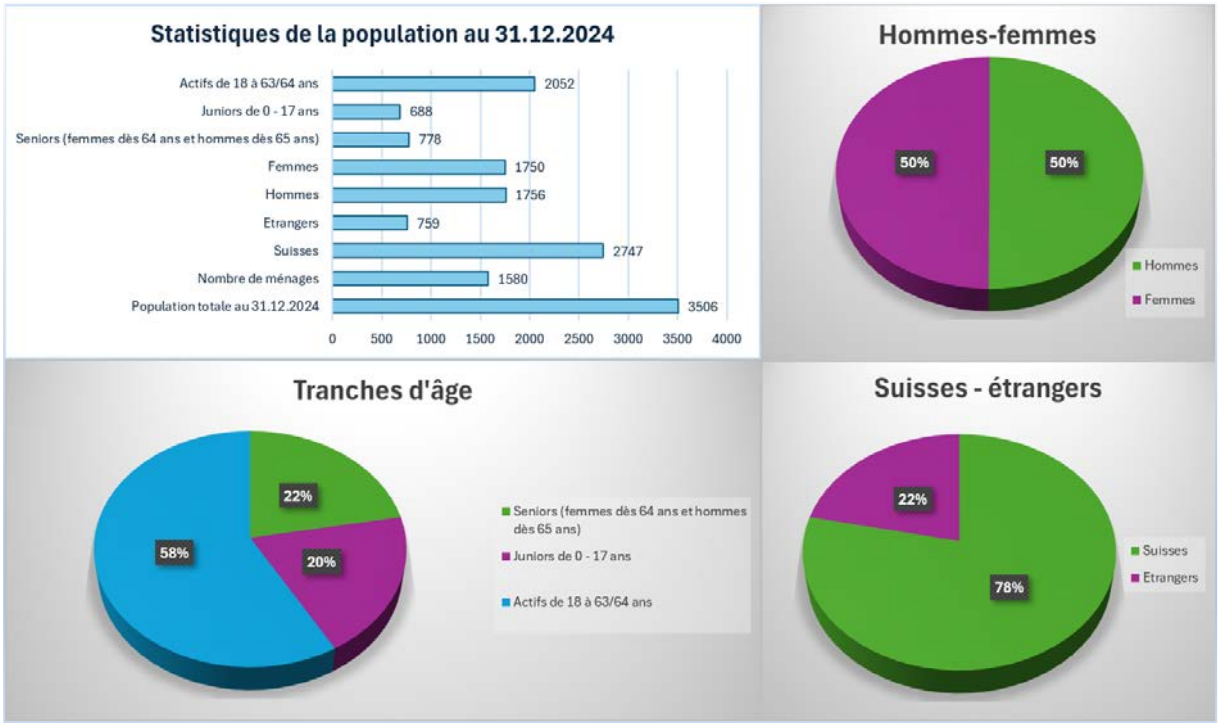

1.6.2 Naturalisations *(11.05)*

1.6.2.1 Réglementation

Les demandes de naturalisation déposées après le 1er janvier 2018 sont traitées conformément à la Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11) et au Règlement du 21 mars 2018 d'application de la loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

1.6.2.2 Naturalisations ordinaires

- En 2024, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :

Date	Candidats	Origine
22.01.2024	Une candidate	France
05.02.2024	Un couple et ses 2 enfants mineurs	Hongrie
15.04.2024	Une candidate	Grande-Bretagne
22.04.2024	Une candidate	Bulgarie
29.04.2024	Une candidate	Grande-Bretagne
03.06.2024	Un candidat	Grande-Bretagne
26.08.2024	Une candidate et ses 3 enfants mineures	Portugal
09.09.2024	Une candidate	France
09.09.2024	Une candidate et son enfant mineure	Espagne
18.11.2024	Une candidate	Grande-Bretagne

- En 2024, 8 personnes ont obtenu la nationalité suisse, ce qui équivaut à 8 dossiers terminés.

1.6.3 Gestion des documents et des archives *(11.07)*

1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1er janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

1.6.3.2 Archivage

- En 2024, nous avons attribué un mandat à la société d'archivistes qui traite nos archives depuis 2018 pour la maintenance des archives intermédiaires dès 2019, y compris aux services techniques (bureau technique et service des eaux).
- Les dossiers et documents archivés sont portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.

1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- Depuis 2020, nous travaillons avec une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que de notre région.
- L'application a été mise en production « définitive » lors de la séance de Municipalité du 1er mars 2021.

  Elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.
- En 2023, nous avons opté pour un outil de gestion électronique des documents.

  La Commission de gestion reçoit désormais en consultation uniquement des documents numérisés, en principe au format PDF.

1.6.4 Conventions de collaboration *(62.01)*

- 1er juillet 2024 : nous avons passé une convention avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) de l'Etat de Vaud, relative à l'adhésion de notre commune au processus et aux prestations de déménagement de ses citoyens par voie électronique « eDéménagementCH ».

1.6.5 Inspection de la préfecture *(10.06.03)*

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite de notre commune le 6 novembre 2024 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures

1.7.1 Nonagénaires *(14.02.02)*

Cinq citoyens nés en 1934 ont eu 90 ans en 2024.

Pour fêter ce jubilé, la Municipalité les a conviés à un repas au restaurant de la Claie-aux-Moines. Tous ont eu beaucoup de plaisir à partager des souvenirs.

1.7.2 Centenaires *(14.02.02)*

En 2024, aucun citoyen n'a atteint le jubilé de 100 ans.

1.7.3 Course des aînés *(14.02.02)*

La Municipalité a invité 756 bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 3 juillet 2024 à destination du canal de Savières et Chanaz, la petite Venise savoyarde, à laquelle 145 personnes (aînés, accompagnants et élus) ont participé.

1.7.4 Marché communal *(14.02.02)*

Notre traditionnel marché villageois a ouvert ses portes le samedi 7 septembre 2024 avec une météo favorable, qui a fait les affaires des visiteurs, des commerçants et des sociétés.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifié de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité.

Nous remercions ici toutes les sociétés locales, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la Société de développement de Savigny (SDS) qui nous a aidés à organiser cette manifestation, sans oublier les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives. Cette journée a permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.

1.7.5 Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny *(14.02.02)*

La Municipalité a convié les nouveaux habitants et bourgeois de 2022 et 2023, ainsi que les jeunes citoyens 2022, 2023 et 2024 à une réception le 26 septembre 2024 au Forum, à laquelle 120 personnes ont participé.

1.7.6 Sociétés locales *(14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05)*

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l’année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Association Arts en mouvement
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des Familles de Savigny et environs
- Association des parents d’élèves du Jorat
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Association Riding4Future
- Broomball Club

- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Football Groupement Juniors AS Haute Broye, FC Jorat Mézières, FC Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- Le Petit Marché de Savigny
- Les Amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »
- Société d'accordéonistes « Les Rossignols »
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

1.7.7 Bicentenaire de la commune en 2025 *(14.02.02)*

- Manifestations

Des festivités se dérouleront tout au long de l'année 2025 pour faire honneur à l'indépendance de Savigny, qui s'est séparée de Lutry en 1825.

- Comité d'organisation

La programmation et l'organisation de manifestations ne sauraient se concevoir sans le travail d'un comité d'organisation, dont les membres ci-après, sont ici chaleureusement remerciés pour leur engagement sans faille :

– Daniel Métraux	Président
– Christian Aeschlimann	Secrétaire
– Carine Métraux	Responsable des animations
– Gérard Philippe Lavanchy	Responsable des bénévoles
– Bernard Pouly	Finances
– Sylvain Richard	Relais avec les sociétés locales
– Nicolas De Groote	Nourriture
– René-Pierre Cordey	Responsable boissons

1.7.8 Lausanne Région *(10.05)*

Vous trouverez le rapport d'activités 2024 de Lausanne Région sur son site internet :

https://www.lausanneregion.ch/organisation/statuts-et-rapports-dactivites.

1.7.9 Centre sportif de Malley *(14.04.05)*

En tant que commune contributrice aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley SA (CSM SA) et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM), Savigny participe à l'assemblée générale qui est convoquée une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 26 juin 2024 à la Vaudoise aréna.

Le montant de notre participation communale 2023 au déficit s'est élevé à CHF 50'490.00, tandis que le montant estimé pour 2024 s'élève à CHF 50'743.00.

Des publications sont disponibles sur les sites internet : *https://vaudoisearena.ch/* et *https://www.lausanneregion.ch/sports/nouveau-centre-sportif-de-malley/futur-centre-multisports/*.

1.7.10 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) *(16.03)*

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association Lavaux Patrimoine mondial a pour but premier d'appliquer et de développer le plan de gestion issu de l'inscription de la région à l'UNESCO en juin 2017, soit de mettre en place :

- Les éléments de sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.
- Les éléments de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 2 mai 2024 à Corsier.

Le rapport annuel de 2023 peut être consulté en suivant ce lien :

https://www.lavaux-unesco.ch/preserver/gestionnaires-du-site/lavaux-patrimoine-mondial.

1.7.11 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) *(14.04.03)*

Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et une de Suisse portant le même toponyme.

En 2024, l'assemblée générale s'est tenue le 7 septembre 2024 à Savigny-en-Véron (France, Indre-et-Loire), à laquelle notre commune n'a pu être représentée par MM. Jean-Philippe Thuillard, Vice-président et Christian Feusi, délégué.

En 2025, l'assemblée générale est prévue le 17 mai à Savigny-sous-Mâlain (France, Côte-d'Or).

1.7.12 Groupement de défense contre la grêle à Lavaux *(10.05)*

Notre commune est membre du Groupement de défense contre la grêle à Lavaux, qui est une association créée en 1959, au sens des articles 60 et suivants du Code civil.

Ce groupement se réunit en assemblée deux fois par année, au printemps pour l'examen des comptes et en automne pour l'examen du budget.

En 2024, les assemblées suivantes ont eu lieu :

- 21 mars : Corseaux
- 19 septembre : Saint-Saphorin (Lavaux) (assemblée extraordinaire)

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2024, le Groupement a mis son activité en suspens, tant au niveau technique qu'au niveau financier, faute de :

- Membres (3) pour constituer une commission technique prête à s'investir pour représenter l'Association Romande de Lutte contre la Grêle (ARLG), seule entité reconnue à Berne pour organiser des examens en vue de l'obtention du permis de tir.
- Un local de stockage des fusées conforme, car la Protection civile est intervenue pour faire vider le local de Saint-Saphorin (Lavaux), dans lequel étaient stockées les fusées, au motif que les explosifs ne sont pas admis dans les abris PC. Toutes les fusées ont été transférées au Groupement HAVOS en Thurgovie.

Les liquidités actuelles du Groupement suffisent pour assurer la couverture des frais courants. Aussi, il n'y a pas eu de demande d'acomptes auprès des communes membres en 2024.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 27 mars 2025 à Puidoux.

1.8 Transports publics

1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé *(18.02.04)*

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 231'082.30 pour notre commune en 2024, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 269’000.00.

  Pour tous les bassins de transports, la participation financière des communes, selon la répartition définitive 2024, a été inférieure à celle provisoire planifiée dans l’information budgétaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports.

  Ce résultat favorable s’explique notamment par la bonne reprise de la fréquentation des voyageurs et la hausse généralisée des tarifs de transports dès l’horaire 2024, ayant diminué significativement les besoins d’indemnités. Également, le report de plusieurs investissements, les optimisations financières et l’effet favorable du décompte des coûts non couverts effectifs du métro M2 ont permis de financer la plupart des aménagements d’offres. Enfin, le Parlement fédéral a voté un supplément au budget 2024, permettant ainsi de financer intégralement, mais ponctuellement, la part légale de la Confédération sur l’intégralité des besoins d’indemnités du trafic régional avec fonction de desserte pour l’année 2024.

- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 273’603.00 au budget 2025.

1.8.2 CarPostal Suisse SA *(18.04)*

Rappel : CarPostal Suisse SA a repris l’exploitation du secteur du Jorat en décembre 2021.

Deux rencontres d’échanges ont été organisées en 2024, au cours desquelles les points suivants ont été abordés :

Séance du 23 avril 2024 à Vulliens

- Bilan du réseau 2023 : fréquentation, ponctualité et qualité.
- Nouvelle ligne 10.361 (Moudon, gare ; Lausanne, Vert-Bois/EHL ; Epalinges, Croisettes) : premier bilan.
- Modifications prévues pour l’horaire 2025.
- Marketing retour sur la campagne de lancement de la ligne 10.361 et sur les campagnes prévues en 2024.

Séance du 12 novembre 2024 à Mézières

- Modifications 2025 du réseau : notamment prolongement de la ligne 10.361 jusqu’à Lucens avec correspondances de/vers Payerne à Lucens.
- Bilan sur le réseau Jorat de décembre 2023 à septembre 2024.
- Bilan sur la ligne 10.361 de décembre 2023 à septembre 2024.

- Marketing :
  - Présentation de la campagne vaudoise pour le changement d'horaire (H25).
  - Présentation de la campagne à venir pour l'électrification du réseau vaudois.
  - Partenariats dans le Jorat.

1.8.3 Cartes journalières CFF *(18.02.05)*

1.8.3.1 Cartes journalières CFF

- Les CFF ont mis un terme à la formule des cartes journalières vendues par les communes avec effet au 30 janvier 2024 et l'ont remplacée par la carte journalière dégriffée Commune.

1.8.3.2 Cartes journalières dégriffées Commune

- Rappel

  Notre commune vend les cartes journalières dégriffées Commune, qui sont sur le marché depuis début 2024, en remplacement des cartes journalières CFF.

  Pour chaque carte dégriffée vendue par la commune, une commission de 5% (TVA incluse) lui est créditée.

- Après une année d'exploitation, il s'avère que la carte dégriffée est proposée par presque autant de communes et de villes qu'auparavant avec la carte journalière CFF, représentant 1'070 prestataires.
- Bilan 2024 à Savigny
  - Nombre de cartes : 247
  - Chiffres d'affaires : CHF 12'773.00
  - Commissions : CHF 604.60

1.9 Economat, informatique, télécommunications

1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers *(12.02/03)*

- Administration communale : au terme du contrat de location, remplacement du photocopieur par un modèle analogue.

1.9.2 Informatique *(19.02.03 – 19.03.02)*

1.9.2.1 Matériel

- Forum, salle de conférences : remplacement complet du matériel digital, soit le beamer, l'enregistreur et l'écran.
- Maison de commune, salle des commissions : remplacement de l'écran de projection.

- Bibliothèque :
  - Installation d'une antenne wifi supplémentaire dans la partie inférieure, aux fins de bénéficier d'un meilleur signal internet lors de l'utilisation de tablettes.
  - Acquisition d'un ordinateur portable supplémentaire pour la nouvelle collaboratrice.
  - Remplacement du PC de la bibliothécaire.
- Bureau du Conseil communal : remplacement du PC.
- Greffe municipal : remplacement d'un PC.

1.9.2.2 Logiciels

- Service des eaux : acquisition d'une application pour se connecter à tous les pompages et captages depuis une tablette (autocontrôle du réseau d'eau sur le terrain), via la télégestion existante.
- Renouvellement de la maintenance des antivirus de 21 postes et 6 serveurs auprès d'un nouveau fournisseur.
- Gestion électronique des documents (GED) : acquisition de 5 licences supplémentaires (consultation) pour les membres de la Municipalité.

1.9.3 Cybersécurité *(19.04)*

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 1.9.3.1, page 36 et au rapport de la Commission de gestion 2023, page 9.
- Dans le cadre de la campagne de sensibilisation informatique 2023-2024, les résultats obtenus sont très encourageants : une comparaison des réponses avant et après la formation montre une amélioration de 27.5%. Toutes les questions ont enregistré un progrès après une année de sensibilisation, ce qui témoigne d'une meilleure appropriation des bonnes pratiques en cybersécurité.
- Les thématiques abordées durant la campagne sont les suivantes :
  - Hameçonnage
  - Mots de passe
  - Bon usage d'internet
  - Détection de cyberattaques
  - Usurpation d'identité et logiciels malveillants

- Les utilisateurs ont participé activement à cette formation tout au long de l'année.

  Toutefois, face aux menaces informatiques en constante évolution et aux axes d'amélioration identifiés, la Municipalité a décidé de prolonger cet effort de sensibilisation en lançant une nouvelle campagne dès février 2025, pour une durée d'une année, laquelle approfondira les thématiques déjà abordées.

1.9.4 Télécommunications *(19.06)*

- Administration communale : remplacement de la centrale téléphonique.
- Maison de commune : remplacement de l'interphone de l'entrée nord.

2. FINANCES

2.1 Communales

2.1.1 Rapport des comptes *(20.04)*

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 04/2024 – Comptes 2023).

2.1.2 Arrêté d'imposition *(21.01)*

Référence est faite au préavis n° 09/2023 – Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 9 octobre 2023. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 *(22.04)*

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026, fixant le plafond d'endettement net à CHF 29 mios et le plafond de cautionnements à CHF 15 mios.

2.1.4 Nouveau modèle comptable harmonisé de 2ème génération (MCH2) *(20.04)*

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 2.1.4 (pages 38 et 39) et au rapport de la Commission de gestion 2023 (page 8).
- Rappel : le projet d'adoption de MCH2 dans sa globalité se déroule en 3 étapes pour notre commune :
  - 2024

    Conversion des comptes du plan comptable vaudois (PCV) vers MCH2, y compris les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et les comptes du bilan.

    - Présentation des comptes 2023 PCV et du budget 2025 MCH2
  - 2025

    Tenue des comptes 2025 selon MCH2. D'un point de vue informatique, une bascule définitive des bases de données a été réalisée avec le bouclement des comptes 2024.

    - Présentation des comptes 2024 PCV et du budget 2026 MCH2
  - 2026

    Bouclement des comptes 2025 selon MCH2, y compris l'élaboration de nouvelles annexes. Les comptes 2025 selon MCH2 auront comme comparatif le budget 2025.

    - Présentation des comptes 2025 MCH2 et du budget 2027 MCH2

Le budget 2025 a été soumis au Conseil Communal uniquement sous le nouveau référentiel comptable MCH2.

La conversion des comptes du plan comptable vaudois (PCV) vers MCH2 a considérablement mobilisé le service de la bourse, ainsi que la Syndique en charge des finances. En effet, l'option a été prise de faire deux conversions parallèles pour croiser les résultats. La première était de partir du PCV vers MCH2 et la deuxième de partir de MCH2, afin d'y inscrire la liste des éléments de chaque dicastère. Cette dernière a également été un facilitateur pour l'ensemble du collège municipal.

L'intégration du nouveau plan comptable au niveau informatique a nécessité plusieurs échanges avec le fournisseur. Ces échanges ont encore été fréquents dans le cadre du bouclement des comptes 2024.

Depuis 2025, l'ensemble des écritures s'effectuent avec le plan comptable MCH2.

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

2.2.1 Décompte final 2023 *(22.06)*

Le décompte final de la péréquation 2023 s'est soldé par un montant de CHF 61'249.00 à charge de la commune.

Le détail du décompte 2023 s'établit comme suit :

– Cohésion sociale			CHF 2'381'333.00
– Alimentation au fonds de péréquation		CHF 2'778'232.00	
– Compensation population	./.	CHF 1'100'711.00	
– Compensation solidarité	./.	CHF 506'386.00	
– Dépenses thématiques	./.	CHF 603'491.00	
– Péréquation directe nette			CHF 567'643.00
– Réforme policière			CHF 162'115.00
Total péréquation et factures cantonales 2023			**CHF 3'111'088.00**
– Acomptes facturés		./.	CHF 3'049'839.00
Solde à charge de la commune			CHF 61'249.00

2.2.2 Eléments du décompte 2023

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2023 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Population au 31 décembre 2023 sur la base des données publiées dans la FAO.
- Taux d'imposition communaux 2023 (taux moyen : 67.60).

- Participation à la cohésion sociale 2023 : CHF 792'838'910.00.
- Dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : les communes annoncent les montants y relatifs via un questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes sont attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2023 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, prolongé jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, un montant de CHF 72'090'823.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :

  https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

3.1.1 Généralités *(32.01.02/05)*

- Le rapport annexé du garde forestier[2] vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2024. Le volume des bois martelés a atteint 1'151.20 sylves (estimation du volume sur pied).
- Les coupes de bois de la saison 2024-2025 ont été adjugées à trois entreprises forestières pour un volume de 847 m^3.

3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 *(32.01.04)*

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et les mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. Il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales, dont Savigny le 8 février 2021, puis approuvé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) le 28 avril 2021.

3.2 Vignes

Nous avons acquis deux parcelles de vignes, situées sur la Commune de Bourg-en-Lavaux, au lieu-dit « Treize Vents ». Elles appartenaient à une citoyenne de Savigny, qui nous les a cédées avec grand plaisir.

[2] Rapport d'activités 2024 du garde forestier

Il s'agit d'une parcelle de rouge (Pinot noir) RF n° 9098 d'une surface de 266 m^2 et d'une parcelle de blanc (Chasselas) RF n° 9125 d'une surface de 389 m^2.

La première vendange a eu lieu au mois d'octobre 2024 par un soleil radieux, en présence de 3 membres de la Municipalité. Les quantités et la qualité étaient au rendez-vous.

Il n'y a plus qu'à espérer que le résultat soit à la hauteur une fois la mise en bouteilles.

3.3 Bâtiments et gérances

3.3.1 Agora *(35.01)*

- Travaux
  - Bar à café Savignoise : remplacement de 2 portes internes en bois (accès cuisine et accès dépôt de stockage) avec chacune une grille d'aération en aluminium, endommagées lors d'un vol par effraction les 8/9 mars 2024.
  - Porte d'entrée principale du bâtiment : remplacement complet de la serrure et de la gâche automatique.
  - Pharmacie :
    - Remplacement d'un verre trop court d'une porte secondaire.
    - Suppression des défauts constatés lors du contrôle périodique obligatoire des installations électriques.
- Locations

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2024.

3.3.2 Ancien central *(35.01)*

- Suppression des défauts constatés lors du contrôle périodique obligatoire des installations électriques.
- Remplacement d'un extincteur.

3.3.3 Ancien collège *(35.01)*

- Installation d'un conditionneur anticalcaire et anticorrosion pour le traitement physique de l'eau du bâtiment.
- Remplacement du monitoring de l'installation photovoltaïque.
- Réfection de l'étanchéité (2 joints de dilatation) du couloir de liaison avec la Villa des maîtres.
- Fourniture et pose de mains courantes à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2024.

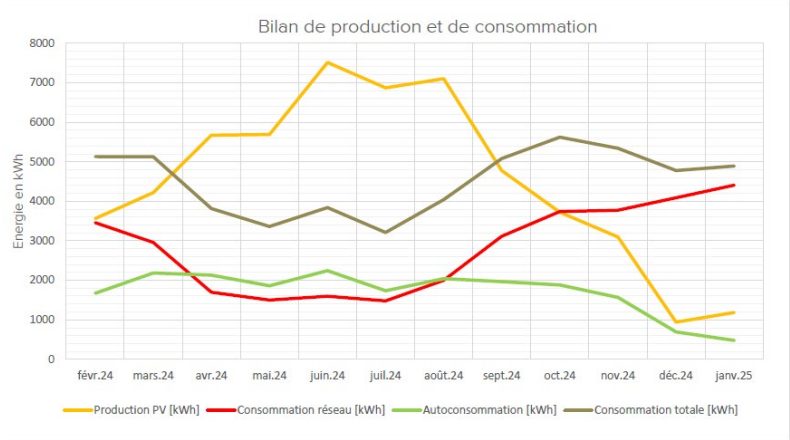

	Production PV [kWh]	Consommation [kWh]	Autoconsommation [kWh]	Consommation totale [kWh]
févr.24	3562	3460	1672	5132
mars.24	4220	2957	2184	5127
avr.24	5673	1696	2130	3818
mai.24	5688	1501	1861	3362
juin.24	7514	1595	2247	3842
juil.24	6872	1480	1734	3214
août.24	7104	2001	2042	4043
sept.24	4776	3114	1967	5081
oct.24	3724	3738	1885	5623
nov.24	3096	3772	1569	5341
déc.24	944	4087	692	4779
janv.25	1187	4411	481	4892

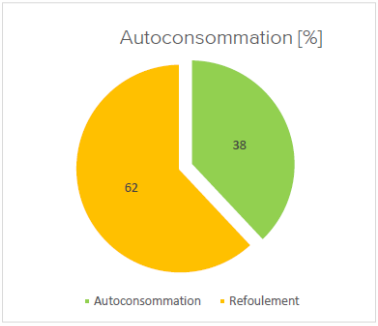

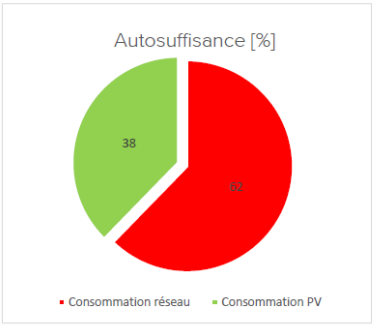

3.3.4 Ancienne gendarmerie *(35.01)*

- Remplacement de la porte d'entrée en bois par un modèle en aluminium.
- Remplacement du brûleur à mazout hors d'usage.

3.3.5 Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

3.3.6 Collège du Jorat *(34.01 – 35.01)*

- Travaux
  - Suppression des défauts constatés lors du contrôle périodique obligatoire des installations électriques (communs, locaux et appartements).
- Location
  - Location d'une salle à l'usage d'un cabinet de naturopathie, à compter du 1er mars 2024.

3.3.7 Complexe scolaire et salle de sport *(34.01 – 35.01)*

- Mollie-Margot 7
  - Remplacement de deux urinoirs par des modèles sans eau.
  - Appartement de service : rénovation des deux salles d'eau.
  - Remise en état de l'installation de ventilation.
- Mollie-Margot 9
  - Remplacement du déshumidificateur des cellules-abri n° 5, 6, 7 et 8 louées à Espace Danse.
  - Remplacement de deux urinoirs par des modèles sans eau.
- Mollie-Margot 7 et 9
  - Remplacement du mécanisme de plusieurs stores à lamelles (texbands confectionnés et bandes-échelles).
  - Remplacement des collecteurs de chauffage au sol.
  - Fourniture et pose de tôles en inox pliées décroissantes pour éviter les infiltrations d'eau par le muret supportant les vitres du préau couvert.

- Mollie-Margot 11 (salle de sport)
  - Remplacement de matériel de gymnastique.
  - Vestiaire dames aménagé au sous-sol :
    - Peinture
    - Remplacement de la fenêtre en bois par un modèle en PVC
    - Mise en conformité des installations électriques
  - Installation de conduites de raccordement et d'écoulement d'eau (froide et chaude) en vue de l'aménagement d'une buvette.
  - Remplacement du moteur d'un store en toile de la salle de sport (côté Coop provisoire).
  - Remplacement de deux urinoirs par des modèles sans eau.
  - Adjonction d'une serrure antipanique à la porte (côté Lausanne et terrain multisports), laquelle fait également office de sortie de secours.
  - Réfection de la peinture des couloirs accédant à la salle de sport (plafonds, murs et boiseries).
  - Remplacement de la porte basculante du garage attenant à la salle de sport (sur le budget 2025).

3.3.8 Cure *(58.01)*

Le bâtiment de la cure de Savigny est propriété de l'Etat de Vaud.

L'article 24 alinéa 1 de la Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public (LREEDP – BLV 180.05) stipule que : *Les communes entretiennent les locaux destinés au catéchisme et pourvoient à leurs ameublement et chauffage.*

Dès 2023, l'Etat de Vaud a souhaité entreprendre des travaux de rénovation intérieure du bâtiment. Nous nous sommes associés à ce projet pour procéder à la réfection des sols et des peintures des salles, y compris les radiateurs, dont la commune a la charge d'entretien, soit la salle de catéchisme, la cuisine, les WC et un bureau.

Les travaux ont été réalisés à la fin 2024.

3.3.9 Eglise *(35.01 – 82.05)*

- Orgue

  Rappel : des travaux de réfection de l'orgue se sont déroulés en deux étapes en octobre 2023 et en février 2024 ; ils ont nécessité un démontage complet de l'orgue et la location d'un échafaudage en février 2024. Les interventions ont notamment été les suivantes :

  - Dépoussiérage et nettoyage de tous les éléments de l'orgue.
  - Traitement anti-moisissure de nombreux éléments de l'instrument.

  - Remplacement des garnitures d'étanchéité des régulateurs pour la bonne pression d'air, qui étaient devenues sèches et cassantes.
  - Contrôle technique de la mécanique et de la traction ; il y aura un remplacement des rotules synthétiques à prévoir dans un proche avenir…, car elles deviennent cassantes aussi.
  - Amélioration d'éléments à l'intérieur de l'orgue (fixation des tuyaux et des conduits de vent, etc.).
  - Création de 4 ouvertures dans les planches au bas du dos du buffet d'orgue pour faire circuler l'air dans le fond de l'orgue.
  - Contrôles d'étanchéité et correction de l'harmonisation des tuyaux.
- Traitement des façades extérieures.
- Eclairage extérieur : remplacement des projecteurs par des LED, sans télégestion.

3.3.10 Etude énergétique *(86.01)*

- Rappel

  Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 3.2.9 (page 46), ainsi qu'au rapport de la Commission de gestion 2023 (pages 18 à 23).

  Les rapports CECB et CECB+ de 11 bâtiments communaux ont été établis, permettant de disposer d'une cartographie « énergétique » de l'état de ceux-ci.

  Il en résulte un montant global d'investissement de l'ordre de CHF 15 mios.

- Suite de l'étude : planification des travaux

  En parallèle à ces différents travaux d'assainissement énergétique, la commune est sollicitée pour différents projets « connexes » sur les bâtiments, comprenant des travaux d'agrandissement (nouveau réfectoire, salles de dégagement, etc.), ainsi que des nouvelles affectations d'espace.

  Afin de disposer d'une vision d'ensemble sur les démarches à mettre en œuvre durant les prochaines années, nous avons commandé une étude de planification des travaux d'assainissement énergétique et de transformation (projets « connexes ») du parc immobilier.

  Cette étude se déroule en plusieurs étapes, qui sont les suivantes :

  1. Etablir le périmètre, les critères, les contraintes et les éléments clés (politiques, organisationnels, règlementaires, contractuels, etc.) à considérer.
  2. Etablir le cahier des charges.
  3. Planification détaillée sous la forme d'une « feuille de route ».

  Le rapport de l'étape 1 a été livré et approuvé par la Municipalité au mois de décembre 2024. L'étude de l'étape 2 est en cours d'élaboration.

3.3.11 Forum *(35.01)*

- Salle de spectacles : remplacement du revêtement mural acoustique
  - Ce revêtement est en moquette et date de la construction du bâtiment en 1985. Le projet était de le remplacer en 2 étapes, soit le rez-de-chaussée en 2023 et la galerie en 2024.
  - Le revêtement de la galerie a été remplacé par un matériau en PET. Les travaux ont nécessité de déposer et reposer le matériel de régie, ainsi que remplacer les plinthes.
- WC publics : remise en état à la suite des déprédations du mois décembre 2023
  - Intervention d'urgence pour la remise en état des grilles d'une part et la fermeture par tôles soudées.
  - Remplacement des sanitaires (1 urinoir, 3 WC et 2 lavabos) par des modèles en acier inoxydable.
  - Remplacement des éléments et raccordements électriques.
  - Remplacement du système de fermeture de la porte à côté des WC publics donnant accès à l'intérieur du Forum (sous-sol).
  - Remplacement de la ventilation.

  Un crédit complémentaire au budget 2024 a été demandé au Conseil communal (préavis n° 11/2024) pour financer les travaux précités, car aucune assurance ne les couvre.
- A la suite de la location d'une 2ème machine à café (modèle d'exposition) du 1er mars au 31 décembre 2023 pour vérifier le besoin, acquisition de celle-ci.
- Remplacement d'un joint de porte et d'une soupape de sécurité du frigo de la buvette.
- Remplacement de 2 têtes de vannes de la sous-station de chauffage.
- Nettoyage de la mousse présente sur 3 pans de la toiture nord.

3.3.12 PPE Savigny-Forum *(35.01)*

Dans la nuit du 4 juillet 2024, un vol par dynamitage a été commis au distributeur automatique de billets, propriété de Poste Immobilier SA, sis dans la PPE Savigny-Forum.

Des dégâts importants ont été causés au lot de PPE, mais également aux parties communes de la PPE, soit en particulier la façade et les huisseries.

Les travaux incombant à la PPE ont été devisés à CHF 80'000.00 environ (+/- 20%) et sont en cours de réalisation, en coordination avec Poste Immobilier SA.

A ce jour, les assurances ne se sont pas prononcées sur une prise en charge éventuelle.

3.3.13 Garage des Gavardes *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux et/ou d'aménagement significatifs en 2024.

3.3.14 Hangar des Gavardes *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

Des aménagements ont été réalisés par le service de la voirie pour délimiter et optimiser les espaces dédiés aux travaux, rangements, stockage, etc.

3.3.15 Maison de commune *(34.01 – 35.01)*

- Travaux
  - Remplacement de la boîte aux lettres de l'entrée nord, avec interphone.
  - Installation d'un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel dans les deux salles de classe.
  - 2ème étage : remplacement de lames du parquet, endommagées par des infiltrations d'eau.
  - Réparation de stores à lamelles dans les deux salles de classe.
  - Réparation de l'ascenseur, à la suite d'une coupure de courant ayant entraîné la détérioration du boîtier de gestion de la porte de cabine.
- Location
  - Ajustement du loyer des deux salles de classe louées à l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), à compter du 1er juillet 2024.

3.3.16 Pavillon *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

3.3.17 Refuge de la Planie *(35.01)*

- Remplacement de la menuiserie et de la sous-couverture abîmées/pourries, soit : larmiers, lattes, lambris, têtes de chevrons.
- Réfection de la partie ouest de la boiserie extérieure, soit : lavage, ponçage et peinture de l'avant-toit, des façades, des cadres de fenêtres et des volets.
- Installation d'un robinet extérieur hors gel.

3.3.18 Rural *(35.01)*

- Avec la fin du chantier de la Coop et de l'occupation du Rural par le maître de l'ouvrage durant le 1er trimestre 2025, nous envisageons de transformer ce bâtiment et de réaliser deux pavillons à proximité.

  Le Rural est situé sur la parcelle RF n° 5, d'une surface de 32'977 m², sise à la route de Mollie-Margot.

- En 2024, nous avons mandaté un bureau d'architecture, afin de réaliser une étude de faisabilité, basée sur le programme prédéfini suivant :
  - Rez-de-chaussée : un réfectoire/salle commune avec une cuisine de régénération et une salle de dégagement.
  - Etages supérieurs : un cabinet médical de 300 m².
  - Pavillons annexes au nord-est : une ludothèque et une salle de rythmique.
- Sur la base de cette étude, un appel d'offres a été engagé, selon la procédure ouverte sur les marchés publics (sans présélection) pour attribuer le mandat d'architecture.

  Le résultat de l'appel d'offres est attendu pour le mois de mai 2025 et fera l'objet d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal.

3.3.19 Villa des maîtres *(35.01)*

- Travaux
  - Installation d'un filtre à l'entrée de la distribution de l'eau pour purifier l'eau (rouille) de trois bâtiments : Ancien collège, Pavillon et Villa des maîtres.
  - Installation d'un conditionneur anticalcaire et anticorrosion pour le traitement physique de l'eau du bâtiment.
  - Réfection complète d'un appartement, dont le locataire, feu M. Jean-Jacques Ogay, est décédé le 9 mai 2024, soit :
    - Peinture
    - Menuiserie
    - Mise aux normes des installations électriques

    Un crédit complémentaire au budget 2024 a été demandé au Conseil communal (préavis n° 11/2024) pour financer les travaux précités, qui n'étaient pas prévus.
  - Remplacement du lave-linge de l'immeuble.
  - Remplacement du chauffe-eau électrique.
  - Remplacement d'une porte-fenêtre et de deux fenêtres dans un appartement.

- Location
  - Location de l'appartement de feu M. Jean-Jacques Ogay à Mme Cecilia Ehrbar, collaboratrice à la bourse communale, à compter du 9 septembre 2024.
  - Location du garage de feu M. Jean-Jacques Ogay à M. Patrick Poget, locataire d'un appartement dans l'immeuble, à compter du 1er novembre 2024.

3.3.20 Vidéosurveillance *(35.01)*

- Rappel : durant l'année 2023, le concept de mise en place du système de vidéosurveillance et le dossier technique ont été élaborés, ainsi que les contrats et travaux d'intention avec les fournisseurs validés.

  Des caméras étaient prévues sur les sites suivants :

  - Ancien collège (garderie) et Pavillon, route du Collège 5 et 7 : 2 caméras
  - Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 7 et 9 : 2 caméras
  - Forum, place du Forum 2 : 2 caméras
  - Terrains de sport du Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 11 : 4 caméras
  - WC publics et abribus de la Claie-aux-Moines, route de Vers-chez-les-Blanc 1 : 1 caméra
- Les autorisations demandées en 2023 ont finalement été délivrées au compte-gouttes durant le 1er semestre 2024 pour les cinq sites.
- Les 11 caméras et la signalisation nécessaire ont été installées durant le 2ème semestre 2024. L'équipement est opérationnel et fonctionne à notre entière satisfaction.

3.3.21 Contrôle des citernes des bâtiments communaux *(42.07.02)*

Les contrôles ont lieu tous les 10 ans. Il n'y a pas eu de révision en 2024.

Dans le futur, les révisions suivantes sont planifiées :

- Ancienne gendarmerie : 2025
- Collège du Jorat : 2025
- Complexe scolaire : 2025
- Rural : 2025
- Ancien collège : 2028

3.3.22 Contrôle des installations électriques *(35.01 – 46.02 – 81.04.02)*

En 2024, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Garage des Gavardes
- Déchetterie des Gavardes
- Collège du Jorat
- Villa des maîtres : communs, de l'immeuble, logements et production photovoltaïque
- Ancien central
- Station de relevage des eaux usées de la route des Cullayes, parcelle RF n° 659

3.3.23 Déprédations aux bâtiments *(35.01 – 36.01 – 45.04)*

Diverses mesures de police sont déployées sur le terrain, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits. Celles-ci ont à nouveau été renforcées en début d'année 2024, puis les caméras de vidéosurveillance ont été mises en service au 2ème semestre.

Ces dispositions ont manifestement porté leurs fruits, car nous avons déploré moins de vandalismes en 2024 :

- 8/9 mars : Agora : vol par effraction dans les locaux du bar à café Savignoise
- 13/19 septembre : Terrain de football synthétique : déprédations de la pelouse à trois endroits
- 24/25 octobre : Déchetterie : vol par effraction
- 28 décembre : Abribus de la Claie-aux-Moines : déprédations dans les WC dames

3.3.24 Equipements et matériel du service de la conciergerie *(41.05.02)*

Durant l'année 2024, nous n'avons pas acquis ou remplacé de matériel.

3.4 Installations sportives

3.4.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire *(36.01)*

- Finalisation de l'installation du mobilier d'agrément en 2024, dont le résultat nous satisfait pleinement.
- Acquisition d'un appareil de levage en aluminium pour faciliter le déplacement des buts hors des douilles du terrain synthétique.

- Réparation du gazon synthétique du terrain de football, endommagé par des déprédations entre les 13 et 19 septembre 2024.
- A la suite d'une inondation due à de fortes pluies début octobre 2024 : relèvement d'un saut-de-loup, pose d'un joint d'étanchéité (Combiflex) et de pavés filtrants sur le chemin d'accès au terrain multisports.
- Rabaissement de la grille d'écoulement, mise à profil du chemin et façonnage des pentes.
- Pose de pavés à côté de la piste d'athlétisme.

3.4.2 Skate-park *(36.01)*

3.4.2.1 Préavis n° 02/2024

Au cours de sa séance du 4 mars 2024, le Conseil communal a accordé le crédit d'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives du Complexe scolaire.

Référence est faite à ce préavis, qui fait suite à celui du le réaménagement des installations sportives du Complexe scolaire (préavis n° 03/2022).

3.4.2.2 Construction

- Le chantier a été installé le 13 mai 2024.
- Les travaux de terrassement ont été effectués en première étape et ont nécessité plusieurs ajustements.
- Le bétonnage a démarré le 24 juin 2024 dans la partie située au sud-ouest du skate-park et s'est terminé le 26 juillet 2024.
- Les travaux se sont poursuivis par les aménagements paysagers, la peinture et les finitions du skate-park dans le courant du mois d'août jusqu'à début septembre.
- Le planning a été tenu sur 4 mois et nous en sommes très satisfaits.

3.4.2.3 Inauguration

Le skate-park a été inauguré le samedi 7 septembre 2024 en fin de journée, après le marché villageois.

A l'issue de la partie officielle, un moment récréatif a pris place avec des démonstrations de skate par l'Association Riding4Future, ceci parmi les autres utilisateurs qui s'étaient déjà appropriés les lieux dès la fin de leur aménagement.

Ce fut un moment fort sympathique.

3.4.3 Terrain de football de Saint-Amour *(36.01)*

3.4.3.1 Entretien

- Tonte du terrain de football de Saint-Amour par le robot.

  Le robot est nettoyé et graissé une fois par semaine. Cependant, à la suite de pannes récurrentes, ce robot, datant de 2015, a été remplacé par deux robots de nouvelle génération ; cette acquisition a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire au budget 2024 (préavis n° 11/2024), accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 2 décembre 2024.

- Entretien du terrain en début de saison (mars) par les soins d'une entreprise, consistant en un griffage qui permet de retirer le feutrage se formant sur le gazon. Cette opération est suivie d'un roulage, afin d'aplanir la surface. Le ramassage et l'évacuation du travail de griffage est effectué par nos soins.

- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.

- Au vu des sécheresses récurrentes, nous avons installé un système d'arrosage automatique, permettant une meilleure irrigation du terrain pendant la nuit ; cette solution évite le phénomène d'évapotranspiration et procure une économie de temps et d'eau.

3.4.3.2 Remplacement de l'éclairage sportif

- Rappel : dans notre rapport de gestion 2023, chiffre 3.3.2 (page 53), nous avons signalé que l'éclairage sportif présentait des dysfonctionnements et n'était plus aux normes, qu'il a dû être réparé provisoirement en novembre 2023 pour une durée limitée et qu'une demande de crédit serait présentée au Conseil communal en 2024.

- Au cours de sa séance du 24 juin 2024, le Conseil communal a traité le préavis n° 05/2024 – Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour par des LED et a accordé le crédit sollicité.

- En référence au préavis précité, les travaux ont été réalisés à fin 2024 comme suit :

  – Pose de têtes LED de 120 lux pour les matchs, avec option de réduction à 80 lux pour les entraînements et à 50 lux pour les manifestations.

- Bilan : l'économie d'énergie réalisable est estimée à 58.7% ; elle sera précisée après une utilisation de 12 mois.

3.4.4 Stand de tir de la Bedaulaz *(68.05)*

Il n'y a pas eu de travaux significatifs en 2024.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement

4.1.1 Révision du Plan directeur cantonal (PDCn) *(42.03)*

4.1.1.1 Présentation

Le Plan directeur cantonal est l'instrument principal pour piloter le développement territorial du canton. Il se présente sous la forme d'un texte et d'une carte de synthèse ; il constitue un instrument contraignant pour les autorités.

Imposé par la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), le Plan directeur cantonal coordonne les politiques cantonales, communales et fédérales ayant un effet sur le territoire, afin de proposer un développement territorial cantonal équilibré en termes de logements, de places de travail, de mobilité, de loisirs et de préservation des terres agricoles, du paysage et de l'environnement.

Elaboré par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Service de la planification cantonale, le Plan directeur cantonal détaille comment articuler les politiques sectorielles ayant une incidence sur le territoire à différentes échelles (canton, régions, agglomérations et communes). Il énonce des objectifs qui s'appliquent de manière générale à l'ensemble du canton, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des circonstances locales et fixe des mesures pour les atteindre.

Basé sur une matière dynamique et évolutive (démographie, économie, cadre légal fédéral, protection de l'environnement, etc.), le Plan directeur cantonal est régulièrement mis à jour pour être en phase avec le contexte dans lequel il se déploie.

Le premier Plan directeur du Canton de Vaud est entré en vigueur en 1987. Il a été entièrement remanié en 2008 (approuvé par le Conseil fédéral le 18 juin 2008) et est depuis régulièrement mis à jour. Aujourd'hui, c'est la 4ème adaptation quater (approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018) du plan directeur de 2008 qui est en vigueur et qui lie les autorités fédérales, cantonales et communales.

4.1.1.2 Plan directeur cantonal 2050

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a initié la révision complète du PDCn, qui sera revu tant sur le fond que sur la forme.

Il est prévu de soumettre le projet au Grand Conseil pour adoption à la fin de la législature 2022-2027.

Dans le cadre de cette révision complète, le canton a mis sur pied une démarche participative visant à associer les communes, les agglomérations et les régions. La planification directrice nécessite en effet une étroite coordination entre les différentes échelles territoriales.

Pour ce faire, des ateliers d'une demi-journée se tiendront en trois phases dans chaque région d'ici à la fin 2025, selon un regroupement régional. Chaque région accueillera un atelier par phase, soit trois ateliers par région pour 24 ateliers au total.

Pour notre région, le premier atelier a eu lieu le 31 octobre 2024, auquel deux membres de la Municipalité ont participé. Les sept enjeux abordés lors de cette journée ont été les suivants :

1. Un environnement naturel préservé et renforcé
2. Des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients
3. Une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions
4. Des ressources et des énergies durables
5. Une production agricole et une consommation locale et durable
6. Des services efficients et équitablement répartis répondant aux besoins de la population
7. Des sites adaptés aux besoins multiples de l'économie

4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) *(42.03)*

4.1.2.1 Rappels

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (pages 94 et 95) ; 2019 (pages 46 et 47) ; 2020 (pages 44 et 45), 2021 (page 51 à 53), 2022 (pages 48 à 51) et 2023 (pages 54 à 56), ainsi qu'au rapport de la Commission de gestion 2023 (pages 10 et 11).
- Le SRGZA traite des zones d'activités localisées dans le district de Lavaux-Oron. Le périmètre concerné correspond à celui de la région de Lavaux-Oron, tel que défini dans la ligne d'action D1 du Plan directeur cantonal (PDCn).

  Le SRGZA vise à répondre aux exigences fédérales, notamment aux principes fixés à l'article 1 alinéa 2 lettres a bis et b bis de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), à l'article 30a de l'Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1) et à la mesure D12 du PDCn. Il a la valeur d'un plan directeur régional (PDR) sectoriel, au sens de l'article 16 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11). Il permet de fixer les principes applicables pour l'ensemble des planifications relatives aux zones d'activités de la région de Lavaux-Oron.
- En 2024, les 6 communes concernées se sont rencontrées à une seule reprise, le 24 novembre 2024. L'examen préalable des services de l'Etat nous est en effet parvenu seulement le 11 octobre 2024, soit presque une année après le dépôt du rapport final.

4.1.2.2 Examen préalable des services de l'Etat

4.1.2.2.1 **Synthèse des éléments à entreprendre**

Ce document met en évidence les non-conformités du projet de stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron et détaille les actions à entreprendre pour assurer sa mise en conformité avec les réglementations en vigueur.

4.1.2.2.2 Principaux éléments à entreprendre

- Conformité réglementaire et explication du projet
  - Un rapport explicatif doit être intégré au dossier pour démontrer la conformité aux principes de l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement et aux plans directeurs existants.
  - Ce rapport peut être inclus dans le rapport préalable, à condition que toutes les rubriques requises soient bien présentes.
- Information et participation du public
  - La section « Information et participation » du rapport doit préciser les dates de consultation publique, une fois qu'elles seront connues.
- Reconversions et extensions des zones d'activités
  - Les projets de reconversion en zones d'activités doivent respecter une procédure stricte et ne préjugent pas de leur faisabilité légale.
  - Une distinction claire entre les reconversions (transformation d'une zone existante) et les extensions (ajout de nouvelles zones) doit être faite dans le rapport.
  - Certaines zones identifiées comme étant en extension sont en réalité déjà en vigueur ; elles doivent donc être mises à jour ou supprimées du document.
- Impact sur les surfaces agricoles et environnementales
  - L'impact sur les surfaces d'assolement (SDA) doit être justifié par une étude approfondie montrant l'absence d'alternative.
  - Le respect des contraintes environnementales, notamment en ce qui concerne les cours d'eau, la biodiversité et les paysages protégés, doit être intégré dans l'analyse.
- Gestion et planification des zones d'activités
  - Un monitoring régulier de l'évolution des surfaces et des besoins en emplois doit être mis en place.
  - La planification des zones d'activités mixtes et zones d'activités à mixité limitée doit être ajustée pour garantir une adéquation avec la qualité de desserte en transports publics.

4.1.2.2.3 Spécificités pour Savigny (La Claie-aux-Moines)

- L'extension de la zone artisanale de la Claie-aux-Moines n'est pas contestée, mais certains ajustements doivent être apportés.
- Possibilité de reconversion avant extension
  - Avant d'envisager une extension de la zone d'activités de Savigny (La Claie-aux-Moines), il faut examiner si certaines surfaces en zone à bâtir existantes sont sous-utilisées et pourraient être réaffectées en zone d'activités.

  - Si une reconversion n’est pas possible, cela devra être justifié dans la procédure de plan d’affectation.
  - Action requise : Ajouter, dans le rapport, une contrainte spécifiant la nécessité d’examiner la reconversion des surfaces sous-utilisées avant toute extension.
- Impact sur les surfaces d’assolement (SDA)
  - Le site de Savigny fait partie des zones, dont l’extension pourrait empiéter sur des surfaces agricoles protégées.
  - Action requise : Toute emprise sur ces surfaces devra être justifiée en prouvant l’absence d’alternatives et le respect des critères légaux.
- Contraintes environnementales (cours d’eau)
  - La Paudèze, un cours d’eau traversant la zone, impose des restrictions : son espace réservé est inconstructible.
  - Action requise : Cette contrainte doit être mentionnée dans les fiches de site et prise en compte dans toute planification future.
- Gestion des déchets et économie circulaire
  - La gravière de la Claie-aux-Moines joue un rôle clé dans le recyclage des matériaux de chantier.
  - Action requise : Le rapport doit souligner l’importance de cette activité pour l’économie circulaire et prévoir des surfaces de stockage adaptées pour optimiser le recyclage et limiter les transports.

4.1.2.2.4 Conclusion

Le projet de SRGZA doit être ajusté sur plusieurs aspects pour répondre aux exigences légales et environnementales. Pour Savigny, il est essentiel d’examiner la reconversion des zones sous-utilisées avant toute extension, de justifier les emprises sur les surfaces agricoles, de respecter les contraintes environnementales et de valoriser le rôle de la gravière de la Claie-aux-Moines dans l’économie circulaire.

4.1.2.3 Suite de la procédure

Au vu du traitement non conforme de certaines thématiques, le projet n’est, en l’état, pas compatible avec le cadre légal. Les thématiques concernées doivent être mises en conformité.

Lorsque le projet aura été adapté en suivant les demandes des services cantonaux, les Municipalités devront soumettre le SRGZA, ainsi que l’examen préalable, à une consultation publique de trente jours au moins selon l’article 12 du Règlement du 22 août 2018 sur l'aménagement du territoire (RLATC – BLV 700.11.1). Ensuite, elles établiront et rendront public un rapport de consultation conformément à l’article 17 alinéa 5 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11).

4.1.3 Plans d'aménagement communaux *(42.04.01)*

4.1.3.1 Révision du plan directeur communal *(42.04.01)*

4.1.3.1.1 **Vision du territoire**

Un plan d'affectation communal consiste à établir une vision du territoire à l'horizon 2040.

Cette vision du territoire est une stratégie d'aménagement pour les quinze années suivant l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation. Elle doit identifier l'ensemble des thématiques à traiter dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal (PACom) : besoins en équipements publics, requalification des espaces publics, affectation, dimensionnement des zones à bâtir, qualité de l'urbanisation, qualité des transitions entre bâti et espaces agricoles, mobilité douce, stationnement, végétalisation, désimperméabilisation des sols, exigences énergie, biodiversité, etc.

La vision du territoire de la Commune de Savigny intègre les études déjà réalisées au cours de ces dernières années, soit en particulier :

- Objectif logement (2019) : étude des besoins en logements.
- Aménagement des espaces publics (2020).
- Plan énergie et climat communal (en cours).
- Etude mobilité au centre (en cours).
- Planifications régionales des parkings d'échange et des zones d'activités.

La vision communale doit s'inscrire dans le contexte légal en mutation :

- Révision de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (consultation prévue en 2025).
- Révision du Plan directeur cantonal (voir chiffre 4.1.1 ci-dessus).

La vision territoriale sert de cahier des charges à la révision du Plan d'affectation communal, qui redéfinira les zones à bâtir, les zones agricoles, les zones à protéger et les zones spéciales.

Le PACom devra introduire des dispositions règlementaires en lien avec les thématiques identifiées dans la vision communale et avec les exigences légales actuelles.

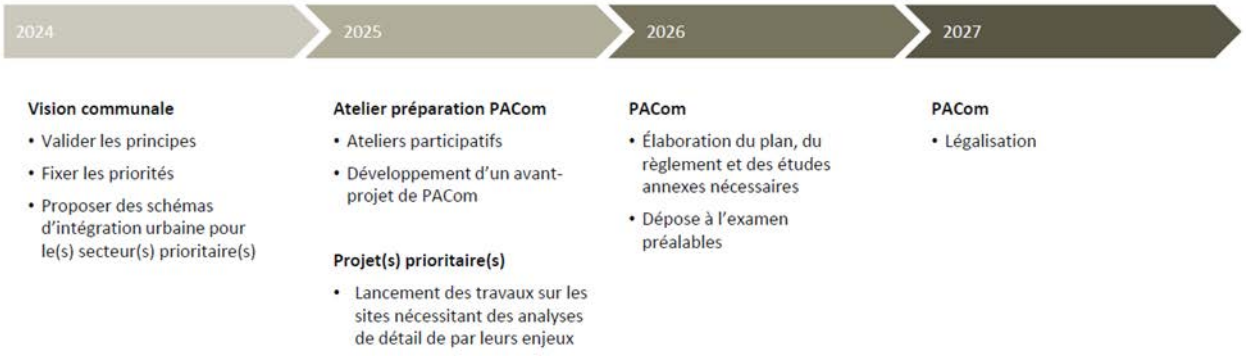

4.1.3.1.2 Vision communale

En 2024, la Municipalité a déterminé les thématiques principales de la vision communale de la manière suivante :

1) Démographie et emploi

Constats

- Population stable depuis 10 ans.
- Ratio d'emplois par habitant plus faible que la moyenne cantonale (33-35% contre 58%).
- Forte augmentation des seniors (20% de la population a 65 ans ou plus).

Enjeux

- Adapter l'offre de logements aux besoins des seniors (logements protégés, EMS).
- Développer les infrastructures médicales et sociales pour accompagner le vieillissement de la population.

2) Adaptation aux changements climatiques

Constats

- Les zones les plus denses (Savigny centre, La Claie-aux-Moines) sont touchées par des îlots de chaleur, exacerbés par des surfaces imperméabilisées.
- Certaines zones (comme Eden-Roc) présentent aussi des températures élevées à cause du manque de végétation.

Objectifs

- Végétaliser les espaces publics et désimperméabiliser les sols pour limiter les îlots de chaleur.
- Introduire des règles de construction pour favoriser la végétalisation et limiter l'imperméabilisation des sols.
- Créer des points d'eau publics pour rafraîchir et améliorer le confort urbain.
- Préserver les espaces verts à haute valeur bioclimatique.

3) Paysage et biodiversité

Constats

- Le paysage rural est globalement préservé, mais certaines zones présentent des transitions abruptes entre les quartiers résidentiels et les espaces agricoles.
- Les corridors écologiques sont fragmentés, limitant les déplacements de la petite faune.

Objectifs

- Favoriser des franges urbaines perméables entre les quartiers et les espaces agricoles pour améliorer l'intégration paysagère.
- Développer les trames vertes et bleues (réseaux écologiques) pour la biodiversité.
- Encourager l'utilisation d'espèces végétales locales et diversifiées pour enrichir la faune et la flore.
- Limiter l'imperméabilisation dans les zones en transition.

4) Typologies architecturales

Constats

- Peu de contraintes patrimoniales : pas de sites ISOS (Inventaire fédéral), ni de bâtiments historiques majeurs.
- Diversité des styles architecturaux existants.

Objectifs

- Maintenir le caractère des maisons villageoises dans les noyaux historiques (matériaux, couleurs, typologies).
- Permettre des constructions contemporaines de qualité qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage.
- Garantir la cohérence architecturale tout en laissant place à l'innovation.

4.1.3.2 Réaménagement de la zone du centre de Savigny *(43.03)*

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (page 98), 2018 (page 90), 2019 (pages 47 et 48), 2020 (pages 45 et 46), 2021 (page 53 et suivantes), 2022 (page 53) et 2023 (pages 56 et 57), ainsi qu'au rapport de la Commission de gestion 2023 (page 14, 15 et 17).
- Pour le volet plus spécifique de l'aménagement du centre de Savigny (vision 2035), l'objectif est de créer un réseau d'espaces publics attractifs et accessibles pour tous, tout en améliorant la mobilité douce.

  1) Espaces publics et mobilité douce

  Projets clés

  - « Un espace public à 5 minutes de chez soi » : chaque habitant devrait avoir accès rapidement à un espace public convivial.
  - Création de parcours piétons reliant les principaux équipements publics.
  - Requalification des espaces existants pour les rendre plus conviviaux.

Espaces emblématiques

- Place « des générations » : un lieu intergénérationnel proche du Complexe scolaire, avec logements adaptés.
- Promenade du Forum : axe piéton central reliant les principaux services (école, commerces, centre médical).
- Place du Forum : projet de requalification en cours pour améliorer la convivialité et les déplacements.
- Belvédères : deux points de vue panoramiques offrant des perspectives sur les Alpes et les espaces agricoles.

2) Infrastructures sociales et médicales

Pour répondre au vieillissement de la population, la Municipalité prévoit la création de logements adaptés et d'infrastructures médicales.

Projets prévus

- Logements adaptés pour les seniors.
- 700 m² d'équipements socio-médicaux (centre médical, centre d'accueil temporaire).
- Cabinets médicaux dans le Rural rénové.

- Des études de faisabilité sont actuellement menées pour définir les emplacements exacts et la capacité des bâtiments.

  Prochaines étapes

  - Les citoyens seront impliqués à travers des démarches participatives, tout en étant sensibilisés à l'évolution du cadre légal dans lequel s'inscrivent les projets.
  - Une fois la vision du territoire finalisée, la Municipalité soumettra le dossier à l'examen préliminaire du canton, conformément à l'article 36 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11).

4.1.3.3 Etude du stationnement au centre de Savigny *(43.05)*

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (page 98), 2018 (page 90), 2019 (pages 47 et 48), 2020 (pages 45 et 46), 2021 (page 53 et suivantes), 2022 (page 53) et 2023 (pages 56 et 57), ainsi qu'au rapport de la Commission de gestion 2023 (pages 14, 15 et 17).
- Le centre de Savigny connaît d'importantes transformations, notamment avec la construction du nouveau bâtiment qui accueillera la Coop. Par ailleurs, différentes réflexions ont déjà été menées sur le dimensionnement du stationnement dans l'ensemble du centre du village, ainsi que sur les itinéraires de mobilité douce à maintenir ou à développer, tant entre les pôles générateurs de déplacements que le long de la route cantonale.

  Si un nombre de places de stationnement a été prédéfini et que des principes d'aménagement ont été établis pour les espaces publics devant le Forum pour donner suite à l'étude sur le stationnement de 2023, il est nécessaire de proposer un aménagement optimisé et de faire évoluer les premières propositions.

- Afin de mener ces réflexions à bien, nous avons mandaté un bureau spécialisé en mobilité en 2024, afin de définir un aménagement cohérent et adapté de l'espace public autour du Forum, répondant aux attentes des usagers.

  L'objectif de cette étude est de :

  - Analyser les principes retenus, tant en matière de stationnement que d'aménagements existants ou envisagés (liés au développement de la Coop, aux itinéraires pour les cycles et piétons, etc.).
  - Identifier les contraintes et les besoins, incluant l'accès à l'espace public, les types de véhicules, la largeur des chaussées, le dimensionnement des places de stationnement, ainsi que les exigences spécifiques liées au déneigement et à la gestion des déchets.
  - Elaborer trois concepts d'organisation de l'espace public, comprenant l'identification et la localisation des principaux éléments d'aménagement, ainsi qu'une description détaillée de leur fonctionnement et de leurs caractéristiques.
  - Analyser les concepts développés et recommander une solution optimale.

  Cette étude sera coordonnée avec les principes d'aménagement du territoire présentés sous chiffre 4.1.3.2 ci-dessus ; les citoyens seront également impliqués à travers les démarches participatives, afin de garantir une approche concertée et adaptée aux besoins de la population.

4.1.4 Police des constructions *(42.05.01/02)*

4.1.4.1 Statistique des permis de construire délivrés

Permis de construire délivrés	**2023**	**2024**
Constructions nouvelles	6	6
Transformations	13	17
Enquêtes complémentaires	5	7
Démolitions	3	1
Equipements / aménagements de parcelles	5	6
Pompes à chaleur / citernes / gaz	24	6
Piscines / jacuzzis	5	2
Vérandas / jardins d'hiver	0	1
Totaux	**61**	**46**

Les 46 autorisations délivrées en 2024 se répartissent comme suit :

- 24 dossiers soumis à l'enquête publique
- 8 dossiers dispensés d'enquête publique avec procédure CAMAC
- 14 dossiers dispensés d'enquête publique

4.1.4.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

Annonces de travaux quittancées	**2023**	**2024**
Panneaux solaires	47	33
Pompes à chaleur air/eau	24	12
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	22	19
Cabanes de jardin / serres / pergolas	6	8
Divers	0	0
Totaux	**75**	**72**

4.1.5 Crise énergétique *(42.07.00)*

- Rappel : le projet des points de rencontre d'urgence (PRU) fait partie des mesures proposées dans le cadre du Plan climat vaudois, plus particulièrement dans son volet sur l'adaptation aux effets des changements climatiques. Avec la crise énergétique que nous avons connu en 2022-2023, les PRU ont dû être mis en place plus tôt qu'initialement prévu. Mais, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui est l'outil stratégique à la disposition du Conseil d'Etat pour la maîtrise des dangers et des risques, doit à moyen terme déployer cinq mesures d'adaptation spécifiques au domaine de la protection de la population :
  1. L'élaboration de dossiers communaux de sauvetage
  2. L'installation de points de rencontre en cas d'urgence (PRU)
  3. La formation des communes en gestion de crise
  4. L'étude de la mise en place d'un système d'alerte à la population par téléphonie mobile
  5. La prévention et l'information à la population sur le thème des risques climatiques
- En 2024, la dernière étape PRU a été accomplie, sous la conduite de l'ORPC, par les démarches suivantes :
  - Reprise des appareils POLYCOM et VHF
  - Distribution de nouveaux appareils POLYCOM, y compris une nouvelle directive précisant l'utilisation et l'entretien de ces appareils
  - Remise de la 2ème partie du matériel cantonal « Signalétique PRU » (panneau, indicateur de direction)
  - Mise à disposition d'une documentation technique et didactique afférente, mise à jour

  Ainsi, dès la fin de l'année 2024, nous disposons de l'entier de l'équipement PRU, fourni par le canton.

- En 2025, la gestion des PRU (mise à jour, contrôle périodique, aspects logistiques, etc.) se fera par le biais de la Division protection de la population du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

  En outre, les formations des communes en gestion de crise seront organisées.

4.1.6 Plan énergie et climat communal *(42.07.00)*

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.1.7 (page 62) et au rapport de la Commission de gestion 2023 (pages 13 et 14).
- Les travaux de 2024 du Plan énergie et climat communal (PECC) ont consisté à mettre en place plusieurs actions pour donner suite aux objectifs retenus à l'issue de la phase diagnostic.

- Les principales réalisations de l'année 2024 sont :
  - Fiche T 3 : Former les élu·e·s et le personnel communal
    - Cours de base PECC.
    - Participation à un séminaire de l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP).
    - Formation au contrôle énergétique des constructions, bases égales.
    - Formation concernant la nouvelle législation sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et les arbres remarquables.
  - Fiche T 4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population
    - Sensibilisation au tri des déchets par la présence d'un stand GEDREL au marché annuel de 2024.

- Fiche T 6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets
  - Nouvelle signalétique à la déchetterie.
  - Sensibilisation au tri des déchets par la présence d'un stand GEDREL au marché annuel de 2024 (T 4).
  - Communiquer sur la ressourcerie déjà existante à la déchetterie (nouvelle signalétique et règlement).
- Fiche T 7 : Organiser et accueillir des manifestations responsables
  - Mise en place de vaisselle réutilisable pour les manifestations dès 2025.
  - Les sociétés locales ont été informées de l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable dès 2025.
- Fiche E 11 : Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments
  - Diagnostic énergétique réalisé pour une dizaine de bâtiments communaux chauffés.
  - Planning financier en cours de finalisation pour la priorisation des bâtiments à assainir.
- Fiche E 12 : Réduire la consommation de l'éclairage public
  - Finalisation de l'inventaire des lampadaires inutiles et du recensement des réverbères au sodium ; remplacement des réverbères par des LED ; mise en place d'un système de télégestion ; remplacement de l'éclairage dans des bâtiments communaux (église, déchetterie, terrain de football de Saint-Amour).
  - Participation à l'action Perséides 2024 avec extinction de l'éclairage public.
- Fiche E 15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque (STEP)
  - Installation de panneaux photovoltaïques effectuée pour une production de 51'000 kWh/an.
- Fiche E 16 : Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos
  - Offre demandée à un ingénieur mobilité et à un urbaniste pour la mise en place d'un atelier participatif.
  - Etude d'une zone 30 en cours à la route de la Roche. Un sondage a été réalisé.
- Fiche C 17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques
  - Une étude sur la gestion de l'entretien des espaces verts a été réalisée en 2024 par un mandataire spécialisé (chaque espace est détaillé par fiches).
  - Les fauches tardives ont été mises en place.
- Fiche C 18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
  - Le personnel de la voirie et des espaces verts a suivi le cours CEP sur les espèces exotiques envahissantes (EEE).
  - L'arrachage des EEE a été effectué par le service de la voirie.

- Fiche C 21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule
  - Le plan canicule communal 2024 a été activé. La liste de la population à risque a été mise à jour avec l'aide du CMS et transmise à l'ORPC. Le plan n'a cependant pas été déclenché par la Préfecture.

Le tableau des suivis a été transmis à l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) le 30 janvier 2025 pour validation, permettant de libérer la subvention de l'étape 2 du PECC d'un montant de CHF 2'757.00.

4.1.7 Gestion du patrimoine arboré *(42.08.01/02)*

4.1.7.1 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001

Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour. Une version de travail du règlement accompagnant le plan a été établie à fin 2021.

Cependant et en parallèle, la nouvelle Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11), remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS – BLV 450.11), est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Comme elle modifie sensiblement les paradigmes en matière de gestion des arbres, notre projet est resté en suspens.

4.1.7.2 Abattage et élagage des arbres

- **Point de situation sur la nouvelle législation**

En date du 29 mai 2024, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP – BLV 450.11.1), qui est entré en vigueur le 1er juillet 2024.

En juillet 2024, le canton a aussi édité un règlement-type à l'attention des communes vaudoises. Toutefois, ce dernier a subi de nombreux changements, aboutissant à la version actuelle de décembre 2024.

Comme mentionné sous chiffre 4.1.6 ci-dessus, des formations sur cette thématique ont été suivies, permettant d'aboutir à une première version du règlement communal en automne 2024 ; celle-ci doit encore être mise à jour afin de correspondre aux dernières modifications du règlement-type.

Le site internet communal a également été mis à jour par la création d'une page dédiée, rappelant les éléments légaux relatifs à la LPrPNP et au RLPrPNP ; elle propose un formulaire type à compléter par les propriétaires concernés pour une demande d'abattage ou d'élagage.

- **Application communale durant l'année 2024**

En 2024, nous avons traité 10 demandes d'abattage d'un ou plusieurs spécimens et avons délivré 12 autorisations, après enquête publique.

4.1.8 Ancienne décharge de la Vuagire *(45.08)*

4.1.8.1 Préambule

En date du 1er novembre 2024, la Direction générale de l'environnement, Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (DGE-GEODES) nous a informés que l'ancienne décharge de la Vuagire, située sur plusieurs parcelles des Communes de Savigny et Belmont-sur-Lausanne, a été identifiée comme une source de pollution des eaux souterraines. Utilisée entre 1955 et 1966, cette décharge a été remblayée avec des matériaux hétérogènes, incluant des huiles et des solvants, susceptibles de contaminer l'environnement.

4.1.8.2 Investigations et résultats

Des analyses menées depuis 2017 ont mis en évidence la présence de composés organiques volatils (COVes) et de PCB (polychlorobiphényles) dans les captages publics des Cases. Bien que les concentrations relevées soient inférieures aux seuils légaux pour l'eau potable, leur présence indique un risque potentiel pour la qualité des eaux souterraines.

En 2018, une étude hydrogéologique a confirmé un lien probable entre la décharge et ces captages. L'analyse a montré que les alluvions fluvioglaciaires de La Paudèze, sur lesquels repose la décharge, constituent le principal aquifère alimentant ces points d'eau.

Des investigations complémentaires ont été conduites en 2020 et 2022. Ces études ont permis d'identifier :

- Trois zones de remblayage plus étendues que celles initialement inscrites au cadastre des sites pollués
- Une pollution aux COVes, PCB et chlorure de vinyle dans les eaux souterraines en aval de la décharge
- Une connexion hydrogéologique entre la décharge et les captages d'eau potable, confirmée par des études géophysiques

4.1.8.3 Nécessité d'un assainissement

Sur la base de ces résultats, la DGE-GEODES a conclu que la décharge nécessite un assainissement en raison des risques pour les eaux souterraines et de surface. La pollution détectée dépasse plusieurs seuils fixés par la législation environnementale (OSites – RS 814.680).

La parcelle RF n° 771 à Savigny, propriété de la commune, va être inscrite au cadastre des sites pollués sous le statut « pollué, nécessitant un assainissement ». Cette inscription s'étendra également aux parcelles voisines RF n° 272, n° 1533 (Savigny) et n° 614 (Belmont-sur-Lausanne).

4.1.8.4 Prochaines étapes et responsabilités financières

Afin de mieux caractériser la pollution et son évolution, des investigations complémentaires sont recommandées, incluant :

- Une analyse des eaux en périodes de hautes et basses eaux pour comprendre l'évolution des polluants
- Des tests sur les matériaux solides de la décharge pour identifier précisément leur nature
- Une caractérisation de l'aquifère, afin d'affiner l'évaluation des impacts sur les ressources en eau

La législation sur la protection de l'environnement stipule que les frais liés aux investigations et à l'assainissement sont pris en charge par les responsables identifiés. Si ceux-ci ne peuvent être désignés ou sont insolvables, la collectivité publique compétente doit en assumer les coûts.

4.2 Routes – Voirie

4.2.1 Réseau routier et places *(43.03/08)*

4.2.1.1 Entretien 2024

- Route de la Claie-aux-Moines : réfection de l'accès au parking du restaurant
  - Mise à niveau de la grille de route
  - Réfection des nids de poule et des rangs de pavés
- Route des Miguettes
  - Réfection de l'enrobé, depuis le carrefour avec la route de Lutry (en face de la route de Grandvaux), sur une surface d'environ 480 m^2 (DP 248 et une partie du DP 242)
- Chemin du Crêt Tornire
  - Pontage des fissures
  - Gravillonnage sur une surface d'environ 1'500 m^2 et reprofilage des zones particulièrement dégradées
  - Réfection et remise à niveau des grilles
- Route de Saint-Amour
  - Consolidation de deux accotements en aval de la route, le long des parcelles RF n° 1856 et 761, tronçon sur lequel sont stationnés les véhicules lors de manifestations
- Route de l'Ancienne Poste
  - Création de trois places d'évitement, afin de permettre aux véhicules de croiser ; en effet, durant les chantiers sur la route des Miguettes, cette route fait office de déviation du trafic
- Route de la Roche 10
  - Réfection d'une zone de pavés déformée par le service de la voirie

- Réfection de trous sur diverses routes communales avec de l'enrobé à froid par le service de la voirie
- Reflachages, gravillonnage et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales
- Pontage et traitement d'environ 9 km de fissures sur diverses routes
- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment :
  - Fauchage deux fois par année avec une épareuse sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débrousailleuses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau
  - Désherbage des bords de routes avec la machine à vapeur sèche
  - Ramassage des feuilles mortes
  - Surveillance et ramassage des chardons (plantes invasives)

4.2.1.2 Marquage et signalisation

- Marquage routier (réfection)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

- Signalisation
  - Rappel : la limitation du transit des poids lourds de 3.5 tonnes, excepté exploitation agricole et forestière, sur diverses routes communales des territoires de Savigny, Belmont-sur-Lausanne et Lutry a été mise à l'enquête publique 2023.

    Référence est faite au préavis n° 10/2023 – Demande de crédits complémentaires au budget 2023.

    A Savigny, il s'agit des routes suivantes :

    - Chemins du Burquinet, du Crêt Tornire, de la Grangette, de la Lionne et de la Verne
    - Routes de l'Ancienne Poste, de la Bile, du Château, de Grandvaux, du Martinet d'En Bas, des Miguettes, de la Séresse et de Tantérine

    Les panneaux ont été posés en début d'année 2024.
  - Réparations et remplacements de divers panneaux de signalisation, en raison de leur vétusté ou endommagés lors d'accidents.

4.2.1.3 Mobilier urbain

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

4.2.1.4 Grilles, regards et couvercles de routes

- Grilles
  - Aucune grille remplacée en 2024
- Regards et réfection des gueulards attenants
  - Chemin des Planches 2b : 1
  - Route de Pré la Pierre 1 : 1
  - Route de la Claie-aux-Moines 20 : 1
  - Route de Vers-chez-les-Blanc 2 : 2
  - Route du Martinet 7 : 1
  - Route de Chexbres 3, 4 et 8 : 4

4.2.1.5 Déneigement

- Fabrication de pare-neige par le service de la voirie.
- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 7 km) pour limiter la formation de congères sur certaines routes.
- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à 5 entreprises concessionnaires, selon une liste de routes attribuées. La totalité des routes représente 38 km.

  Une séance a lieu chaque début de saison hivernale, afin d'organiser le service et traiter les situations particulières, zones de travaux, etc.
- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

4.2.2 Eclairage public *(82.05)*

4.2.2.1 Assainissement de l'éclairage public

- Rappel : au cours de sa séance du 20 février 2023, le Conseil communal a accepté le préavis n° 02/2023 – Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, consistant en substance au remplacement systématique des luminaires par des LED, avec télégestion.
- Les travaux ont débuté en septembre 2023 et se sont terminés en 2024 par l'installation de nouveaux coffrets et compteurs électriques, ainsi que la mise en service de la télégestion, qui a également été installée sur les prises des décorations lumineuses de Noël et sur les mâts de la déchetterie des Gavardes.

- La consommation de l'éclairage public est divisée en deux types de facturation, soit :
  - Le forfait facturé du 1er janvier au 31 décembre

    La puissance du forfait de l'éclairage public a été mis à jour, passant ainsi d'une puissance nominative de 11'034 W à 1'280 W.

    Ainsi, la consommation du forfait a été divisée par quatre entre 2022 et 2024 comme suit :

    - 2022 : 46'917 kWh
    - 2023 : 45'222 kWh
    - 2024 : 11'612 kWh
  - Les compteurs facturés du 1er avril au 31 mars de l'année suivante

    La consommation de l'éclairage public facturée sur compteurs n'est pas encore complètement connue à ce jour, vu que les décomptes sont bouclés au 31 mars. Cependant, sur la base des décomptes de la Romande Energie, nous pouvons déjà constater une nette diminution :

    - Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 : 57'039 kWh
    - Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 : 33'167 kWh

  Malheureusement, l'impact de l'économie au niveau financier n'est pas aussi important, en raison de l'augmentation du prix de l'électricité.
- La télégestion a permis d'adapter l'éclairage aux différents quartiers et de participer à l'action Perséides.

  Nous avons défini deux modèles de base principaux :

  - Standard avec un abaissement à 50% de 22h00 à 05h00 pour les carrefours, passages piétons, giratoires et tout ce qui doit rester bien éclairé la nuit.
  - Résidentiel avec un abaissement par parliers, soit 50% de 22h00 à 00h30 et 20% de 00h30 à 05h00 pour les quartiers d'habitation.

Modèle standard

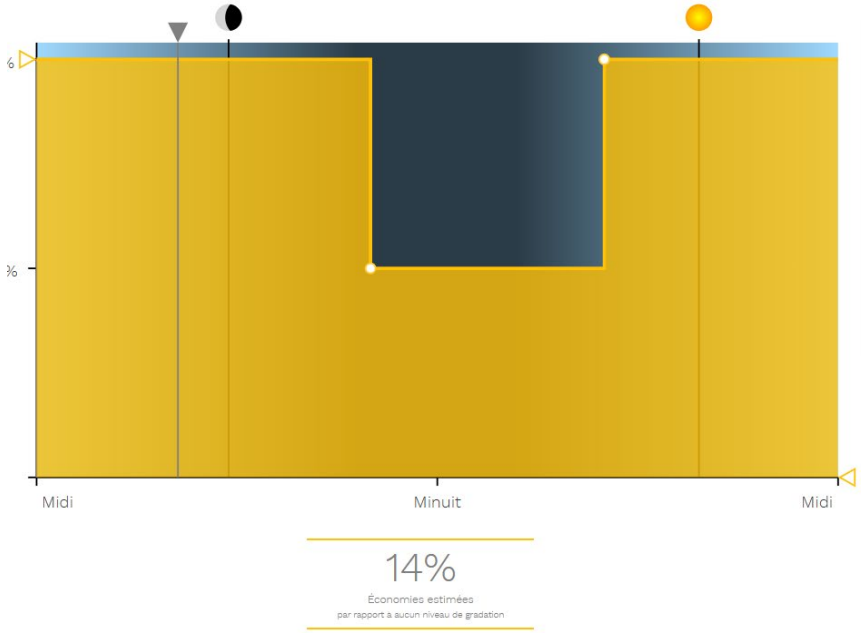

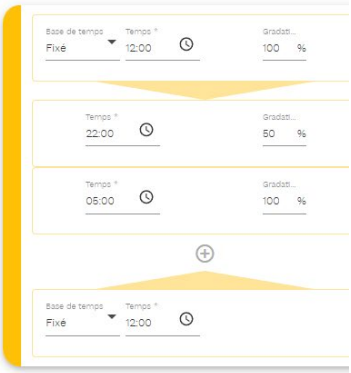

Modèle résidentiel

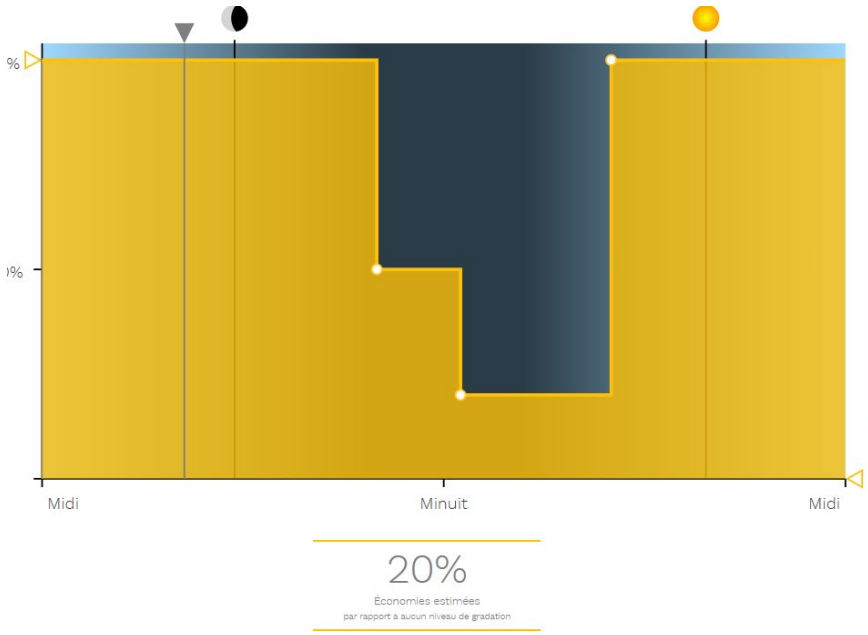

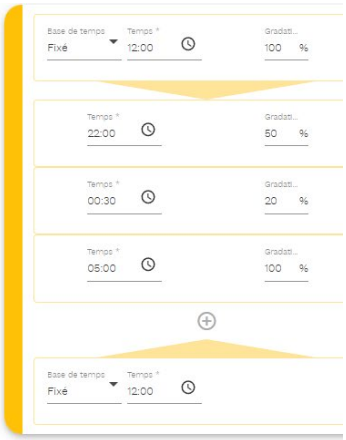

4.2.2.2 Entretien

- Travaux de maintenance de plusieurs points lumineux, dont la nécessité a été décelée lors des travaux d'assainissement de l'éclairage public, soit : traitement des pieds des mâts et des collerettes en ciment contre la rouille, remplacement de coupe-circuits et remplacement d'un mât.
- Remplacement des projecteurs extérieurs de l'église par des LED, sans télégestion (voir chiffre 3.3.9 ci-dessus).
- Réparation de cinq bornes lumineuses à la route du Grenet.

4.2.2.3 Eclairages supplémentaires

- Arrêt de bus « Savigny, Centre », direction Mézières : installation d'un éclairage dans le cadre du réaménagement de l'arrêt, consistant en l'installation d'un abribus.

4.2.3 Accidents de la circulation *(61.09)*

- Février 2024 : pneu d'un véhicule endommagé par les trous présents dans la chaussée du chemin du Crêt Tornire ; l'incident a été réglé avec la lésée.
- Mars 2024 : pneu d'un véhicule endommagé par un trou non signalé dans la chaussée de la route des Miguettes ; l'incident a été réglé avec la lésée.
- 22 décembre 2024 : signalisation renversée au carrefour des routes de Chexbres et d'Oron ; l'incident a été réglé avec le responsable.
- 23 décembre 2024 : borne hydrante renversée à la route de Mollie-Margot, à la hauteur de l'intersection avec le chemin Ferme du Crêt Rouge ; l'incident est en cours de règlement avec la société responsable.

4.2.4 Véhicules et machines du service de la voirie *(41.05.01/02)*

- Durant l'année 2024, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :
  - Installation d'un pont basculant en aluminium, à trois côtés, sur le nouveau Ford Transit
  - Remplacement de l'épareuse à bras du tracteur Mc Cormick CX 105 pour le fauchage des bords de routes.
  - Acquisition d'un véhicule supplémentaire électrique
  - Acquisition d'une planteuse portable à piquets
  - Remplacement du robot de tonte à gazon du terrain de football de Saint-Amour par deux robots plus petits
  - Remplacement d'une débrousailleuse
  - Acquisition de protecteurs auditifs professionnels sur mesure pour deux collaborateurs

- Formation
  - Les 5 collaborateurs ont passé le permis pour les plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)
  - Un collaborateur a passé son permis de machines de chantiers de moins de 5 tonnes (M1)

4.2.5 Aménagements routiers *(43.02/03)*

4.2.5.1 Carrefour de la Claie-aux-Moines

4.2.5.1.1 **Réaménagement**

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.2.6.2 (page 69).
- Afin de poursuivre l'étude du giratoire, nous avons décidé d'avancer par étape et dans un premier temps, de faire valider uniquement le principe de l'aménagement et des emprises du projet avant d'engager plus d'études et de frais.
  - Mars 2024 : rapport technique et note de synthèse sur les emprises en vue de l'examen préalable par le canton
  - Mai 2024 : demande d'examen préalable portant uniquement sur les aménagements et les emprises
  - Septembre 2024 : préavis avec modifications de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), relevant en substance ce qui suit :
    - Emprises acceptées sous conditions
    - Demande d'un concept d'évacuation des eaux
    - Demande de poursuivre l'étude de la 4ème branche à long terme
    - Demande d'intégrer les pistes cyclables
    - Nombreuses autres exigences techniques, telles qu'étude luminotechnique, étude sur le bruit, etc.

4.2.5.1.2 **Entretien**

En septembre 2023, le canton nous a informés qu'il allait procéder à un entretien préventif urgent sur la RC 701-B-P entre la Claie-aux-Moines et Savigny dans le courant été 2024, afin de renouveler les couches de roulement.

Nous avons profité de cette opportunité pour réfectionner le giratoire, en remplaçant les plots en plastique par des îlots provisoires, composés de bordures de béton et d'un revêtement bitumineux.

Le canton a finalement reporté ses travaux en 2025, mais la commune a pu réaliser les siens en novembre 2024 à satisfaction.

4.2.5.2 Route du Jorat

- Rappel : en 2022 et 2023, nous avons entrepris la réfection de la route du Jorat sur le tronçon communal, conjointement avec le canton. Les travaux ont été achevés en octobre 2023 par la pose d'un tapis AC11 4 cm sur la chaussée et le trottoir.
- Le canton a accordé une subvention pour le tronçon Mollie-Margot – Chalet des Humberts, s'élevant à CHF 55'071.00 TTC, représentant 38.30% du montant subventionnable.

4.2.5.3 Route des Miguettes

4.2.5.3.1 **Rappel**

- Au mois d'août 2023, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs civils pour établir le projet de réalisation du tronçon de la route des Miguettes 10-20.
- Parallèlement à ce projet, l'étude connexe du tronçon de la route des Miguettes 2-10 a été engagée, car il est nécessaire de poser rapidement un collecteur supplémentaire d'eaux claires pour le bâtiment de la Coop en construction et de remplacer la conduite d'eau potable ; ces interventions induisent la réfection de la chaussée et des trottoirs, dont la vétusté est avérée.
- Au mois de novembre 2023, un marché public de génie civil pour les 2 lots (tronçons 2-10 et 10-20) a été organisé. Le marché a été attribué début février 2024, sous réserve de l'obtention des crédits.
- La demande de crédit pour le tronçon 2-10 (préavis n° 01/2024) a été déposée auprès du Conseil communal, qui a accordé le crédit sollicité au cours de sa séance du 4 mars 2024.

4.2.5.3.2 **Route des Miguettes 2-10**

- Référence est faite au préavis n° 01/2024 – Demande de crédit pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants de la route des Miguettes n° 2 à 10.
- Le projet a été présenté en détail aux riverains au cours d'une séance organisée à leur attention, le 21 février 2024.

  Un tous-ménages d'information a en outre été adressé à la population et aux entreprises de Savigny, indiquant notamment les cinq étapes prévues, afin de garantir l'accès aux riverains.
- Le chantier a été installé au mois d'avril 2024 sur la parcelle communale RF n° 866, en face de la route des Miguettes 6.
- Les travaux ont commencé par la réfection du tuyau qui canalise le ruisseau La Lutrive sous la chaussée d'une part et de l'exutoire avec de nouveaux enrochements d'autre part.
- En raison de conditions météorologiques défavorables, de la présence de molasse et de multiples ruptures de la conduite d'eau potable, les travaux ont pris du retard :

- Gestion de 50 à 70 mètres de fouille avec de la molasse dure à une profondeur de 2 mètres du niveau de la route jusqu'à la profondeur requise pour le collecteur d'eaux claires à 3.50 mètres du niveau de la route.
- En novembre 2024, à la hauteur de l'Ancien central, la conduite d'eau potable s'est rompue à plusieurs endroits au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Une solution radicale a été mise en place en condamnant le dernier tronçon et en posant une conduite provisoire.

- Les travaux ont été interrompus durant 3 semaines pendant les fêtes de fin d'année 2024 ; à cet effet, un revêtement provisoire a été posé pour redonner un accès propre aux riverains.

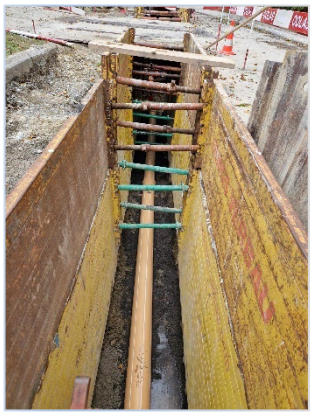

4.2.5.3.3 Route des Miguettes 10-20

- Au cours de sa séance du 18 novembre 2024, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité par le préavis n° 07/2024 – Demande de crédit pour la réfection de la route des Miguettes n° 10 à 20, comprenant la création d'un trottoir, ainsi que le remplacement des collecteurs d'eaux claires et des conduites d'eau potable.

  Référence est faite à ce préavis.

- Les travaux commenceront lorsque ceux du tronçon de la route des Miguettes 2-10 seront terminés, probablement à partir du mois de mai 2025.

4.2.5.4 Chemin de la Verne

4.2.5.4.1 Rappel

Dans le rapport de gestion 2023, chiffre 4.5.2.2 (page 85), nous exposions qu'une étude était en cours pour décharger le collecteur d'eaux claires du quartier de la Verne, refoulant régulièrement et provoquant des inondations, en raison de son sous-dimensionnement sur une majorité de son tracé.

En 2024, les ouvrages d'eaux claires ont été soumis à une surveillance accrue, en particulier lors d'évènements météorologiques à risques. Par ailleurs, des discussions avec la direction du chantier voisin ont également eu lieu, car nos investigations ont mis en évidence des malfaçons lors du raccordement des canalisations d'eaux claires sur un regard ; il ne s'agissait donc plus seulement du sous-dimensionnement du collecteur d'eaux claires. Celles-ci ont été réparées par l'entreprise du chantier. En revanche, la prise en charge des coûts que la commune estime incomber aux constructeurs est encore en suspens.

Comme nous l'indiquions également, le remplacement du collecteur d'eaux claires problématique est très onéreux, au vu de sa profondeur actuelle (~ 3.90 m en moyenne) d'une part et de son tracé situé au travers de propriétés privées d'autre part.

L'option d'une déviation de ce collecteur a donc été favorisée, d'autant plus qu'elle se mutualisait avec un projet de la Romande Energie souhaitant poser de nouveaux tubes dans le quartier, afin de renforcer son réseau face à la demande croissante de reprise de courant électrique produit par les panneaux solaires privés.

4.2.5.4.2 Etude 2024

- En relation avec les éléments précités, nous avons choisi de modifier le cheminement des eaux claires récoltées dans le collecteur situé dans la route de la Claie-aux-Moines, qui transite par les parcelles RF n° 22, 23, 1100, 871 et 872, avant d'arriver au bas du chemin de la Verne et de se jeter dans le ruisseau La Lutrive.

  Il est prévu de dévier ce collecteur au niveau du chemin de la Verne pour le raccorder juste avant le ruisseau, au collecteur existant. Un fois ce nouveau collecteur posé, le collecteur existant traversant les parcelles privées précitées ne récoltera plus que les eaux claires de ces parcelles, ce qui ne posera plus de problème d'inondation, car les sections (diamètres) des collecteurs existants sont suffisantes.

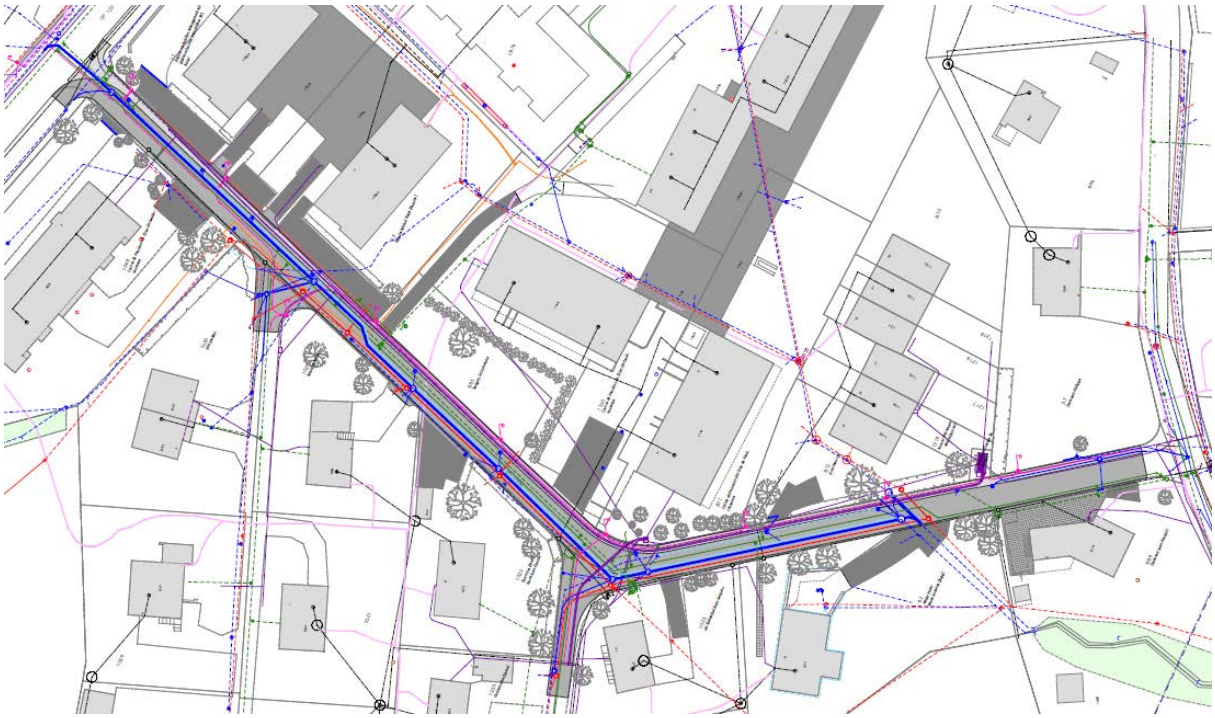

- Nous profiterons de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau potable et les collecteurs des eaux usées qui sont encore en ciment. L'alimentation des candélabres sera remise à neuf et les positions de quelques candélabres seront revues ; la pose de quatre candélabres supplémentaires est également planifiée afin de compléter l'éclairage public.

  La chaussée sera refaite complétement au vu de son état détérioration, de même que le trottoir.

- Le projet a été soumis à l'enquête publique du 31 janvier au 3 mars 2025. Il n'a suscité aucune opposition.

  Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal au cours de sa séance du 5 mai 2025 (préavis n° 02/2025)

  S'agissant d'un projet routier au sens de l'article 13 alinéa 3 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou – BLV 725.01), la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement sera chargée de rapporter sur le préavis, tandis que le Conseil communal devra adopter le projet.

4.2.6 Route de Pierre-Ozaire *(43.04)*

4.2.6.1 Rappel

- Rappel : référence est faite aux rapports de gestion 2021 (page 68), 2022 (pages 64 et 65) et 2023 (pages 71 et 72).
- Depuis quelques années, les propriétaires bordiers de la route de Pierre-Ozaire rencontrent un problème de répartition financière pour rénover la chaussée et les canalisations d'eaux claires qui sont privées.
- En date du 13 janvier 2022, l'assemblée générale des propriétaires, en présence d'un représentant de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a voté en faveur de la création d'un syndicat d'améliorations foncières. Celui-ci a été formellement créé sous la dénomination : Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire ».

4.2.6.2 Reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune

- Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 4.2.6.3.

  Durant l'année 2022, des pourparlers ont été menés entre le Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » et la Municipalité au sujet de la reprise des collecteurs d'eaux claires par la commune.

  Ceux-ci ont abouti à un accord de principe en début d'année 2023.

- L'accord validé en 2023 consiste à la reprise des collecteurs d'eaux claires par la commune, en l'état.
- En été 2024, une séance réunissant le Syndicat AF et la Municipalité a eu lieu, afin d'avancer sur la planification du projet.

  Le mandataire du Syndicat AF prévoit de mettre les travaux en soumission courant 2025, avec un accord préalable de la commune sur les entreprises sollicitées.

4.2.7 Zones 30 *(43.03)*

- Rappel

Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.2.8 (page 72).

- Instruction

Un sondage a été réalisé du 6 juin au 1er juillet 2024, dans le quartier de la route de la Roche.

Ce sondage a été envoyé par la poste à tous les riverains situés sur et aux abords de la route de la Roche, soit à 292 ménages.

Nous avons reçu 162 réponses au questionnaire. 87 réponses ont été soumises via le formulaire en ligne et 75 questionnaires ont été retournés sous format papier.

- Résultat du sondage

– Une majorité (70%) des usagers sondés s'est dit favorable à une zone 30 dans le secteur de la Roche. 57% la souhaitent sur l'entier du secteur. Seuls 30% se disent contre la mise en place d'une zone 30.

– Les arguments en faveur sont avant tout liés aux nuisances et à la sécurité de tous et en particulier des enfants. Les opposants évoquent surtout l'absence de problème, la contre-productivité de telles mesures ou la difficulté de franchir le dénivelé sur le secteur, avant tout en cas de neige.

– Une majorité des usagers (62%) souhaitent la mise en place d'aménagements modérateurs, mais pas plus que nécessaire pour une grande partie (36%). 38% sont opposés à tout aménagement modérateur.

4.3 Parcs et promenades / cimetière

4.3.1 Entretien des espaces verts *(44.01)*

- Taille d'une trentaine d'arbres majeurs, de divers massifs d'arbustes et d'environ 700 mètres de haies.
- Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
- Renouvellement du massif de tulipes devant l'Agora pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.
- Environ 3'000 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Désherbage manuel des divers massifs et arrosage à raison d'une ou deux fois par semaine durant la belle saison.
- Tonte des gazons, représentant une surface d'environ 25'000 m^2 ; selon les conditions climatiques, réalisée toutes les 2 ou 3 semaines durant la période d'avril à octobre et nécessitant l'entier du personnel de la voirie.

- « Tonte » de talus aux abords des installations sportives du Complexe scolaire par des chèvres.
- Ramassage des feuilles mortes.
- Evacuation d'environ 50 tonnes de déchets facilement compostables à la compostière « La Coulette ».
- Entretien des fontaines et bassins du village, à raison de toutes les 2 ou 3 semaines en été et une fois par mois l'hiver.

4.3.2 Places de jeux *(44.01)*

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :

- Collège du Jorat : installation d'un jeu « nid de corneille » avec toboggan

4.3.3 Cimetière *(44.02)*

- Taille de la haie de clôture du cimetière et du Muraflore du columbarium.
- Entretien régulier des passages entre les tombes.

4.4 Gestion des déchets

4.4.1 Ramassage et collecte *(45.02.01)*

- Dès le 1er janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par Transvoirie SA.

  La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.

  Au 1er janvier 2023, son contrat a été renouvelé, à la suite d'un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics.
- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

4.4.2 Quantités de déchets collectés *(45.01/03 – 45.02.02)*

Catégories	Quantités 2023 (tonnes/pces)	Quantités 2024 (tonnes/pces)
Aluminium	9.501	9.014
Appareils électroniques	24.281	28.054
Biodéchets compostables	568.830	672.720
Bois usagé	166.420	180.580
Bouteilles blanches (PE)	0.948	0.934
Capsules à café	3.962	3.020
Carton	109.820	118.400
Cuisinières (pces)	31	26
Déchets encombrants	232.710	240.280
Déchets inertes	3.900	1.740
Déchets spéciaux des ménages	-	10.162
Fer blanc	65.670	56.940
Ferraille	4.895	10.570
Frigos et congélateurs (pces)	36	31
Huiles mélangées	1.937	1.341
Ordures ménagères	374.680	368.970
Papier	115.640	125.640
PET	10.580	9.670
Piles et batteries	4.628	3.828
Pneus déjantés (pces)	37	61
Pneus jantés (pces)	7	32
Sagex (polystyrène expansé)	0.975	1.244
Textiles	23.241	23.336
Verre trié	159.040	132.940

4.4.3 Déchetterie des Gavardes *(45.04)*

4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs. Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.

- Collaboration avec d'autres communes

  La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

4.4.3.2 Travaux

- Contrôle et mise en conformité du paratonnerre.
- Réparation des zones de béton endommagées (assainissement).
- Réparation de 2 bornes d'éclairage.
- Réparation du câble de commande du portail.
- Réparation de la clôture endommagée par un véhicule.
- Pose d'une nouvelle signalétique sur mesure, indiquant la manière de trier les déchets pour chaque bac et benne, spécifiant ceux admis ou pas avec des photos d'illustration.
- Expertise de la structure en bois en bois de la toiture (causes et mesures d'assainissement des infiltrations d'eau), dont le rapport final n'a pas encore été livré.
- Audit de CRIDEC SA sur le contrôle des déchets spéciaux des ménages, dont le résultat a été conforme.

4.4.3.3 Locations

- Location à TEXAID Textilverwertungs AG

A compter du 1er décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

En 2024, TEXAID a approché la commune dans le cadre de l'électrification de son parc automobile. Elle souhaitait louer deux places de stationnement pour ses camionnettes qui viennent vider leurs collectes dans la benne de la déchetterie et pouvoir les recharger.

Nous avons aménagé deux places de parc et installé deux bornes de recharge que nous louons à TEXAID. Le compteur est au nom de TEXAID, qui paie la consommation d'électricité directement à la Romande Energie. La convention/contrat a été modifiée en ce sens.

- Location à la brasserie Docteur Gab's

A compter du 1er août 2022, nous louons un emplacement extérieur pour la récupération des bouteilles de la brasserie en harasses, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 mois.

4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets *(21.08.05 – 45.01)*

4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

Taxes de base

1) Taxe à l'habitant
   - Habitant dès l'année civile suivant le 18ème anniversaire : CHF 120.00 TTC
   - Résident secondaire : CHF 120.00 TTC
2) Taxe à l'entreprise
   - Entreprise à domicile : CHF 120.00 TTC
   - Entreprise jusqu'à 9 EPT : CHF 150.00 TTC
   - Entreprise dès 10 EPT : CHF 200.00 TTC

Mesures d'accompagnement

- Naissance : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes enfants : 60 sacs de 17 litres
- Personnes incontinentes : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes de 18 à 25 ans en formation : Rabais de ¾ de la taxe
- Personnes au bénéfice de prestations complémentaires : Rabais de ¾ de la taxe

4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés.

En date du 4 septembre 2024, la tournée de ramassage des ordures ménagères effectuée par Transvoirie SA a été suivie par un représentant de COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets), dans le cadre de la surveillance de la collecte des ordures ménagères. Ce contrôle a mis en évidence un taux de 3.3% de sacs non conformes (sacs plastiques noirs, transparents, sacs papiers, déchets en vrac, etc.), soit supérieure à la marge de tolérance de 3%.

Le poids total des ordures ménagères collectées ce jour-là était de 6'520 kg. 60 sacs étaient non conformes, représentant un poids de 215.80 kg.

COSEDEC a fourni un rapport détaillé et complet, précisant exactement le nombre de sacs non conformes avec l'adresse de dépôt et photos à l'appui.

Des autocollants préventifs rappelant l'utilisation obligatoire des sacs taxés blancs ont été apposés sur les containers concernés. Une deuxième tournée de contrôle sera effectuée mais, comme pour la première, la date n'est pas communiquée à l'avance.

4.5 Assainissement

4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon *(46.01 – 46.03)*

4.5.1.1 Généralités

En 2024, nous avons à nouveau entrepris divers travaux d'une certaine importance sur les infrastructures de la STEP. Ils sont exposés en détail ci-après.

Hormis ces nécessités liées à l'usure, le fonctionnement de la STEP reste satisfaisant et son rendement global est bon.

Chaque année, nous participons à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Le bilan 2023 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/environnement/eaux/protection-des-eaux-epuration-pgee-agriculture-qualite-biologique-et-chimique-des-eaux/evacuation-et-epuration-des-eaux/stations-depuration-des-eaux-usees-step.

4.5.1.2 Bassins

- Comme indiqué dans le rapport de gestion 2023, chiffre 4.5.1.2 (page 79), les équipements d'aération des bassins de biologie ont été optimisés et les vannes d'aération ont été motorisées.
- En automne 2024, la régulation automatique de l'apport d'air des bassins a été mise en service ; il a fallu plusieurs semaines pour effectuer tous les réglages nécessaires à son bon fonctionnement. Ceux-ci sont réalisés par des applications informatiques dédiées.
- Deux câbles chauffants ont été mis en place pour éviter que les deux vannes magnétiques, qui servent à la purge de l'eau de condensation et au nettoyage des diffuseurs à plaques présents au fond des bassins, ne gèlent pas pendant la saison froide.

4.5.1.3 Centrifugeuse

- L'entreprise chargée de l'entretien est intervenue en 2024 pour un nouveau service périodique de la centrifugeuse, dont le résultat a été conforme. Le prochain grand service par l'entreprise spécialisée a donc été reporté en 2026.
- L'état de la centrifugeuse répond à de l'usure normale. Les éléments ont été nettoyés et lubrifiés, correspondant au programme d'entretien d'un petit service.
- Un variateur de fréquence du moteur principal est tombé en panne (usure normale) et a été remplacé par une entreprise locale.

4.5.1.4 Ouvrages d'entrée

Le service des eaux a remplacé la brosse du dégrilleur (usure normale) ; la durée de vie d'une brosse varie entre 3 et 4 ans, suivant la quantité d'eau arrivant à la STEP.

Service d’entretien et vidange du dégrilleur et du laveur de sable

4.5.1.5 Autres travaux d’entretien

- Service des brasseurs lents des deux bassins de biologie.
- Service des racleurs des deux bassins de biologie : à la suite du remplacement de ceux-ci en 2021, les chaines se sont détendues et se décalées ; pour résoudre ce problème, il a fallu enlever un maillon par côté pour permettre de retendre les chaines.
- Service du brasseur de la zone de contact entre les deux bassins de biologie.
- Service des quatre pompes de recirculation.
- Vidange et nettoyage de la cuve FeCL (chlorure de fer).
- Remplacement partiel et nettoyage des filtres de sortie.
- Nettoyage de toutes les fosses.

4.5.1.6 Optimisation énergétique

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.5.1.7 (page 81).
- L'installation photovoltaïque a été posée au printemps 2024 et mise en service avec succès le 24 avril 2024.

  Le fonctionnement et la production répondent aux attentes prévues. Nous établirons un tableau de la consommation pour le rapport de gestion 2025.

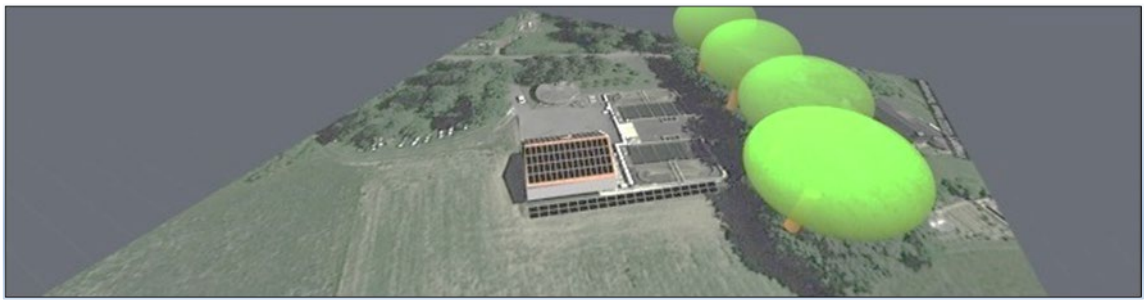

4.5.1.7 Crise énergétique *(42.07.00)*

- Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.5.1.8 (pages 81 et 82).
- Durant l'hiver 2024-25, nous avons reconduit notre partenariat avec l'entreprise agricole pour la mise à disposition du tracteur.

  Des tests de fonctionnement sont effectués tous les 6 mois durant une heure, selon la recommandation du fabriquant de la génératrice.

Génératrice 60 KVA, 48 KW, courant nominal 86 ampères

4.5.2 Etat et entretien du réseau *(46.02)*

4.5.2.1 Canalisations, stations de relevage et chambres

4.5.2.1.1 Curages

Campagne de curage des canalisations EU et EC, selon un tournus en principe septennal.

Les zones planifiées sont définies chaque année.

4.5.2.1.2 Stations de relevage des eaux usées

- Stations de relevage des eaux usées : Bourg des Pilettes, En Brit, la Claie-aux-Moines, route des Cullayes, route de Lutry, route des Miguettes
  - Curage de toutes les stations par un entreprise spécialisée.
  - Service d'entretien annuel et remplacement de l'huile des pompes effectués par le service des eaux.
- Station de relevage du Bourg des Pilettes

  L'anti-bélier a été remplacé, car il était trop vétuste pour une révision. En testant les vannes de fermeture à cet effet, nous avons constaté que trois d'entre elles n'étaient plus étanches ; il a fallu les remplacer, ainsi que les deux gommes des clapets anti-retour qui n'étaient plus étanches non plus.

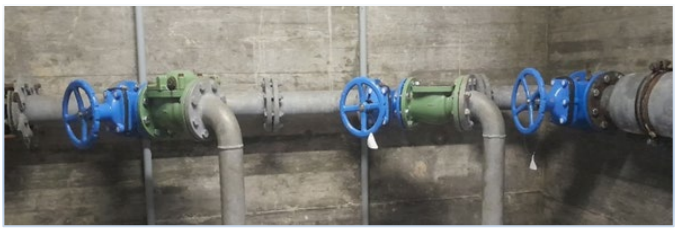

- Station de relevage de la route de Lutry (parcelle RF n° 92)

  Une pompe est tombée en panne. Nous l'avons sortie et amenée dans un atelier mécanique pour une révision complète.

4.5.2.1.3 Contrôle et étanchéité des chambres EU

- Maison Rouge, Ferme la Corsale et la Taborne
  - Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 4.5.2.1 (page 84).

    En 2023, des problèmes d'étanchéité ont été identifiés sur plusieurs chambres EU. Il s'agit d'infiltrations d'eaux claires que nous qualifions de parasitaires, car elles surchargent la STEP et engendrent des traitements. Nous avons recherché et recherchons encore la provenance exacte de celles-ci.
  - Les travaux de réfection de l'étanchéité ont été effectués en 2024.
- Regards EU
  - Cinq regards EU ont été assainis par une entreprise locale. Les photos ci-dessous illustrent la mise en place d'un joint Frank (d'étanchéité) pour assurer l'étanchéité entre le béton et le PE (polyéthylène).

  - Un regard EU, situé sur la parcelle RF n° 1851 d'En Brit, a été assaini par le service des eaux, au décèlement de celui-ci.

- Secteur du Publoz

  Le contrôle quinquennal obligatoire d'étanchéité des collecteurs et regards EU du Publoz, situés en zone de protection des eaux, a été effectué par une entreprise spécialisée, qui les met sous pression. Le rapport a mis en évidence 4 chambres, dont l'étanchéité est insuffisante. Les travaux de la dernière chambre sont en cours.

4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures *(46.02)*

4.5.3.1 Route des Miguettes

Un dépotoir sur la parcelle RF n° 163 (route des Miguettes n° 27), ainsi qu'une extension de la conduite communale d'eaux claires ont été réalisés, afin de capter les eaux de ruissellement de la route, avant leur écoulement dans le ruisseau La Lutrive. Abondantes, ces eaux inondaient en effet régulièrement la chaussée et le terrain adjacent.

4.5.3.2 Route de Pierre-Ozaire

Des racines ont obstrué la conduite d'eaux claires. L'eau s'est mise en pression et s'est écoulée dans un pâturage jouxtant la route, sous la forme de deux trous de 40 cm de diamètre et 50-60 cm de profondeur.

Un sondage, effectué par le service de la voirie, a mis en évidence que le tuyau en ciment était cassé à plusieurs endroits. Les services communaux ont dès lors remplacé 45 mètres de conduite.

4.5.3.3 Chemin de la Taborne

A la suite de fortes précipitations, la cave d'une maison d'habitation s'est remplie d'eau.

Les investigations entreprises ont mis en évidence que les eaux claires de la route se déversent dans une conduite en ciment de diamètre 300 mm et au passage sous la route, elles s'écoulent dans un tuyau en ciment de diamètre 150 mm, qui sert aussi au drainage de la cave.

Pour résoudre cette problématique, à savoir éviter des remontées d'eau dans la cave, il sera nécessaire de poser une nouvelle conduite en PE d'une longueur de 129 mètres et d'un diamètre 315 mm.

4.5.4 Extension du réseau *(46.02)*

En 2024, nous n'avons pas entrepris de travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

4.5.5 Installations particulières d'épuration *(46.04.01)*

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2024, aucune requête ne nous a été adressée.

Au 31 décembre 2024, nous comptons toujours 21 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

4.6.1 Ruisseau Le Carrouge *(47.02)*

Rappel : un projet de travaux de réaménagement des berges du ruisseau Le Carrouge à Mollie-Margot a été initié en concertation avec le propriétaire et les différents services cantonaux concernés.

Les travaux consistant à démolir le mur protecteur existant sur environ 15 mètres et à le remplacer par un enrochement naturel, avec prolongation de celui-ci en amont pour éviter la création d'une niche d'érosion ont été réalisés en septembre 2024.

Le canton a participé financièrement à ceux-ci par le versement d'une subvention de 60% du coût effectif.

Situation

Avant travaux

Après travaux

4.6.2 Ruisseau du Grenet *(47.02)*

Rappel : en novembre 2023, le ruisseau du Grenet a subi une forte crue dans le quartier de Grange de la Ville et a inondé une villa jumelle sise sur la parcelle RF n° 1172.

Un projet de mesures de renforcement et de réaménagement de la diguette existante du cours d'eau a été initié 2024 en concertation avec les différents services cantonaux concernés.

Le canton a exigé que les travaux définis soient soumis à l'enquête publique ; elle a eu lieu du 15 novembre au 16 décembre 2024 et n'a suscité aucune opposition.

Les travaux ont été réalisés en février 2025.

Situation

Avant travaux

Après travaux

4.6.3 Ruisseau du Creux *(47.02)*

En 2023, le ruisseau du Creux a subi une forte crue dans le quartier de Pierre-Ozaire et a inondé un terrain.

Un projet d'étude et de réflexion, mené avec un bureau spécialisé, ainsi qu'en concertation avec les différents services cantonaux concernés, a été initié dès février 2024 dans le but de définir un concept de sécurisation du quartier de Pierre-Ozaire, vis-à-vis des inondations par ruissellement et débordement du ruisseau du Creux.

Cette étude pourrait se réaliser courant 2026, si la subvention est accordée par le canton.

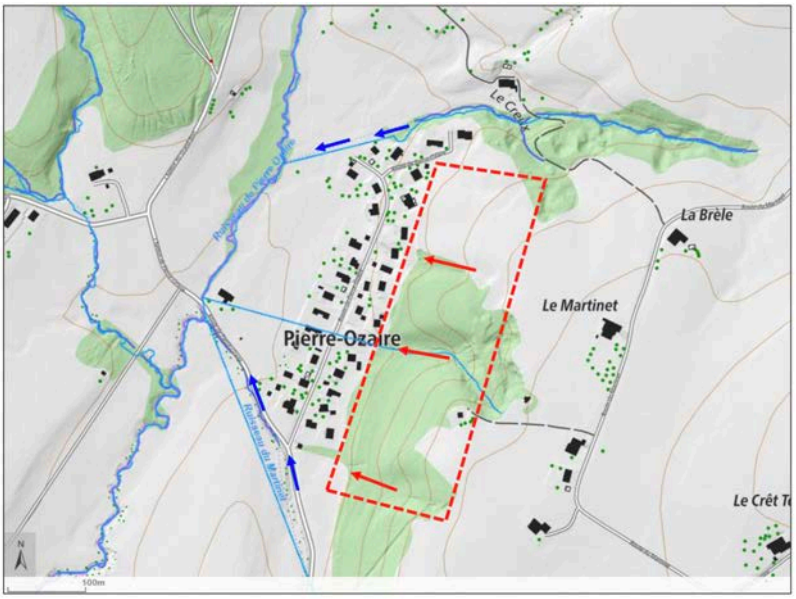

Figure 1 : Localisation des phénomènes d'inondation (https://www.geo.vd.ch/)

4.6.4 Fontaines *(47.02)*

Nous n’avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2024 de l'ASIJ *(52.04)*

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

  Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2024

Délégation fixe :	– Nicole Félix	PS
	– Jean-Claude Rochat	PLR
Délégation variable :	– Maria del Carmen Décombaz	PS
	– Aneta Diserens	PLR
	– Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
	– Roselyne Hervé	PS
	– Robin Jaccard	Les Vert·e·s
	– Isabelle Müller	UDC
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres.

Les représentants au 31 décembre 2024 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	Président
Forel (Lavaux)	Michel Godat	
Jorat-Mézières	Muriel Préti	
Montpreveyres	David Mellioret	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Christian Aeschlimann	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Valérie Hirt	
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

5.1.2 Activités 2024 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 2 reprises en 2024, sous la présidence de M. Gaël Manigley, Municipal à Vulliens :

- 12 juin : Corcelles-le-Jorat
- 18 septembre : Ropraz

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les 3 préavis suivants :

N°	Objets
01/2024	Demande de crédit de CHF 240'000.00 pour la pose de capteurs photovoltaïques au Collège du Raffort
02/2024	Rapport des comptes et de gestion 2023
03/2024	Budget 2025

Les documents 2024 du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

https://www.asij.ch/présentation/le-conseil-intercommunal/préavis-2024/.

5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

	ASIJ Budget 2025		ASIJ Budget 2024		ASIJ Comptes 2023	
Libellé	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
Administration	699'850.00	199'650.00	638'850.00	188'050.00	551'116.50	143'880.00
Finances	2'917'000.00	9'555'500.00	3'122'250.00	9'365'050.00	2'836'612.12	8'389'621.70
Domaines et bâtiments	3'417'950.00	306'450.00	3'261'850.00	305'200.00	2'876'948.07	321'010.56
Instruction publique et cultes	3'235'600.00	208'800.00	3'006'400.00	171'050.00	2'859'786.84	269'951.27
	10'270'400.00	10'270'400.00	10'029'350.00	10'029'350.00	9'124'463.53	9'124'463.53

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Comptes ASIJ 2023 **CHF** **1'995'612.05**

Pour 411 élèves et 3'421 habitants

Budget ASIJ 2024 **CHF** **2'224'568.45**

Pour 408 élèves et 3'421 habitants

Budget ASIJ 2025 **CHF** **2'300'325.90**

Pour 429 élèves et 3'448 habitants*

*élèves 01.08.2024 / habitants 31.12.2023

Au vu du nombre de classes actuellement utilisées, ainsi que du taux d'occupation maximal autorisé par le canton (= nombre max. d'élèves par classe), l'ASIJ a commandité en septembre 2024 une étude portant sur l'évolution des effectifs scolaires pressentis pour le périmètre de l'ASIJ auprès du bureau Microgis SA. Des réflexions sont en cours afin de palier à un manque de classes potentiel à moyen et long terme.

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel *(56.04)*

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2024 de la bibliothèque publique[3], rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

5.3 Association du passeport vacances Oron-Jorat *(57.05)*

- Dès 2024, notre commune est formellement membre du passeport vacances Oron-Jorat et participe à hauteur d'une contribution de CHF 1.00/habitant.

  L'assemblée générale s'est tenue le 7 février 2024 à Jorat-Mézières, à laquelle notre commune était représentée. Elle a traité les objets suivants :

  - Comptes 2023
  - Objectifs et perspectives pour 2024

- Une équipe bénévole de la région consacre de nombreuses heures en journée et en soirée pour organiser plus de 150 activités différentes de toutes sortes.

  Le passeport vacances est proposé chaque année durant la première semaine des vacances d'été, au prix forfaitaire très attractif de CHF 40.00/enfant (CHF 35.00 dès le 3ème enfant de la même famille) pour 5 activités au maximum, ceci grâce au soutien des sponsors, des communes, des donateurs et autres partenaires.

  L'édition 2024 s'est déroulée du 1er au 5 juillet, à laquelle 345 enfants ont participé, dont 35 de Savigny.

- Retrouvez toutes les informations utiles en suivant le lien :

  https://oronjorat.reseauvacances.projuventute.ch/topics/conditions-de-participation.

5.4 Cultes

5.4.1 Statistiques *(14.06.05)*

Au 1er octobre 2024, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

– Protestants	1'039
– Catholiques	850
– Israélites	3
– Autres confessions ou sans confession	1'568

[3] Rapport d'activités 2024 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) *(58.02)*

La Commune de Savigny a été conviée aux assemblées paroissiales ordinaires des 17 mars et 10 novembre 2024.

Celle du printemps approuve les comptes et la gestion de l'année précédente, tandis que celle d'automne approuve le budget de l'année suivante.

Lors de l'assemblée du 17 mars 2024, il y a eu les élections générales de la législature 2024-2029 :

- Bureau de l'assemblée paroissiale
- Commission de gestion et des finances
- Délégués à l'assemblée régionale
- Conseil paroissial
- Fonds de solidarité, élection du comité de gestion

Pour prendre connaissance des activités de la Paroisse de Savigny-Forel, nous vous recommandons de suivre le lien : *https://www.eerv.ch/region/lavaux/savigny-forel/accueil*.

6. POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police

6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) *(61.01)*

6.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit 1 désigné par la Municipalité et 1 désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

1) Représentation de Savigny au 31 décembre 2024

– Christian Aeschlimann	Municipal	PLR
– Fritz Burri	Conseiller communal	PLR
– David Chassot	Conseiller communal	PS
– Daphnée Schäppi	Conseillère communale	Les Vert·e·s

2) Activités 2024

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises :

- 30 mai : Paudex
- 14 novembre : Belmont-sur-Lausanne

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2024	Comptes 2023
02/2024	Rapport de gestion 2023
03/2024	Crédit pour l'acquisition d'un radar semi-stationnaire
04/2024	Budget 2025

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal-2021-2026/.

6.1.1.2 Comité de direction

1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

2) Activités 2024

Le Comité de direction s'est réuni à 10 reprises en présentiel. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Informations diverses du président du Comité de direction
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Comptes 2023
- Rapport de gestion 2023
- Budget 2025
- Acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire (Girafe)
- Rapport sur les Bodycam : poursuite du projet
- Rapport sur la majoration des heures de nuit de Police-Secours
- Rapport sur le remplacement du véhicule banalisé des aspirants de police (ASP)
- Proposition des promotions
- Projet Police-Secours Lavaux pour une collaboration renforcée et mutualisation des ressources
- Rapport sur les promotions et proposition des promotions
- Rapport sur les candidats aspirants
- Remise des diplômes et patelettes aux promus

6.1.1.3 Divers

La cérémonie d'assermentations et de promotions s'est déroulée le 5 septembre 2024 à Savigny.

6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois *(61.08-10)*

6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2024	Ecart 2023
Interventions globales (sur demande ou spontanée)	295	+ 6
Patrouilles pédestres préventives	932	+ 72
Prévention à l'école	220	+ 58
Contrôles de circulation	480	+ 112
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	24	+ 2
Accidents de la circulation avec dommages matériels	9	+ 1
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	3	- 4
Accidents de la circulation mortels	0	- 1
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/l)	2	- 2
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	9	- 11
Ivresse au volant, avec accident	0	- 2
Accidents avec fuite	6	0

6.1.2.2 Opération « Sapin »

- Rappel : cette opération a à nouveau été menée dès le 19 décembre 2023 jusqu'au 7 janvier 2024, ceci à la suite de nouvelles incivilités commises vers le Forum. Quelque 120 heures de surveillance, effectuées par la Police Est Lausannois en soirée, ont permis à nouveau de faire cesser ces troubles et autres dommages à la propriété.
- Il n'a pas été nécessaire de la reconduire en hiver 2024-2025.

6.1.2.3 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2024, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2024	Ecart 2023
Nombre de contrôles	148	+ 6
Nombre de véhicules contrôlés	275'304	+ 75'413
Contraventions	16'115	- 319
Dénonciations à la Préfecture	587	- 58
Dénonciations au Ministère public	96	- 16

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
  - 50 km/h : 106 km/h à la route de Lutry (délit de chauffard)
  - 60 km/h : 87 km/h à la route de Vers-chez-les-Blanc
  - 80 km/h : 110 km/h à la route d'Oron
- Radar pédagogique

  Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

  En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

6.1.2.4 Prévention

- Durant l'année scolaire 2023-2024, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 98 heures d'enseignement à 136 classes primaires et secondaires (1 à 11 HarmoS) de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. 2'699 écoliers ont donc pu bénéficier de cette formation préventive.
- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves 8ème HarmoS. 16 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur 2 périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.

6.1.3 Défenses publiques *(61.10)*

En 2024, le Juge de Paix du district de Lavaux-Oron n'a été saisi de requêtes de défense publique sur le territoire communal.

6.1.4 Police des chiens *(62.03.12)*

A fin 2024, notre commune recensait 297 chiens, dont 2 de races potentiellement dangereuses, soit : 1 « American Staffordshire Terrier » (Amstaff) et 1 « Rottweiler ».

6.1.5 Police du commerce et des manifestations

6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2024 *(14.03 - 67.04)*

Commerces et établissements publics	Type de licence	Annulation
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette	
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant	
Coop Société coopérative route de Mollie-Margot 7a (provisoire)	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Hôtel des Alpes route d'Oron 1	Hôtel avec restauration	
Nisaco Sàrl route de Lutry 17	Traiteur	
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant	
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant	
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant	

6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06)

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2023	2024
Appareils automatiques (essence et produits alimentaires)	3	3
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	23	24
Loteries (y compris les prolongations)	0	0
Lotos	3	3
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	32	28
Procédés de réclame	0	6
Tombolas	10	11
Vente en détail de tabac	4	5

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

6.2.1 Collaboration *(65.01/02)*

- En vigueur dès le 1er janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
  - Bourg-en-Lavaux
  - Chexbres
  - Forel (Lavaux)
  - Puidoux
  - Rivaz
  - Savigny
  - Saint-Saphorin (Lavaux)
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des Municipaux.

  Le président de la commission consultative du feu de la législature 2021-2026 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

6.2.2 Missions et organigramme

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
  - Lutte contre le feu
  - Inondations
  - Sauvetage de personnes et d'animaux
  - Traitement des pollutions de faible importance
  - Prévention contre le feu
- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.

  Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 2 sections DAP, localisées dans les mêmes casernes que le DPS, soit Forel (Lavaux) et Cully.

6.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS de type B : chemin du Vigny 3 à Cully
- Caserne DPS principale de type C : route de Vevey 11bis à Forel (Lavaux)

6.2.4 Activités et interventions *(65.07)*

Vous trouverez le rapport d'activités 2024 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet :

https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/.

6.2.5 Coûts

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron

6.3.1 Organes 2024 de l'ORPC *(66.02)*

6.3.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 32 délégués et de 16 suppléants, émanant des 16 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la Municipalité avec droit à une voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature ; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit quatre voix pour Savigny.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2024

- Jean-Claude Rochat — Municipal — PLR
- Ralph Brühlmann — Conseiller communal — PLR
- Alain Zellweger — Conseiller communal — Les Vert·e·s (suppléant)

6.3.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Au 31 décembre 2024, les représentants sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner	
Jorat-Mézières	Roland Galley	
Lutry	Patrick Sutter	
Montpreveyres	Claude Kung	
Oron	Anne-Cécile Uldry	
Paudex	Céline Dilner-Reichen	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Rivaz	Christophe Chappuis	
Savigny	Daniel Métraux	Vice-président

6.3.2 Activités 2024

6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en 2024 :

- 16 mai : Puidoux
- 12 octobre : Chexbres

6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal

N°	Objets
01/2024	Comptes 2023
02/2024	Rapport de gestion 2023
03/2024	Budget 2025

Le rapport de gestion 2024 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : *https://orpclavauxoron.ch/*.

6.3.3 Coûts *(66.01)*

Les statuts de l'Association intercommunale ORPC de Lavaux-Oron, approuvés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2018, prévoient que les frais de l'ORPC sont répartis au prorata du nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice.

6.3.4 Abris de protection civile *(35.01)*

- Rappel : au mois de juin 2022, nous avons confié la gestion et la maintenance des abris publics à l'ORPC de Lavaux-Oron. Le coût s'élève à CHF 13'607.15/année pour 2'121 places, soit à CHF 6.40/place. Le contrat est conclu pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2025 et tacitement reconductible pour une durée d'une année, sauf résiliation donnée par l'une ou l'autre des parties trois mois à l'avance.

  Conformément à la Directive cantonale du 1er janvier 2021 sur les conditions d'utilisation et sur l'attribution rétroactive des comptes de contributions de remplacement communaux, nous avons demandé la prise en charge de ces frais par le fonds cantonal des contributions, ce que le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a accepté.

- En 2024, l'ORPC de Lavaux-Oron a procédé au contrôle et à l'entretien courant des 5 abris publics, dont le résultat est le suivant :
  - Chemin des Fours Dérochy 3-5 (660 places) : travaux à effectuer en 2025
  - Chemin de la Guéta 1 (384 places) : travaux à effectuer en 2025
  - Chemin de la Verne 3 (100 places) : pas de travaux
  - Place du Forum 2 (581 places) : travaux à effectuer en 2025
  - Route de la Roche 4 (396 places) : mesures organisationnelles à prendre en 2025

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale

7.1.1 Participation à la cohésion sociale (PCS) *(70.02)*

- Le montant de notre participation à la cohésion sociale (PCS) 2023, communiqué en novembre 2024, s'est élevé à CHF 2'381'330.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'234'510.10, soit une différence à notre charge de CHF 146'819.80.
- Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020 (article 19 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01)), le montant du rééquilibrage financier est de CH 70 mios. Selon les comptes 2023, le rééquilibrage financier s'élève à CHF 58'646'732.00 (frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR) qui n'entrent plus dans le périmètre de la PCS et reprise par le canton du financement des Agences d'assurances sociales (AAS)). Pour atteindre la cible de CHF 70 mios, CHF 11'353'268.00 supplémentaires ont été retranchés de la PCS 2023.
- Selon la décision du Conseil d'Etat du 8 décembre 2021, un montant supplémentaire de CHF 25 mios a été déduit au titre de l'accélération du rééquilibrages canton-communes.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2025 a été fixée à CHF 3'390'071.00, selon la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

  Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 (voir ci-dessus) et une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales, dès 2026. Un contre-projet à l'initiative « SOS Communes » a été adopté par le Grand Conseil le 4 juin 2024. Il reprend les dispositions prévues par l'accord du 30 mars 2023 avec un amendement sur le volet « altitude et déclivité » de la péréquation des besoins structurels. Le comité « SOS Communes » ayant depuis retiré son initiative, les nouvelles bases légales sont entrées en vigueur le 1er janvier 2025, à savoir :

  - Loi du 4 juin 2024 sur la péréquation intercommunale (LPIV – BLV 175.51)
  - Règlement du 15 janvier 2025 d'application de la loi sur la péréquation intercommunale (RLPIV – BLV 175.51.1)

7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) *(71.05)*

7.1.2.1 Communes membres

Belmont-sur-Lausanne	Montpreveyres
Bourg-en-Lavaux	Oron
Epalinges	Paudex
Forel (Lavaux)	Pully
Jorat-Mézières	Savigny
Lutry	Servion
Maracon	

7.1.3 Organes et entités

7.1.3.1 Conseil intercommunal

Il est composé d'un représentant de chaque membre. Les 13 communes désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est Mme Nicole Félix, Municipale.

7.1.3.2 Comité de direction

Le Comité de direction a pour mission l'exécution des buts de l'association et exerce, à l'égard du personnel, les droit et obligations de l'employeur.

Au 31 décembre 2024, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Epalinges	Chantal Good	Municipale	
Forel (Lavaux)	Bernard Perret	Syndic	
Jorat-Mézières	Muriel Préti	Municipale	Présidente
Lutry	Alain Amy	Municipal	
Oron	Romain Richard	Municipal	
Paudex	Arielle Martin	Municipale	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Municipal	Vice-président
	Nicole Kuhn		Secrétaire

7.1.4 Centre social régional (CSR)

7.1.4.1 Missions et activités 2023

Le CSR est une autorité d'application dont les missions principales sont l'octroi des prestations financières dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) et l'appui social aux personnes en difficulté.

Il y a deux sites pour accueillir la population, qui sont Pully et Oron. Les personnes sont orientées vers l'un des deux sites en fonction de leur commune de domicile.

L'activité 2023 a notamment représenté :

- 805 personnes reçues dans le cadre des permanences sociales, dont 63% remplissaient les conditions pour prétendre aux prestations financières du RI.
- 940 dossiers avec au moins une aide financière.

7.1.4.2 Budget et comptes

L'exercice 2023 a bouclé sur un excédent de charges de CHF 20'719.10. Les raisons de ce déficit mettent en avant les principaux motifs suivants :

- Augmentation de la masse salariale due notamment aux annuités contractuelles, à l'indexation des traitements et à l'engagement du personnel disposant de plusieurs années d'expérience.
- Augmentation des charges sociales (LPP, AVS, APG, etc.).
- Achat et maintenance d'un logiciel comptable et de gestion RH. Précédemment, ces frais étaient à la charge du canton.

Le montant total des deux fonds de réserve s'élevait à CHF 227'777.32 à fin 2023. Le déficit a été couvert par un prélèvement sur ces fonds de réserve.

7.1.5 Agences d'assurances sociales (AAS)

7.1.5.1 Déménagement de l'agence d'assurances sociales de Pully

L'AAS de Pully a quitté les locaux de l'avenue de Villardin 3 pour emménager depuis mars 2023 dans de nouveaux locaux situés à l'avenue C. F. Ramuz 43.

Le projet de déménagement a été mené en concertation avec le canton, dans la mesure où il fallait qu'il en assure le financement. Les nouveaux locaux répondent adéquatement aux attentes en termes d'accueil et de conditions de travail. En outre, ils sont proches du Centre social régional (CSR) ; cette proximité est d'autant plus précieuse pour la collaboration, le renforcement des synergies et pour l'orientation de la population.

7.1.5.2 Missions et activités 2023

La mission principale des AAS est de renseigner, informer et orienter la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances et de régimes sociaux. Ce service s'effectue en étroite collaboration avec divers partenaires notamment la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVC) et l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Deux autres missions font aussi partie des prérogatives cantonales des AAS : l'accompagnement socio-administratif à l'attention des personnes fragilisées et assurer le rôle d'information et de tri dans le processus de recrutement des curateurs volontaires.

Quelques chiffres de l'année 2023 :

- 69'086 habitants dans les communes membres au 31 décembre 2023
- 923 demandes de subside LAMal
- 14'274 personnes au bénéfice d'un subside LAMal
- 1'803 personnes au bénéfice de prestations complémentaires AVS ou AI, dont 399 en EMS
- 11'310 sollicitations dans le domaine des assurances sociales (guichet, téléphone)
- CHF 4'959'753.15 de frais de fonctionnement selon les comptes 2023, toutes entités confondues
- CHF 37'587.25 alloués par le canton pour les subsides de notre région
- CHF 1'272'828.40 alloués au titre des prestations financières du RI

7.1.5.3 Budget et comptes

- Pour rappel, depuis 2022, le financement des AAS est entièrement à la charge du canton pour les missions sociales cantonales.

  La contribution 2024 des communes, fixée à CHF 0.90 par habitant, sert à couvrir certains frais à la charge de la région (indemnités et vacations allouées aux membres du Comité de direction, de la Commission de gestion, de la présidence et du secrétariat du Conseil intercommunal, ainsi que les cotisations versées à divers partenaires, tels que : Conseil des régions d'action sociale, Cartons du Cœur, Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, etc.).

- L'exercice comptable 2023 des AAS a présenté un excédent de charges de CHF 35'648.70 qui a été prélevé sur le fonds de réserve cantonal. Les raisons principales de ce déficit sont les suivantes :
  - Engagement des forces de travail nécessaires à l'exécution des tâches confiées.
  - Déménagement de l'AAS de Pully, qui a engendré des frais supplémentaires (loyer, garantie, travaux, etc.).

7.1.6 Activités 2024

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2024 :
  - 19 juin : assemblée ordinaire Maracon
  - 13 novembre : assemblée ordinaire Carrouge

- L’assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes et rapport d’activités 2023
  - Budget 2025

Les publications sont disponibles sur le site de l’ARAS : *https:/arasoronlavaux.ch/aras/*.

7.1.7 Avenir des régions d’action sociale (RAS)

Au niveau cantonal, un projet d’implémenter une nouvelle gouvernance des régions d’action sociale (RAS) est à l’étude.

En effet, la gouvernance actuelle des RAS est régie par la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11). Or, la politique sociale et le financement des RAS sont assurés par le canton. Cette situation peut entraîner un manque de cohérence et une baisse d’efficacité à différents niveaux, tant dans les processus décisionnels que dans la répartition des responsabilités entre le canton, les RAS et les communes.

Une nouvelle gouvernance des RAS est vivement souhaitée par le canton à terme. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) entend mener des travaux préparatoires y relatifs, en collaboration avec les RAS.

7.1.8 ELDERLI, la colocation intergénérationnelle accompagnée

En date du 16 juillet 2024, notre commune a invité la population âgée de 55 ans et plus à une séance d’information sur le projet social ELDERLI. Il a pour objectif de soutenir les seniors du Canton de Vaud qui souhaitent sous-louer une partie de leur logement à des étudiantes et étudiants de moins de 30 ans, en assurant un accompagnement professionnel et continu par des travailleuses et travailleurs sociaux.

Une quinzaine d’habitants étaient présents et ont posé de nombreuses questions à la suite de la présentation ; des échanges plus personnalisés ont eu lieu lors de l’apéritif qui a suivi.

A l’issue de cette démarche, un contrat a été signé avec effet au 1er avril 2025. Une 2ème chambre sera probablement mise à disposition dans le même logement.

D’autres logeurs potentiels sont en cours de réflexion.

7.2 Santé publique

7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) *(73.03)*

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faîtières des communes et le Conseil d’Etat, le canton est l’unique financeur public de l’AVASAD.

7.2.2 Aide et soins à domicile *(73.03)*

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

7.2.3 Plan canicule *(73.04)*

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2024.

La liste de la population à risque a été mise à jour avec l'aide du CMS et transmise à l'ORPC. Cependant, il n'a pas été nécessaire de le déclencher en 2024.

7.3 Exécution forcée d'expulsion *(74.03)*

En 2024, le Juge de Paix du district de Lavaux-Oron a rendu une ordonnance d'exécution forcée d'expulsion. Comme le locataire n'a pas libéré l'appartement de 3.5 pièces, son contenu a été transporté au garde-meubles, sis au garage de la déchetterie des Gavardes.

La procédure en matière d'expulsion de locaux loués a été formellement clarifiée par l'adjonction de deux articles dans la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entrés en vigueur le 1er septembre 2018. Ces dispositions trouvent application dans le cas d'espèce et stipulent ce qui suit :

Article 2a Prise en charge des choses mobilières laissées par des locataires expulsés – principe

[1] En application de l'article 2, alinéa 2, lettre d, la commune a le devoir de prendre en charge temporairement les choses mobilières laissées par des locataires dans les lieux dont ils ont été expulsés.

[2] Tous les frais qui en découlent, notamment les frais d'enlèvement, de transport, de conservation, de vente ou de destruction, sont mis à la charge de ces locataires.

Article 2b Modalités

[1] La municipalité somme par écrit les locataires expulsés de venir récupérer leurs biens dans les meilleurs délais et les informe qu'à défaut, passés six mois au moins, ils pourront être vendus, ou s'ils n'ont pas de valeur marchande, détruits ou laissés à disposition de la commune. La municipalité peut fixer un délai plus bref lorsque les coûts de conservation sont particulièrement importants, lorsque les choses conservées sont susceptibles de se déprécier rapidement ou pour d'autres motifs impérieux.

[2] Une fois le délai de conservation échu, la municipalité peut ordonner la vente des biens ou s'ils n'ont pas de valeur marchande, leur destruction ou la mise à disposition de la commune. Elle notifie sa décision aux locataires expulsés.

[3] La municipalité notifie aux locataires expulsés une décision fixant le montant des frais à leur charge après que les biens ont été récupérés, vendus ou détruits.

[4] Les locataires expulsés ont droit à la restitution du produit de la vente, sous déduction des frais fixés conformément à l'alinéa 3. Ce droit s'éteint cinq ans après la vente.

[5] Si l'adresse des locataires expulsés est inconnue, les communications qui leur sont destinées interviennent par voie de publication dans la Feuille des avis officiels.

Le locataire a été invité à récupérer ses biens d'ici au 30 juin 2025, ainsi qu'à formuler une proposition de remboursement du déménageur mandaté par la Justice de Paix, aux frais de la commune.

7.4 Registre des entreprises *(75.03)*

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plateforme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.

  Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.
- La liste des entreprises est régulièrement mise à jour sur le site internet de la commune.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

7.5.1 Communes membres *(76.02)*

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Forel (Lavaux)	Savigny
Jorat-Mézières	Servion
Maracon	Syens
Montpreveyres	Vucherens
Oron	Vulliens

7.5.2 Organes

7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les 12 communes membres désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

7.5.2.2 Comité directeur

Au 31 décembre 2024, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Michel Godat	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Préti	Municipale	
Oron	Anne-Cécile Uldry	Municipale	Vice-présidente
Savigny	Christian Aeschlimann	Municipal	
Servion	Yves Boand	Municipal	
Syens	Isabelle Lorenz	Municipale	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	

7.5.3 Activités 2024

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2024 :
  - 13 juin : assemblée ordinaire Savigny
  - 8 octobre : assemblée ordinaire Ropraz

- L’assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes 2023
  - Budget 2025

Des publications sont disponibles sur le site de l’APERO : *https://www.reseau-apero.ch.*

7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

	APERO Budget 2025		**APERO Budget 2024**		**APERO Comptes 2023**	
Libellé	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
Structures d’accueil	13'925'238.56	9'390'800.00	12'669'213.00	8'422'400.00	11’621'677.03	8'629'529.52
Accueillantes en milieu familial	3'177'016.06	2'013'600.00	3'069'492.00	1'741'100.00	3'101'347.68	1'990'270.45
Réfectoires	184'780.05	184'780.05	169'824.00	169'824.00	120'231.06	120'230.85
Réseau APERO	1'878'660.00	7'576'514.62	1'802'240.00	7'377'445.00	1'958'842.84	6'062'067.79
	19'165'694.67	**19'165'694.67**	**17'710'769.00**	**17'710'769.00**	**16'802'098.61**	**16'802'098.61**

8. SERVICE DES EAUX

8.1.1 Approvisionnement en eau potable *(81.04.01/02 – 81.06.01)*

8.1.1.1 Production d'eau

Nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée[4], comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie alimentant nos ouvrages.

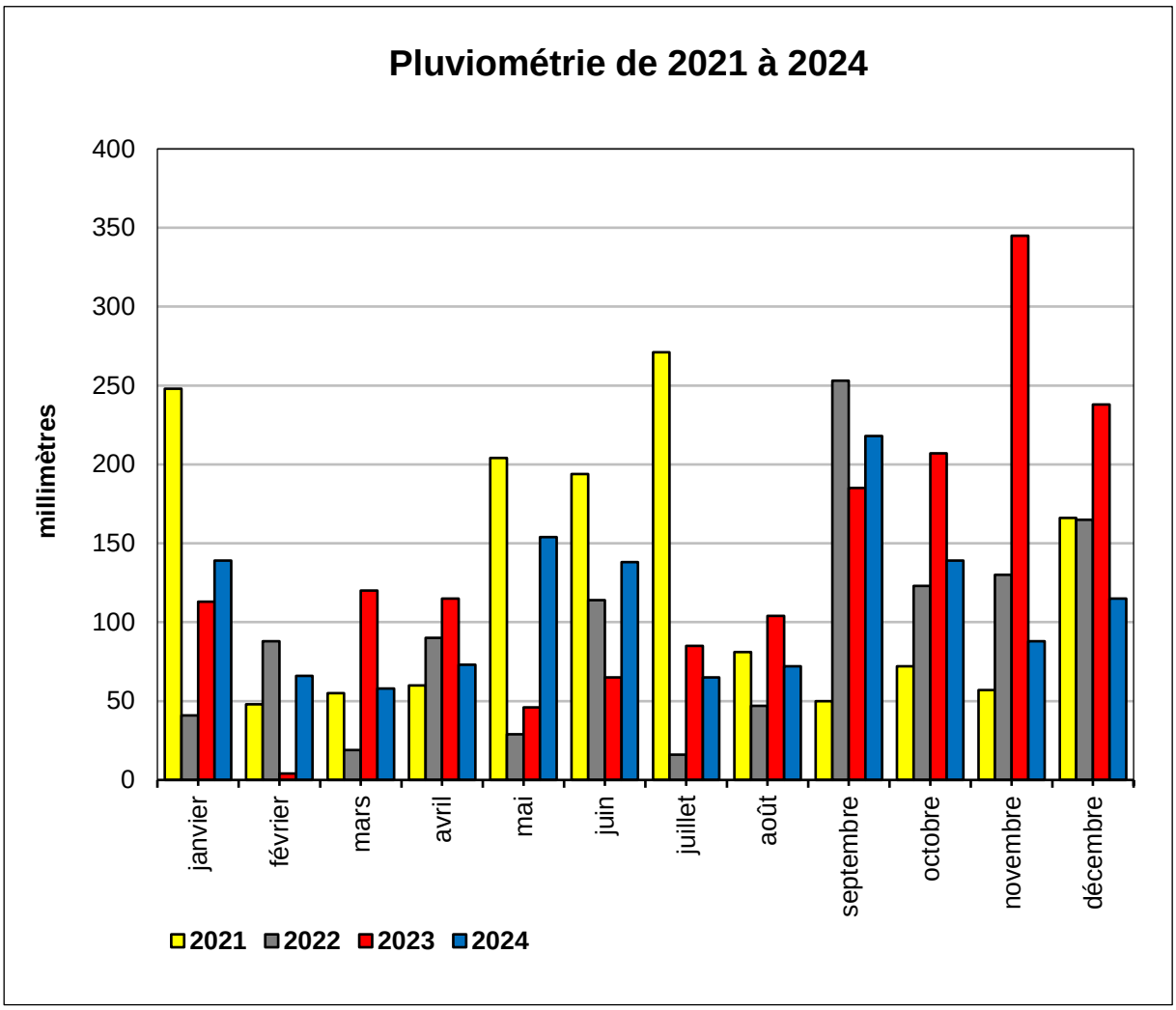

[4] Tableau des comptages d'eau de 2019 à 2024

L’année 2023 a été favorable pour la production locale de nos divers sources et pompages. Nos ouvrages ont fourni plus de 89% de la consommation territoriale, de sorte que nous n’avons acheté qu’environ 11% de l’eau distribuée à Lausanne. Notre production s’est répartie comme suit :

- La Planie : 52%
- Les Planches : 21%
- Le Publoz : 16%

Nos ressources ont fortement diminué de juillet à septembre, puis sont remontées depuis octobre. Notre achat d’eau à Lausanne a été de 32.7% durant cette période, ce que démontre le graphique des relevés pluviométriques ci-dessus, ainsi que le tableau de production en annexe.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n’est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n’a pas le temps d’absorber ; donc, l’eau s’évacue en ruissellement de surface. Or, nous observons un accroissement du phénomène de précipitations intenses, lesquelles sont en outre de nature à provoquer des inondations ; à plusieurs reprises, il a fallu fermer des captages en raison de la turbidité.

Nos captages sont revenus pratiquement à la normale en octobre et l’achat d’eau à Lausanne a diminué à 5.3% environ d’octobre à décembre. Cependant, la situation peut à nouveau changer rapidement …

8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2024

- La différence entre le relevé « pompages + achats d'eau » et le relevé « compteurs » s'explique comme suit :
  - Contrôle de 180 bornes hydrantes : environ 180 m^3.
  - Purge du réseau, entretien, réparations de fuites : environ 8’100 m^3.
  - Prises d’eau aux bornes hydrantes pour le curage de canalisations EU et EP : environ 100 m^3.
  - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m^3 selon l’importance.

    En 2024, les fuites avérées ont représenté un volume d’environ 7’897 m^3 ; ce résultat confirme la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

    Nous sommes intervenus pour 33 fuites, dont 27 sur le réseau public et 6 sur des tronçons privés, ce dont les propriétaires ont été informés afin de faire le nécessaire. Il faut noter que 14 fuites du réseau public sont liées aux travaux de la route des Miguettes n° 2 à 10.

    Le 12 janvier 2024, une importante fuite a été détectée sur la Commune de Forel (Lavaux), qui nous a en partie vidé le réservoir de l’Erbenaz, car elle a représenté 2'300 litres/minute, soit 700 m^3.

En outre et malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables ; par exemple : l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc., ce qui peut représenter sur une année environ 3'500 m^3.

- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
  - Le téléphone d'un particulier.
  - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
  - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 63 détecteurs fixes (Ortomat) installés sur le réseau.
  - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

- Référence est faite aux rapports de gestion 2022 et 2023, chiffre 8.1.1.3.
- Un rapport d'étude nous a été transmis en août 2022, présentant 2 sites potentiels de captage à la Claie-aux-Moines et à la Goille.

  Le crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage (préavis n° 01/2023) a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 20 février 2023.
- Un forage test a été réalisé sur la parcelle RF n° 633 en 2024.

  De l'eau a effectivement été trouvée et les résultats de sa qualité sont en cours d'analyses.

  Un test de pompage pour définir si le débit est viable, ainsi que de nouveaux prélèvements d'échantillons pour analyse seront effectués en 2025.

8.1.2 Qualité de l'eau *(81.07.01/02)*

8.1.2.1 Résultats

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2024[5], diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

  L'information précitée met en évidence un taux de germes à nouveau plus élevé que les années précédant 2023. Ils ne représentent cependant aucun danger pour la consommation, car les valeurs restent largement en-dessous de la norme qui est de 300 unités. Comme en 2022, cette augmentation est imputable aux fortes précipitations évoquées sous chiffre 8.1.1.1 ci-dessus.

  A plusieurs reprises durant les épisodes d'intempéries, nous avons sorti nos captages à titre préventif, pendant quelques jours, comme nous l'avons fait en 2023.

[5] Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2024

- L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

8.1.2.2 Récolte d'échantillons

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterrococcus spp.

  En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

  Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- L'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.

- Ainsi, durant l'année 2024, nous avons récolté 42 échantillons, auxquels s'ajoutent 6 échantillons pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

8.1.2.3 Analyses

- Sources des Planches

  En 2024, l'analyse de la qualité de l'eau produite par un captage hors service depuis plusieurs années s'est poursuivie, afin de vérifier l'évolution de la situation.

  Des germes escherichia coli, enterrococcus spp sont toujours présents, mais diminuent et sont même inexistants sur certains relevés.

  En 2025, nous poursuivrons les analyses et si le nombre de germes reste à un certain niveau, nous examinerons l'option de remettre le captage en service, car la STAP des Planches est équipée d'un traitement UV (ultraviolet), ce qui n'était pas le cas auparavant. Il n'est pas impossible que nous puissions un jour réaffecter cette source après quelques travaux de réaménagement.

  Rien n'est cependant garanti, car il appartiendra à l'Office de la consommation (OFCO) de se prononcer.

8.1.3 Autocontrôle de l'eau *(81.07.02)*

- Référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 8.1.3 (page 100).

- Les mesures requises par l'Office de la consommation (OFCO) dans son rapport du 20 décembre 2021 sont pratiquement achevées du point de vue administratif, soit la mise à jour de documents, la gestion des risques et le processus d'autocontrôle. La mise à jour des captages est elle aussi en voie d'achèvement et le solde devrait être terminé en 2025.

- En 2025, les travaux de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage pourront être entrepris, grâce au crédit accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 18 novembre 2024 (préavis n° 09/2024).

8.1.4 Etat et entretien du réseau *(81.04.02 – 81.05.01/04)*

8.1.4.1 Fuites

- Les détecteurs de fuites (Ortomat) sont relevés chaque semaine, de même que la lecture journalière des graphiques et des quantités via la plateforme Infraport, ce qui nous permet de suivre aussi précisément que possible les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.

  Nous avons révisé, contrôlé et nettoyé 15 détecteurs de fuites (Ortomat).

- Lors des relevés des compteurs, ainsi que lors du contrôle hebdomadaire des 63 détecteurs de fuites, nous avons décelé en 2024 :

  – 27 fuites sur le réseau communal

  – 6 fuites sur le réseau privé, annoncées aux propriétaires pour réparation

  Celles-ci sont détaillées dans le tableau annexé[6].

  Fuite du chemin du Poisat à Forel (Lavaux) : rupture longitudinale de la conduite

[6] Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2024

- A noter que nous avons eu une fuite particulièrement importante à la route de Pierre-Ozaire 5, en date du 4 juillet 2024.

  Le collier d'une vanne s'est cassé et a engendré une importante fuite, qui a malheureusement provoqué des dégâts sur le chantier voisin de construction de deux villas mitoyennes en phase d'achèvement. L'eau a pénétré par des forages destinés à l'introduction de services et a engendré une inondation des sous-sols à une hauteur de 60 cm. Les pompiers et les services communaux sont intervenus rapidement.

  Une réparation provisoire de la conduite a été réalisée, dans l'attente des pièces nécessaires pour la réfection définitive.

  L'assurance responsabilité civile entreprise de la commune a indemnisé les lésés.

8.1.4.2 Compteurs

- En 2024, nous avons planifié et remplacé environ 100 compteurs en fin de vie ou défectueux.

  La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

  Nous avons fait appel à une entreprise externe pour les compteurs de grande dimension ou pour les compteurs de nouvelle génération, qui nécessitent fréquemment des adaptations sur la nourrice.

- La mise en œuvre des relevés à distance (dans un rayon allant jusqu'à 400 mètres) et le relevé manuscrit sur tablette des anciens compteurs, non encore remplacés, a débuté en automne 2024.

  Nous aurons prochainement un retour sur le fonctionnement du système et les éventuelles adaptations ou corrections de jeunesse à prévoir sur les applications informatiques.

8.1.4.3 Bornes hydrantes

- Rappel : en 2022, le personnel du service des eaux a été formé par la société qui avait la charge de l'entretien annuel de notre parc de 184 bornes hydrantes pour le contrôle de celles-ci.
- En 2024, 72 bornes hydrantes ont fait l'objet d'un contrôle fonctionnel, soit : ouverture et fermeture des vannes, fonctionnement de la vanne principale et de la purge, purge de rinçage des hydrantes.

  8 bornes hydrantes ont été révisées par une entreprise spécialisée et 4 hauts de bornes hydrantes ont été remplacés.
- Pose et dépose des piquets de repérage des bornes hydrantes pour la période hivernale.

8.1.4.4 Captages

- Quatre fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement.

  En 2024, le service des eaux a effectué l'autocontrôle de 26 captages, ainsi que la délimitation physique des zones S1 de protection des eaux.
- Nous effectuons également la mise en conformité des captages et des chambres de rassemblement, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) du 21 décembre 2021.

  En 2024, 6 captages et chambres ont été mis aux normes. Ces travaux consistent à rehausser les couvercles ou au besoin à les remplacer par un modèle équipé d'un filtre, ainsi qu'au remplacement des éléments de vidange, au remplacement de la crépine si nécessaire, à la mise en place de siphons sur le trop-plein s'il n'y en a pas, au contrôle de l'étanchéité et à la réfection de celle-ci si nécessaire, à la numérotation des sources et chambres et à la pose d'étiquettes de mise en garde du manque d'oxygène.

  Ces travaux ont été effectués par le service des eaux en collaboration avec une entreprise spécialisée.
- Les 6 captages ont été mis en conformité comme suit :
  - Captage n° 2 : pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
    pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
    pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
    pose d'une crépine en PE

- Captage n° 3 : réfection d'une collerette en ciment pour tenir le couvercle sur l'anneau
  pose d'un siphon sur la conduite de vidange
  pose de la numérotation du captage
- Captage n° 4 : pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
  pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
  pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
  pose d'une crépine en PE
  réfection des joints d'étanchéité des anneaux
- Captage n° 7 : pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
  pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
  pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
  pose d'une crépine en PE
- Captage n° 16a : pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources

8.1.4.5 Pompages

- Station de pompage des Planches
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Panne sur la ligne louée durant 15 jours
  - Pose des bornes de propriété
  - Résolution de plusieurs dysfonctionnements liés à l'électrolyseur
  - Mise en place d'un déshumidificateur
  - Pose d'une résine et d'une grille au sol
- Station de pompage de la Planie
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Remplacement d'une poire de niveau
- Station de pompage du Publoz
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Remplacement d'un clapet anti-retour sur la pompe 1
  - Remplacement de la pompe pour la chloration

8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures *(81.05.01)*

8.1.5.1 Croisée routes de Pré la Pierre et de Nialin

Référence est faite au rapport de gestion 2023, chiffre 8.1.5.1.

Nous devrons remplacer le tronçon nord de la conduite de la route de Pré la Pierre, depuis la croisée avec la route de Nialin, jusqu'à la route de Pré la Pierre 2 (parcelle RF n° 727), représentant une longueur d'environ 760 mètres.

L'étude et la demande de crédit au Conseil communal ont été reportés pour l'instant, en raison d'autres travaux d'envergure qui se sont intercalés.

8.1.5.2 Quartier de Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23 à 39a)

En début d'année 2024, la Romande Energie a rencontré de gros problèmes d'alimentation électrique dans le quartier de Clair Matin. Elle a dû tirer en urgence des alimentations provisoires à même le sol pour certaines des habitations du quartier.

Vu les travaux de fouille à exécuter pour remplacer son réseau de câbles, la Romande Energie a contacté la commune en février 2024, qui a décidé dans l'urgence de profiter de cette opportunité pour remplacer la conduite d'eau potable existante, vétuste, sans date de pose connue, en fonte DN 60 mm. Sans compter l'âge de cette conduite, il est en outre apparu que son diamètre ne permettrait pas l'alimentation des bornes hydrantes pour la défense incendie, dont le quartier n'était d'ailleurs pas doté, ce qui n'est pas conforme aux exigences en matière de défense incendie.

Les travaux se sont déroulés en parallèle à l'étude d'urgence et à l'élaboration à la demande de crédit (préavis n° 06/2024) au Conseil communal, qui l'a accordé au cours de sa séance du 24 juin 2024.

Ci-dessous des photos illustrant que la décision de la Municipalité de profiter en urgence des travaux de la Romande Energie pour remplacer le réseau communal d'eau potable était opportune.

8.1.5.3 Chemins de la Tantérine et de Bellevue

Pour les besoins de son exploitation, la Gravière de la Claie-aux-Moines SA (GCM) a sollicité le déplacement de la conduite communale d'eau potable traversant la parcelle RF n° 1367.

Une demande de crédit a été présentée au Conseil communal (préavis n° 08/2024), qui l'a accordé au cours de sa séance du 18 novembre 2024. Référence est faite à ce préavis pour les détails du projet.

Les travaux sont planifiés au printemps 2025.

8.1.6 Réservoirs *(81.05.03)*

8.1.6.1 Réservoir de l'Erbenaz

- Rappel : le projet de mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz a été mis en attente provisoirement. Les travaux, après acceptation du futur préavis, sont une nouvelle fois repoussés en 2027-2029.
- Une panne de la ligne louée entre la Maison de commune et l'Erbenaz s'est produite. Elle a duré 1 mois et 24 jours ; un système provisoire a été mis en place durant la résolution du problème.

  Cette panne a en fait été provoquée par des travaux de génie civil de tiers, qui ne s'en sont pas aperçus ; ceci explique le temps mis à trouver l'origine de la panne.

8.1.6.2 Station de pompage (ancien réservoir) des Planches

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2024.

La station de pompage (STAP), mise en service le 15 juin 2023, nous donne toujours satisfaction.

8.1.7 Extension du réseau *(81.05.02)*

Nous n’avons pas entrepris de travaux d’extension du réseau en 2024.

8.1.8 Matériel, machines et véhicule du service des eaux *(41.05.02)*

Durant l'année 2024, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d’un opérateur de vannes portatif électrique.

9. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le rapport de gestion ;
Ouï	le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Au nom de la Municipalité de Savigny

La Syndique	La Secrétaire
C. Weidmann Yenny	I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2024

SECTION	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2024	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ATTRIBUTION 2025	PART
Administration	Organiste	1	**TPV**	**TPV**	TPV	580 Temples et cultes	100
générale	Secrétaire	1	**70**	**70**	70	110 Administration	90
						322 Refuge forestier	5
						357 Salle de spectacles	5
	Secrétaire	1	**50**	**80**	50	110 Administration	85
						410 Service technique	15
	Secrétaire	1	**60**	**60**	50	110 Administration	50
						322 Refuge forestier	10
						357 Salle de spectacles	40
	Préposée de l'Office de la population	1	**70**	**70**	70	110 Administration	98
						190 Informatique	2
	Secrétaire municipale	1	**80**	**80**	80	110 Administration	100
Aff. culturelles	Assistante de bibliothèque	1	**30**	**45**	30	152 Bibliothèque	100
et loisirs	Bibliothécaire responsable	1	**60**	**60**	60	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Concierge	1	**100**	**100**	100	350 Maison de commune	11
						352 Collège de Savigny	7
						357 Salle de spectacles	77
						580 Temples et cultes	5
	Concierge	1	**100**	**100**	100	353 Groupe scolaire	88
						357 Salle de spectacles	12
	Concierge	1	**100**	**100**	100	350 Maison de commune	60
						353 Groupe scolaire	40
	Concierge principal	1	**100**	**100**	100	322 Refuge forestier	6
						352 Collège de Savigny	10
						353 Groupe scolaire	20
						354 Collège du Jorat	7
						357 Salle de spectacles	57
	Concierge	1	**100**	**100**	100	152 Bibliothèque	15
						170 Sports	17
						322 Refuge forestier	17
						351 Agora	4
						353 Groupe scolaire	37
						357 Salle de spectacles	5
						531 Service psychopédagogique	5

SECTION	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2024	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ATTRIBUTION 2025	PART
Eaux	Technicien	1	**100**	**100**	100	460 Réseau égouts	40
						810 Service des eaux	60
	Responsable du service des eaux	1	**100**	**100**	100	460 Réseau égouts	60
						810 Service des eaux	40
Finances	Aide-comptable	1	**100**	**100**	100	110 Administration	82
						322 Refuge forestier	5
						357 Salle de spectacles	10
						410 Service technique	3
	Boursier communal	1	**100**	**100**	100	110 Administration	80
						190 Informatique	20
Bureau technique	Technicien communal	1	**100**	**100**	100	410 Service technique	80
						420 Aménagement du territoire	20
Travaux	Ouvrier et huissier suppléant	1	**100**	**100**	100	431 Réseau routier	82
						181 Abribus Claie-aux-Moines	8
						460 Réseau égouts	5
						810 Service des eaux	5
	Responsables de la déchetterie	1	**100**	**100**	100	450 Déchets	100
	Responsable du service de la voirie, préposé aux inhumations et huissier	1	**100**	**100**	100	431 Réseau routier	83
						101 Conseil communal	10
						640 Inhumations	7
	Responsable des espaces verts	1	**100**	**100**	100	440 Entretien parcs, promenades	100
	Ouvrier	1	**100**	**100**	100	450 Déchets	8
						431 Réseau routier	92
	Ouvrier	1	**100**	**100**	100	181 Abribus Claie-aux-Moines	2
						431 Réseau routier	90
						440 Entretien parcs, promenades	8
Totaux	**Rapports à 100 % sans les TPV**		**20.2**	**20.7**	20.1	**= ETP (équivalents temps plein)**	

Totaux	**Nombre de postes (personnes) = effectif**	**24**	**24**	24

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU GARDE FORESTIER

Rapport d'activités 2024

Résumé des travaux forestiers effectués tout au long de l'année.

1. Forêts communales

La Commune de Savigny possède environ ¼ des forêts situées sur le territoire communal, le reste appartient à d'autres communes et à des propriétaires privés.

Les forêts situées au nord de la commune appartiennent aux Communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens ; elles sont gérées par le garde forestier du triage 55.

Ci-dessous, un tableau et un graphique pour illustrer la répartition des forêts, et à la page suivante un plan de situation.

Propriétaire	Surface	Unité
Triage 55 (Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens)	84	ha
Savigny	142	ha
Lutry	135	ha
Privés	91	ha
TOTAL	**452**	**ha**

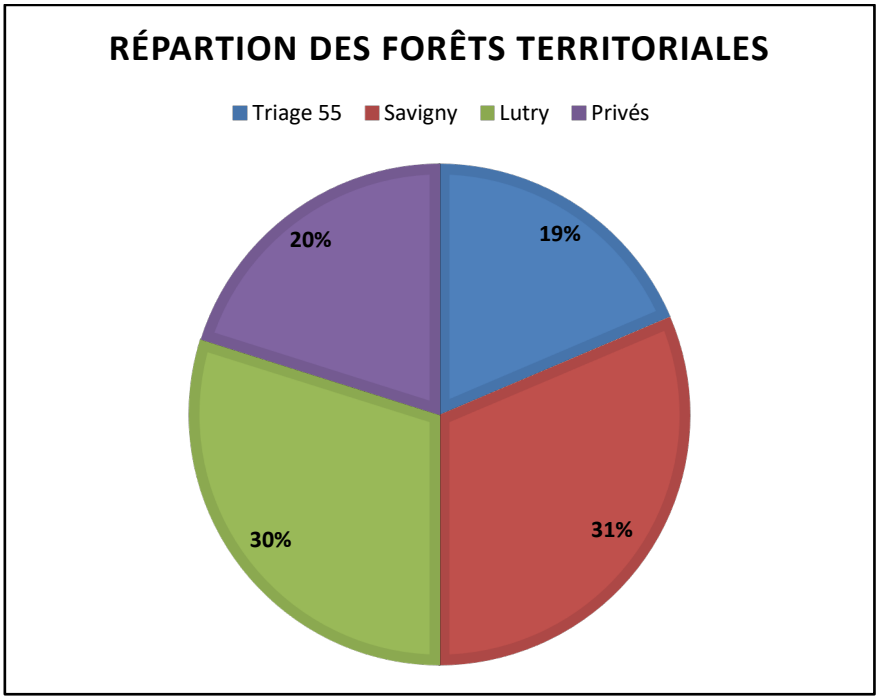

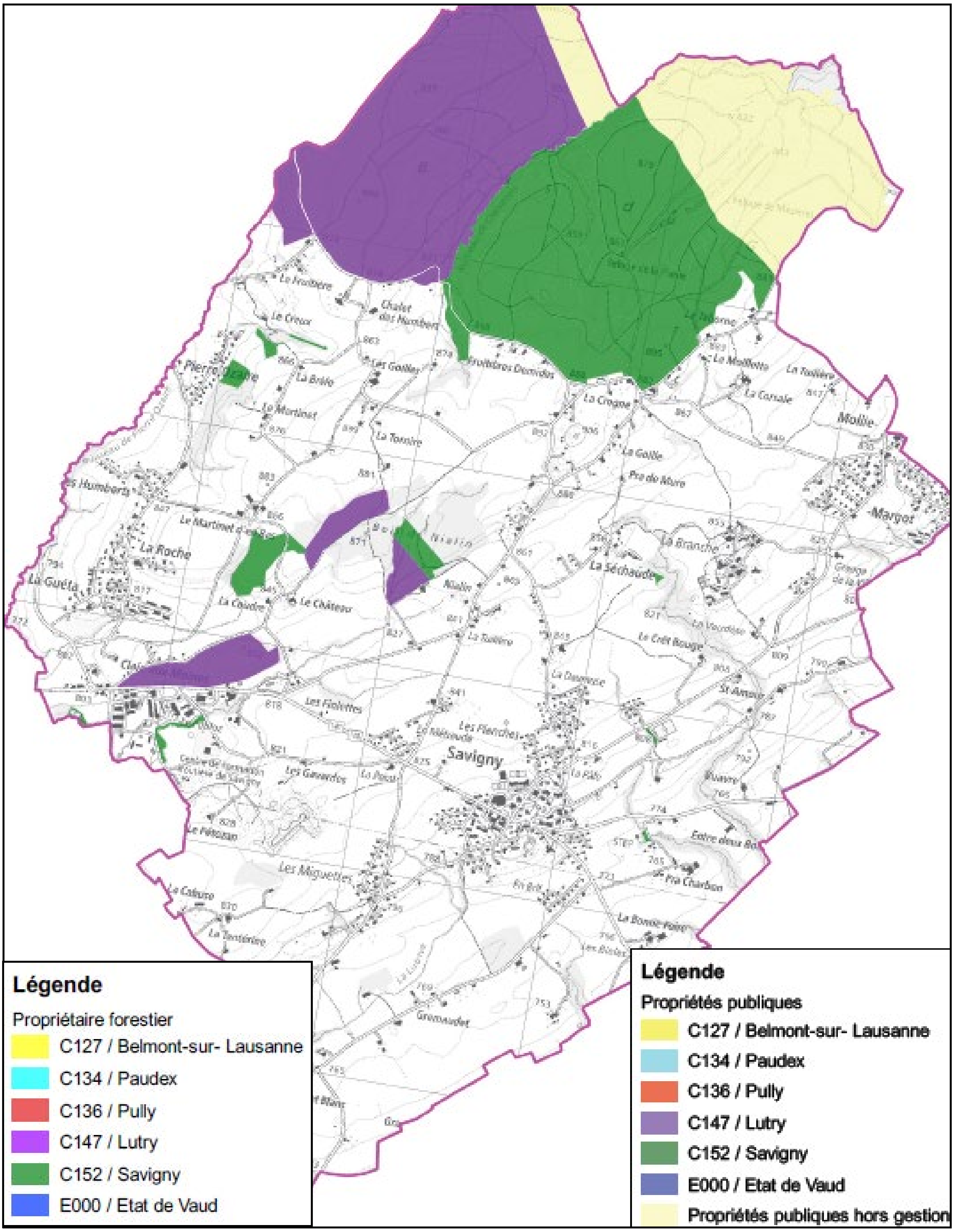
Savigny
Légende
Propriétaire forestier
C127 / Belmont-sur- Lausanne
C134 / Paudex
C136 / Pully
C147 / Lutry
C152 / Savigny
E000 / Etat de Vaud
Légende
Propriétés publiques
C127 / Belmont-sur- Lausanne
C134 / Paudex
C136 / Pully
C147 / Lutry
C152 / Savigny
E000 / Etat de Vaud
Propriétés publiques hors gestion

2. Exploitations des bois

2.1 Martelage

Une partie des coupes ont été martelées lors de la journée officielle de martelage le 4 juillet 2024. Le volume total de bois martelé sur l'année est le suivant :

Lieu-dit	Intervention	Forêt protectrice	Volume résineux	Tiges résineux	Volume feuillus	Tiges feuillus	Total tiges	Volume total
Chablis 29.03.2024	Chablis	Non	15.80	6.00			6.00	15.80
Chablis STEP	Chablis	Non	21.90	16.00			16.00	21.90
La Taborne	Mise en lumière	Non	103.00	39.00			39.00	103.00
Parking des Aqueducs	Eclaircie normale	Non	124.90	65.00	15.50	20.00	85.00	140.40
Fond des Aqueducs	Mise en lumière	Non	137.50	59.00			59.00	137.50
Ch. des Aqueducs	Eclaircie normale	Non	125.70	66.0	12.90	13.00	79.00	138.60
Croisée Planie	Réalisation	Non	100.20	27.00	1.00	1.00	28.00	101.20
Ch. du Vieux Pompage	Réalisation	Non	70.80	28.00	1.50	3.00	31.00	72.30
Ch. des 3 Communes	Réalisation	Non	74.90	26.00	12.10	6.00	32.00	87.00
Nialin	Mise en lumière	Non	47.50	18.00	19.60	11.00	29.00	67.10
Chablis 07.2024	Chablis	Non	122.40	64.00			64.00	122.40
Ch. de la Fontaine, Ch. de la Taborne Ch. des Aqueducs : surplus par rapport au volume estimé	Eclaircie perchis	Non	104.00		40.00			144.00
						Total tiges :	**468.00**	
						Total sylves :		**1152.20**
						Possibilité :		**1250.00**

2.2 Vente des bois

Les coupes exploitées et reconnues durant l'année 2024 ont produit les assortiments suivants (exploitations manuelle et mécanisée, ainsi que les chablis) :

Résineux (m³) :

Bois de service	800
Déchiquetage	348
Total résineux	***1148***

Feuillus (m³) :

Bois de service	0
Bois de feu	153
Déchiquetage	52
Total feuillus	***205***

Total exploitations reconnues : 1353 m³

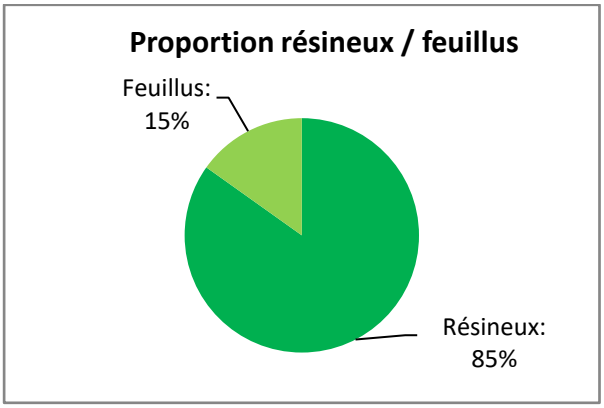

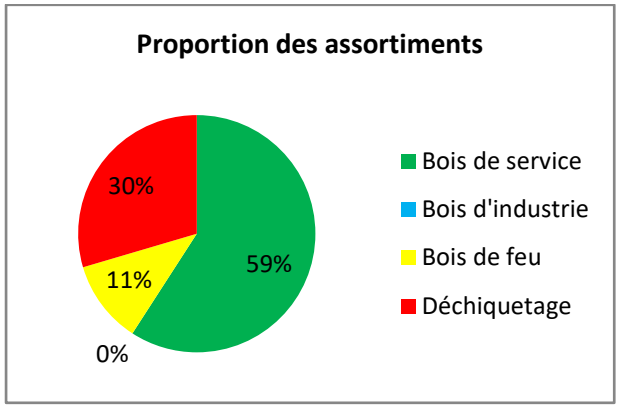

Les prix des bois de service sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente, seuls quelques assortiments de sciage industriel ont augmenté d'environ 5% :

- Bois de service résineux : CHF 40.00 à CHF 120.00/m^3
- Bois de service feuillus : CHF 50.00 à CHF 180.00/m^3
- Bois de feu feuillus : CHF 70.00/m^3
- Déchiquetage R/F : CHF 39.00 à CHF 60.00/m^3

90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Tous les bois de sciage, ainsi que les lots de bois de déchiquetage sont commercialisés par la société coopérative La Forestière, dont la commune est membre.

2.3 Chablis

Les chablis sont des arbres attaqués par le bostryche, cassés ou renversés par le vent.

A la suite de la tempête du 29 mars 2024, environ 40 m^3 de chablis ont été exploités. Malgré les précipitations abondantes de l'hiver 2023-2024, le volume d'épicéas bostrychés est plus élevé que les années précédentes. Le volume exploité s'élève à 170 m^3. Ce volume représente 15% de la possibilité, ce qui est très faible par rapport à d'autres régions du canton où le volume exploité se compte en milliers de m^3, certaines communes ont exploité 3x leur possibilité annuelle en 3-4 mois ! En comparaison, cela représenterait plus de 3500 m^3 pour la Commune de Savigny !

2.4 Exploitations mécanisées

Aucune parcelle d'éclaircie mécanisée n'a été martelée en 2024, nous avons fini d'exploiter les surfaces martelées en 2023, dont la plupart n'avaient pas pu être traitées à cause de la météo défavorable.

Cette exploitation mécanisée est exécutée par l'entreprise forestière Métraux Sàrl. Les volumes produits se montent à 350 m^3 ; ils ne rentrent pas dans les recettes de la commune, étant donné que c'est un contrat « bois contre travail ».

3. Plantations

Comme nous privilégions le rajeunissement naturel, les plantations artificielles ne se font que si nécessaire, en l'absence de la régénération naturelle.

Au chemin de la Taborne (automne 2024), plantation en plein d'une surface de 1500 m^2, composée de :

- 180 érables planes
- 90 charmes

A la STEP de Pra Charbon, plantation de :

- 30 buissonnants
- 10 charmes
- 10 érables champêtres

Remplacement d'environ 250 plants qui ont dépéri dans les plantations des années précédentes.

Tous les plants sont protégés avec des protections appelées corbeilles ou Tubex, afin d'éviter les dégâts du gibier.

Le choix des essences a été fait selon les recommandations du canton. La même politique est suivie sur tout le triage 51 (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny).

4. Fauchage

Les travaux de fauchage ont été effectués sur 16 parcelles pour une surface totale de 3.1 ha.

5. Soins culturaux

Les soins culturaux ont été effectués sur 4 parcelles pour une surface totale de 5.1 ha.

6. Plantes invasives

Actuellement, seuls deux foyers de renouées du Japon sont identifiés dans les forêts communales. Deux à trois arrachages sont effectués annuellement, afin de « fatiguer » les plantes dans le but de les éradiquer sur le long terme.

Les déchets verts des plantes invasives sont et doivent toujours être amenés dans une centrale d'incinération, afin d'éviter leur propagation.

Site web du canton relatif aux plantes exotiques envahissantes (néophytes) :
https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes-1

7. Entretien des chemins

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

8. Biodiversité

Marquage de 50 arbres habitats en 2024 pour atteindre un total de 131 arbres habitats sur une surface de 142 ha de forêts communales.

9. Subventions

- Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024) : CHF 11’176.00
- Remboursement de l’impôt sur le carburant : CHF 916.90
- Exploitation de chablis en forêt de production : CHF 2’771.20
- Arbres habitats : CHF 11’200.00
- Plantations d’essences rares : CHF 6’486.00
- Entretien des perchis : CHF 8’184.00

10. Divers

- L’entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a, comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, ainsi que les sapins et les décorations de Noël.
- Une analyse de la desserte à camion est toujours en cours, afin de déterminer l’état actuel des routes forestières et de planifier des futures remises en état ou modifications à effectuer.

Lutry, le 26 février 2025

Carrel Alexis
Garde forestier du triage 51 Savigny-Lutry

ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL

RAPPORT D'ACTIVITES 2024
DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE
DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- Nos lecteurs

  La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.
  Pour rappel :
  Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas par exemple des élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les-Blanc, Oron et Puidoux) : ils n'apparaîtront jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.
  Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.

  Cela étant dit, 1151 lecteurs (scolaire et public) uniquement inscrits à Savigny ont été actifs en 2024 et nous comptons 102 nouveaux lecteurs.

- **Horaire d'ouverture publique** (Service du prêt)

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

  Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

  10 documents étaient autorisés simultanément pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

  Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd étaient autorisés en plus des documents.

  Les anciens numéros des revues (6 titres) étaient empruntables en plus des documents et des DVD.
  2 quotidiens et 1 hebdomadaire étaient à disposition des lecteurs pour l'information générale.

  Le partenariat avec la plateforme numérique E-Bibliomedia s'est poursuivi, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio.

- Activités du personnel

Le service public était assuré par la bibliothécaire (60%) et son assistante (25% jusqu'en juillet puis 30% dès août 2024).
Notre assistante, Mme Sylvie Perreten, a pris sa retraite en juillet de cette année, après 23 ans de service à la BSF. Durant cette période, elle a accueilli de très nombreux lecteurs de tous âges durant les heures d'ouvertures scolaires et publiques, équipé environ 30'000 livres et rangé infatigablement les milliers de documents en retour. Qu'elle soit ici remerciée pour la serviabilité et la convivialité dont elle a gratifié les lecteurs et ses collègues tout au long de ces années.
Une nouvelle assistante, Mme Mallory Larcinese, a été engagée et a repris le poste dès le mois d'août. Mme Larcinese est titulaire d'un diplôme d'agente en information documentaire (AID).

Pour rappel, le travail du personnel lors des ouvertures publiques consiste à gérer le prêt des documents, les ranger selon la classification lors de leur retour et renseigner les lecteurs.

Hors service de prêt, la bibliothécaire et l'assistante travaillent sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage sur le réseau Renouvaud.
- Indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- L'équipement des documents pour le prêt et les réparations
- L'élimination (désherbage) des documents obsolètes ou trop abimés
- L'animation et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentielles ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-Bibliomedia).
Elle a également collaboré avec la garderie de Savigny (Cabolle) pour une animation avec les parents et avec l'UAPE La Croc de Forel pour des choix réguliers d'une centaine de livres mis à la disposition des enfants dans leurs locaux.

- Animations publiques

Biblioweekend

Le thème de l'année 2024, commun à toutes les bibliothèques de Suisse « A table ! » a été décliné sous une forme régionale.
Le samedi 23 mars, nos lecteurs de tous âges ont pu se mettre « A table avec les brigands du Jorat ». Le conte des 3 brigands a été proposé comme accueil à cette journée.
Puis une rencontre avec Carole Besson autour de son livre *De feuilles et de sang* nous a emmenés dans les bois du Jorat du 17e siècle et le quotidien de leurs populations.
Pendant ce temps, les enfants ont participé à des ateliers cuisine et papier sur le même thème.
Un apéritif des brigands a clos cette journée festive.

Bébés lecteurs

Dans le cadre de l'éveil aux livres des tout-petits, la bibliothécaire a mis en place le projet des bébés lecteurs avec 9 rencontres en 2024.
Ce moment de rencontre est destiné aux enfants de 0 mois à 4 ans, accompagnés d'un adulte.
Le but est de créer un espace-temps pour la découverte d'albums au sein de la bibliothèque, dans une ambiance ludique.
Les enfants peuvent ainsi prendre contact, chacun à leur rythme et à leur manière, avec les « objets » livres et les univers qu'ils contiennent.

Garderie Cabolle

Dès l'été 2024, nous avons proposé à la garderie Cabolle (Réseau APERO) une visite mensuelle à la bibliothèque dans le cadre de l'éveil aux livres. Ce rendez-vous fort apprécié fait désormais partie de notre agenda.

Nuit du Conte en Suisse

Mme Perreten, notre ancienne assistante-conteuse, nous a fait le plaisir de nous rejoindre pour la nuit du conte en Suisse le vendredi 8 novembre.
Mondes rêvés, le thème national, nous a emmené à la poursuite *d'Alice au Pays des Merveilles* pour la plus grande joie d'un très nombreux public.

Contes d'hiver et de Noël

La légende de Saint-Nicolas a remporté un franc succès jeudi 5 décembre.
Nos contes de l'Avent ont eu lieu le matin du mercredi 4 décembre. Ils étaient cette année destinés aux plus petits de nos lecteurs (0-4 ans) dans le cadre de l'éveil aux livres (Bébés lecteurs et garderie Cabolle).

Expositions

Les expositions mensuelles dans le couloir ont été reconduites cette année en partenariat avec la bibliothèque scolaire.

- La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2024

- 20710 documents à disposition des lecteurs *(NB. Un grand désherbage a été effectué en été)*
- 1802 nouvelles acquisitions *(documents imprimés : 1467, documents audiovisuels : 104)*
- 1151 lecteurs actifs inscrits uniquement à Savigny (*cf. paragraphe « nos lecteurs »)*
- 28274 documents prêtés

Savigny, le 12.03.2025

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 4

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2019 A 2024

COMMUNE DE SAVIGNY

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU
de 2019 à 2024

Années		2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Relevé des pompages (m^3)	La Planie	165'198	166'675	184'493	135'598	166'675	175'518
	Le Publoz	19'007	36'999	41'668	23'942	36'999	56'299
	Les Planches	64'266	58'299	59'114	39'197	58'299	70'466
	Total	*248'471*	*261'973*	*285'275*	*198'737*	*235'828*	*302'283*
	Le Grenet	0	0	0	0	0	0
	Lausanne	58'858	174'267	155'970	169'848	111'356	39'661
	Total	*169'848*	*124'218*	*78'129*	*162'974*	*111'356*	*39'661*
Total relevé des pompages + achats d'eau		**418'319**	**386'191**	**363'404**	**361'711**	**347'184**	**341'944**
Relevé des compteurs (m^3)	Abonnés locaux	302'894	290'267	288'109	289'371	265'901	252'508
	Abonnés hors commune	40'363	25'722	21'385	20'760	26'512	25'519
	Consommations communales	29'590	15'934	12'091	15'331	11'153	10'882
	Consommations diverses	4'535	3'367	2'517	905	545	2'757
	Fuites expliquées	4'350	7'400	4'920	8'580	10'150	7'897
	Total	*381'732*	*342'690*	*329'022*	*334'947*	*314'261*	*299'563*
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		**36'587**	**43'501**	**34'382**	**26'764**	**32'923**	**42'381**
Différence exprimée en %		**8.75%**	**11.26%**	**9.46%**	**7.40%**	**9.48%**	**12.39%**

ANNEXE N° 5

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2024

COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal
Information 2024

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2024.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'506

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 88.40%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 11.60%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*
  Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*
  Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

*Selon les situations, des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle.

COMMUNE DE SAVIGNY
Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Qualité bactériologique

Désignation des échantillons		Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon	(robinet cuisine, réseau inférieur)	14	26
Ferme Le Chalet Blanc	(réseau inférieur)	3	35
Réservoir des Planches	(arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	4	28
Réservoir de l'Erbenaz	(arrivée source, réseau supérieur)	0	2
Pompage du Publoz	(arrivée puits, réseau supérieur)	1	4
Abribus de la Claie-aux-Moines	(WC, réseau supérieur)	0	3

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		6.3	20.1
pH		Norme 6.8 – 8.2	6.6	7.9

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	17.7
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	15.2
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	15.3
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	9.8
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.4
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.6

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Dès juillet 2023, l'eau de la station de pompage des Planches est traitée aux UV.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, mars 2025 Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES D'EAU 2024

COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2024

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Identification sur le plan	Date de réparation
1	12.01.2024	Chemin du Poisat à Forel (Lavaux)	Conduite de diamètre 150 fendue sur 2 mètres, avec un trou ; réparation par la Commune de Forel (Lavaux)	700	oui	12.01.2024
2	29.02.2024	Route du Grenet 9	Trou dans la conduite (fuite privée)	230	non	11.03.2024
3	29.03.2024	Parcelle RF n° 683 à Mollie-Margot	Joint d'un raccord défectueux ; réparation par une entreprise	3'500	oui	02.04.2024
4	04.04.2024	Route de Mollie-Margot 29	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par le service des eaux	40	non	04.04.2024
5	10.04.2024	Route de Mollie-Margot 25	Trou dans la conduite ; réparation par le service des eaux	2	non	10.04.2024
6	25.04.2024	Route de Mollie-Margot 37	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par le service des eaux	5	non	25.04.2024
7	04.07.2024	Route de Pierre-Ozaire 5	La prise d'eau sur la conduite s'est cassée ; réparation par une entreprise	120	oui	05.07.2024
8	10.07.2024	Route de Grandvaux 1	Deux trous dans la conduite ; réparation par une entreprise	2'210	oui	11.07.2024
9	12.07.2024	Route des Miguettes 24a	Trou dans la conduite ; réparation par le service des eaux	450	oui	19.07.2024
10	18.07.2024	Route de Mollie-Margot 13	Trou dans la conduite ; réparation par le service des eaux	70	oui	18.07.2024
11	24.07.2024	Route du Martinet 9	Trou dans la conduite ; réparation par le service des eaux	40	oui	24.07.2024
12	26.08.2024	Route de Saint-Amour 7	Lors de travaux, tuyau cassé avec une pelle mécanique	10	non	26.08.2024

COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2024

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Identification sur le plan	Date de réparation
13	23.09.2024	Route des Miguettes 7	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par une entreprise	3	non	23.09.2024
14	25.09.2024	Route des Miguettes 13	Rupture de la conduite en fermant l'eau pour la nouvelle conduite de la route des Miguettes n° 2-10	10	oui	25.09.2024
15	03.10.2024	Route des Miguettes 4-6	Rupture de la tête de vanne en fermant l'eau pour la nouvelle conduite de la route des Miguettes n° 2-10	5	oui	03.10.2024
16	10.10.2024	Chemin du Trait d'Union 4	Rupture de conduite à 3 mètres de l'entrée de la maison (fuite privée)	5	non	13.10.2024
17	28.10.2024	Croisée route des Miguettes et chemin du Pavillon	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par une entreprise	1	non	28.10.2024
18	28.10.2024	Croisée route des Miguettes et chemin du Pavillon	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par une entreprise	10	non	28.10.2024
19	15.11.2024	Route des Miguettes	Rupture de la vanne suite à l'éboulement de la fouille ; réparation le service des eaux et une entreprise	10	non	15.11.2024
20	15.11.2024	Chemin des Planches 12	Fuite d'eau avant la vanne d'entrée à l'intérieur de la maison (fuite privée)	0	non	15.11.2024
21	19.11.2024	Route des Miguettes 5	L'entreprise a croché la conduite : réparation le service des eaux	1	non	22.11.2024
22	20.11.2024	Route des Miguettes	Rupture de conduite à deux endroits sur le chantier ; réparation par une entreprise	300	non	20.11.2024
23	25.11.2024	Route des Miguettes 9	L'entreprise a arraché un bout de conduite ; réparation par une entreprise	1	non	25.11.2024
24	27.11.2024	Chemin du Trait d'Union 2	Trou dans la conduite (fuite privée)	10	non	04.12.2024
25	28.11.2024	Route de la Goille 1	Trou dans la conduite (fuite privée)		non	

COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2024

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Identification sur le plan	Date de réparation
26	02.12.2024	Route des Miguettes 3	Conduite cassée à la sortie de la vanne de prise ; réparation par le service des eaux	5	non	02.12.2024
27	02.12.2024	Route des Miguettes 3	Trou dans la conduite privée ; réparation par le service des eaux	0.5	non	02.12.2024
28	03.12.2024	Route des Miguettes 3	Rupture de la vanne ; réparation par le service des eaux	5	non	03.12.2024
29	05.12.2024	Route des Miguettes	Deux trous dans la conduite privée ; réparation par le service des eaux	0.5	non	05.12.2024
30	11.12.2024	Route des Miguettes	Rupture de la conduite suite à la remise en eau ; réparation par une entreprise	2	non	11.12.2024
31	11.12.2024	Chemin de la Fruitière 17	Fuite d'eau après compteur (fuite privée)	1	non	11.12.2024
32	26.12.2023	Chemin des Humberts 7	Le gel a fait sauter le provisoire du chantier après le compteur (fuite privée)	0	non	26.12.2024
33	27.12.2024	Chemin de la Séchaude	Trou dans la conduite ; réparation par le service des eaux	150	oui	27.12.2024
				7'897		